

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL - FACULTÉ DE DROIT

Section des Sciences commerciales, économiques et sociales

Le problème de l'étalement des vacances

THÈSE

présentée à la Section des Sciences commerciales, économiques et sociales
de l'Université de Neuchâtel
pour obtenir le grade de
Docteur ès sciences commerciales et économiques

par

ROGER H. BLEHER

*Licencié ès sciences commerciales
de l'Ecole des hautes études économiques et administratives de St-Gall*

IMPRIMERIE DE L'OUEST — BAUMANN & NICATY —
NEUCHÂTEL — 1962

Monsieur Roger H. Bleher est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences commerciales et économiques : *Le problème de l'étalement des vacances*. Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, le 1er août 1962.

*Le Directeur de la Section des sciences
commerciales, économiques et sociales*

P.-R. ROSSET

A mes chers parents

Introduction

Depuis que l'on a institué les congés payés, un nombre toujours croissant de travailleurs bénéficie de vacances, phénomène dont l'importance a grandi notamment après la deuxième guerre mondiale.

Si les vacances doivent être saluées comme un très grand progrès dans notre société hautement industrialisée, il se pose cependant la question de savoir si elles sont aménagées de manière judicieuse et répondant bien à leur but, à savoir : de permettre aux hommes de se retremper, de restaurer leurs forces et, mieux encore, de réaliser un équilibre salutaire entre le travail et la jouissance des fruits de ce travail.

Dans presque tous les pays on assiste à une concentration de ceux que l'on appelle déjà couramment les « vacanciers », terme que nous adopterons dans notre exposé de préférence à villégiatureur, moins caractéristique. Pendant la deuxième moitié de juillet et surtout en août, notamment dans les régions touristiques, apparaissent des groupes compacts d'ouvriers et d'employés en vacances. Ces exodes périodiques de foules échappées à l'atelier ou au bureau posent désormais des problèmes d'ordre économique et social dont l'acuité va grandissant d'année en année.

Il y a plusieurs manières d'utiliser les vacances. Les loisirs ont pris un caractère collectif, et ainsi s'est répandue dans l'ensemble des milieux bénéficiaires des congés payés, ainsi que chez leurs enfants, l'habitude de quitter le domicile pour au moins quelques jours afin d'effectuer un ou plusieurs séjours ou circuits à travers leur pays ou à l'étranger.

Or, des vacances dignes de ce nom devraient être synonymes de repos, de détente, de changement d'atmosphère. C'est du reste l'idée prônée par les sociologues et les médecins auxquels toute une littérature spécialisée prête sa voix. Comment pourrait-il en être autrement, à une époque où la fatigue due à la tension ou à la monotonie du travail

mécanisé se fait de plus en plus sentir, et où le développement des moyens de transport, la concentration urbaine et les modifications du standard de vie et de certaines habitudes sont autant d'arguments qui plaident en faveur de vacances régénératrices. Pour tenter de satisfaire à cette tendance, des solutions et plans divers ont été proposés, parfois appliqués avec plus ou moins de succès.

Le problème de l'organisation des vacances est, pour une grande part, du ressort de l'économie d'entreprise. C'est en effet actuellement l'un des problèmes les plus complexes de la gestion industrielle et, en particulier de la direction du personnel. Il s'agit de trouver une formule de vacances qui tienne compte à la fois des besoins de l'entreprise et de ceux du personnel. Le but à atteindre est, si l'on étudie les choses de près, d'étaler les vacances. Il importe en effet de réaliser « la répartition optima des activités dans le temps »¹, en l'occurrence, de décongestionner le mois d'août ou profit des mois qui l'encadrent.

L'étalement des vacances paraît une mesure logique mais sa mise en pratique comporte certaines difficultés qui doivent être étudiées sous tous les aspects si l'on veut parvenir à une organisation des vacances aussi satisfaisante que possible. On demeurerait par conséquent incomplet si l'on circonscrivait strictement une telle étude au seul domaine de l'économie de l'entreprise. Des considérations psychologiques, sociologiques et d'économie générale ne sauraient donc être évitées sans dommage pour la connaissance du problème. Plus que dans n'importe quel autre secteur de la science de l'entreprise, l'homme est ici au centre des préoccupations des responsables de l'économie. Il est donc normal que nous ayons été amenés à traiter aussi de questions qui appartiennent aux domaines de l'économiste ou du sociologue. Nous avons distingué deux grands groupes de personnes dont chacun a des raisons spécifiques de s'intéresser à un étalement des vacances : d'un côté, il y a les personnes qui fournissent des prestations touristiques, de l'autre, les « consommateurs », c'est-à-dire les travailleurs ou salariés ainsi que leurs familles qui sont de nos jours — à quelques exceptions près — presque tous des touristes en puissance. A propos de chacun de ces groupes, nous avons mené notre étude au niveau des entreprises : non seulement celles qui accordent des vacances à leur personnel mais aussi celles qui ont pour fonction de préparer celles-ci et de les organiser : compagnie de transport, hôtel, pension, agence de voyages, etc. Autant

¹ Omer-Decugis : Le problème des pointes dans l'activité industrielle et commerciale, Chambre de Commerce de Paris, 19 juin 1958, page 1.

d'entités dont les activités entrent dans le cadre de l'économie d'entreprise, sans même compter les secteurs économiques qui subissent indirectement les répercussions de la pratique moderne des vacances.

Nous avons limité le cadre de nos recherches aux pays d'Europe occidentale ; les exemples ont été choisis dans les nations où nous avons pu obtenir des renseignements touchant les différents aspects de la question de l'étalement des vacances (en Suisse, chaque fois que la chose a été possible et accessoirement en France, en Allemagne et aux Pays-Bas).

Outre la notion d'étalement dans le temps, dont il sera surtout question tout au long de l'exposé, il y aurait lieu de distinguer encore celle de l'étalement dans l'espace ou étalement géographique de régions méconnues ou mal aménagées du point de vue touristique, problème sur lequel nous reviendrons.

La presse quotidienne, les hebdomadaires et les revues touristiques, commerciales, industrielles, sociales, patronales et syndicales se sont déjà penchés sur le problème afin d'attirer l'attention de leurs lecteurs sur une question qui est depuis environ une décennie à l'ordre du jour et qui gagne chaque année en importance.

En considérant le problème des vacances d'un point de vue plus général, l'économie, dans son ensemble, peut être schématisée de la façon suivante :

- d'une part, le Travail produisant des biens et des services ;
- d'autre part, la Consommation des biens et des services produits.

Or, il arrive que pour diverses raisons se produise, de manière momentanée ou durable, un excédent de production par rapport aux besoins, provoquant ainsi du chômage. Parmi les différentes mesures destinées à remédier à cet état de crise, il en est une qui s'impose alors à l'esprit : en intercalant dans le schéma ci-dessus les vacances payées, le déséquilibre latent que recèle l'économie se trouverait atténué sinon éliminé. En d'autres mots, les vacances prendraient la place du chômage possible.

Il nous paraît que cet aspect de la question gagnera encore en importance à l'avenir, étant donné les tendances à l'automatisation qui se manifestent de manière de plus en plus précise et massive dans le monde. Il est d'ailleurs logique, si le travail s'accomplit de manière accrue par les machines, que l'être humain bénéficie progressivement de loisirs accrus.

Sans doute, ce problème pose-t-il de très graves questions psychologiques, sociales et morales. L'homme devra faire l'apprentissage d'une

utilisation intelligente et élevée des loisirs et la jouissance des fruits de ce travail. Ce n'est pas à résoudre ce problème fondamental que nous nous sommes attachés dans la présente étude ; notre propos, plus modeste, consistait surtout en une étude des problèmes techniques immédiats. En écrivant ce qui précède, nous avons simplement voulu marquer la place de notre ouvrage dans un vaste ensemble de travaux qui seront nécessaires si l'on veut espérer aboutir à la solution des grands problèmes d'organisation économique et sociale que nous venons d'évoquer.

CHAPITRE PREMIER

Caractéristiques actuelles des vacances

Il est difficile de cerner les vacances au moyen de la statistique. Les études dans ce domaine sont onéreuses, de plus, « les congés constituent une mesure sociale d'ordre personnel et dont chacun use à sa guise : il est donc difficile, sinon impossible, d'avoir une idée exacte de ce que représente l'ensemble de ce fait social ; il y a trop de différences entre la manière dont les uns et les autres peuvent utiliser leurs congés, pour pouvoir en mesurer exactement la consistance à l'échelle nationale »¹.

Rares sont les enquêtes de valeur qui ont été menées récemment sur les vacances de l'ensemble d'une population. La plupart de ces enquêtes datent de plusieurs années et n'ont qu'une valeur limitée, étant donné que les vacances et le mouvement touristique qu'elles occasionnent, connaissent depuis quelques années une grande expansion accompagnée d'inévitables changements de structure².

Pour mieux comprendre les raisons de la concentration actuelle des séjours et des voyages, il est indispensable de donner quelques précisions sur les caractéristiques essentielles du phénomène des vacances.

Même en limitant le cadre de l'étude à l'Europe de l'Ouest, des différences de structures de la demande touristique apparaissent d'un pays à l'autre. Nous nous bornerons cependant à présenter quelques aspects de la situation dans deux importantes nations européennes : la France et l'Allemagne. Sans prétendre représenter avec exactitude toutes les habitudes des vacanciers des pays européens, ces sondages permettent de déceler les tendances générales dans les différentes catégories

¹ L. Bour : Etallement des vacances, rapport du Conseil économique et social ; Journal Officiel de la République Française, No 6 du 24 février 1961, p. 313.

² La plupart des enquêtes auxquelles il est fait allusion datent de la période allant de 1950 à 1955.

sociales de la population, leur taux de participation au tourisme ainsi que le degré d'utilisation des moyens de transport et des modes d'hébergement.

L'enquête française n'est pas sans présenter une certaine analogie avec celle qui a été effectuée en Allemagne, ainsi qu'en témoignent les données techniques.

France : L'enquête par sondage a trait aux vacances (séjours et circuits) des Français dans les agglomérations de 50.000 habitants et plus ; elle a été menée pendant le mois d'octobre 1957, choisi parce que venant après la période d'été qui est celle de la quasi-totalité des vacances (couvrant ainsi les dix premiers mois de l'année). L'échantillon se compose de 2.576 ménages. Toutes les personnes de 14 ans et plus ont été interrogées ; en fait, 91 %, soit 2.334 ménages³.

Allemagne : L'enquête par sondage a trait aux voyages de vacances (Urlaubsreise) de la population allemande entrepris entre le 1er octobre 1957 et le 30 septembre 1958. L'échantillon se compose de 8.458 personnes ; 2.354 d'entre elles déclarèrent avoir effectué 2.591 voyages sur lesquels elles ont fourni des renseignements. Enfin, seules les personnes âgées de 16 à 79 ans ont été interrogées⁴.

I. Les taux de départ

A. Par catégorie d'agglomérations de domicile :

France ⁵ :	%
Agglomérations de 20.000 à 100.000 habitants	44
Agglomérations de 100.000 à 200.000 habitants	52
Agglomérations de 200.000 à 1 million d'habitants	54
Agglomération parisienne	72

³ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques : Les vacances des Français ; Etudes et Conjoncture, No 7 de juillet 1958, p. 607 à 622.

⁴ A. Koch : Der Urlaubsreiseverkehr ; Jahrbuch für Fremdenverkehr, Organ des Deutschen Wirtschaftswissenschaftlichen Instituts für Fremdenverkehr an der Universität München, 7. Jahrgang, 1959.

⁵ I.N.S.E.E. : Les vacances des Français, op. cit., p. 609.

Allemagne ⁶ :	%
Agglomérations de 20.000 à 50.000 habitants	33
Agglomérations de 50.000 à 100.000 habitants	35
Agglomérations de 100.000 à 200.000 habitants	36
Agglomérations de 200.000 à 500.000 habitants	36
Agglomérations de 500.000 habitants et plus	42

L'influence de l'importance de l'agglomération de domicile sur le taux de départ est notable dans les deux pays : plus la ville où l'on habite est peuplée, plus le besoin d'évasion est grand.

B. *Par catégorie socio-professionnelle du chef de ménage :*

France ⁷ :	%
Patrons de l'industrie et du commerce	64
Professions libérales et cadres supérieurs	82
Cadres moyens	80
Employés	62
Ouvriers	56
Personnels de service	53
Autres actifs	74
Non-actifs	39
Allemagne ⁸ :	%
Professions libérales et cadres supérieurs	57
Commerçants, artisans, patrons d'entreprise	28
Employés	48
Fonctionnaires	49
Ouvriers	18
Ouvriers spécialisés	27
Agriculteurs indépendants	6
Non-actifs	22

A la catégorie sociale est liée celle des revenus dont la distribution influence les taux de départ.

⁶ A. Koch : *Der Urlaubsreiseverkehr*, op. cit., p. 51.

⁷ I.N.S.E.E. : *Les vacances des Français*, op. cit., p. 609.

⁸ A. Koch : op. cit., p. 51.

C. *Par tranche d'âge :*

France ⁹ :	%	Allemagne ¹⁰ :	%
De 14 à 17 ans	82	Jusqu'à 20 ans	38
De 18 à 24 ans	62	De 20 à 29 ans	33
De 25 à 29 ans	68	De 30 à 39 ans	29
De 30 à 39 ans	65	De 40 à 49 ans	27
De 40 à 49 ans	63	De 50 à 59 ans	26
De 50 à 59 ans	58	De 60 à 69 ans	24
De 60 à 64 ans	49	70 ans et plus	19
65 ans et plus	33		

L'âge n'a qu'une faible influence sur les catégories de personnes d'âge moyen, le taux de départ ne décroît que faiblement entre 18 et 60 ans en France, entre 20 et 69 ans en Allemagne. Par contre, des variations importantes interviennent dans les taux de départ des personnes de moins de 20 ans, et de plus de 60 ans.

D. *Par sexe :*

France ¹¹ :	%	Allemagne ¹² :	%
Hommes	61	Hommes	28
Femmes	59	Femmes	27

Il n'y a pratiquement pas de différence entre les taux de départs des hommes et des femmes.

II. Les moyens de transport

France ¹³ :	%
train	47
auto	41
car	6
moto	2
avion	1
bateau	2
autres	2

⁹ I.N.S.E.E. : op. cit., p. 613.

¹⁰ A. Koch : op. cit., p. 53.

¹¹ I.N.S.E.E. : op. cit., p. 609.

¹² A. Koch : op. cit., p. 55.

¹³ I.N.S.E.E. : op. cit., p. 617.

Allemagne ¹⁴ :	%
train	53
auto personnelle	21
passager	10
car	16
autres véhicules	3
avion	1
bateau	2
vélo	1
	<hr/>
	107 ¹⁵

En comparant les résultats cités ci-dessus avec ceux des années précédentes, on constate que le chemin de fer a perdu progressivement de son importance tout en conservant pourtant la première place, concurrencé par l'automobile dont l'attrait auprès du public est sans cesse croissant.

III. Répartition des séjours d'après le mode d'hébergement

France ¹⁶ :	sur le territoire	
	national %	à l'étranger %
Hôtel, pension, famille	17	59
chambre chez l'habitant	4	4
maison ou villa louée	14	1
chez parents ou amis	43	27
maison en propriété	10	—
camping, activités assimilées	9	6
autres	3	3

¹⁴ A. Koch : op. cit., p. 28.

¹⁵ Quelquefois, à l'occasion d'un voyage, plusieurs moyens de transport ont été indiqués par les personnes interrogées, ce qui explique le total de 107 %.

¹⁶ I.N.S.E.E. : op. cit., p. 616.

Allemagne ¹⁷ :	sur le territoire	
	national	à l'étranger
Hôtel	13	33
pension, famille	22	19
chambre chez l'habitant	22	19
sanatoria, maison de cure	7	—
chez parents ou amis	28	10
auberges de jeunesse,		
homes d'enfants, d'étudiants	3	5
camping, caravanning	4	11
autres (motels, bungalows)	1	3

Les vacanciers se logent en grande partie chez des parents ou des amis pour des raisons d'économie. Cette tendance est plus nette en France qu'en Allemagne où les modes traditionnels de logement réunissent encore les suffrages d'une confortable majorité. L'hôtellerie a perdu le monopole absolu de l'hébergement ; les logements à l'hôtel l'emportent cependant encore pour les séjours à l'étranger. Le succès des nouvelles formes d'hébergement se dessine déjà en 1957 ; depuis, le mouvement s'est développé à une cadence accélérée et témoigne de l'accession au tourisme des classes moins fortunées.

IV. Type et nombre de séjours et voyages

Type de séjours en France ¹⁸ :	%
Séjours principaux	84
Autres séjours	16

Le séjour principal est par définition celui qui a entraîné la dépense la plus élevée ; c'est généralement le plus long.

Nombre de voyages entrepris en Allemagne ¹⁹ :

De tous les vacanciers, ont entrepris :

1 voyage	:	90 %
2 voyages	:	8 %
3 voyages	:	1 %
4 voyages	:	moins de 1 %
sans réponse	:	1 %

¹⁷ A. Koch : op. cit., p. 39.

¹⁸ I.N.S.E.E. : op. cit., p. 612.

¹⁹ A. Koch : op. cit., p. 13.

La très grande majorité des partants n'effectue qu'un seul voyage ou séjour, généralement en saison d'été. Le mouvement de fractionnement des congés n'a pris son essor que récemment, et il n'a pas encore été possible d'en apprécier l'importance avec exactitude.

V. Localisation des séjours et voyages

France ²⁰ :	%	Allemagne ²¹ :	%
Séjours dans le pays	87	Séjours dans le pays	71
Séjours à l'étranger	13	Séjours à l'étranger	29

Ce sont avant tout les séjours et les voyages sur le territoire national qui sont importants; la différence constatée entre la France et l'Allemagne semble être fonction de l'étendue du territoire et de la proportion des régions touristiques. Les possibilités étant plus limitées en Allemagne, le développement des moyens de communication incite les touristes allemands à séjourner à l'étranger en plus grand nombre que les Français.

VI. La concentration des vacances

A. A l'étranger

En examinant de plus près le mouvement touristique européen, on constate l'existence de « pointes » ²² qui se situent au mois de juillet et surtout, dans la plupart des pays, en août ainsi qu'on peut s'en rendre compte dans le tableau figurant en page 20.

B. Sur le territoire national

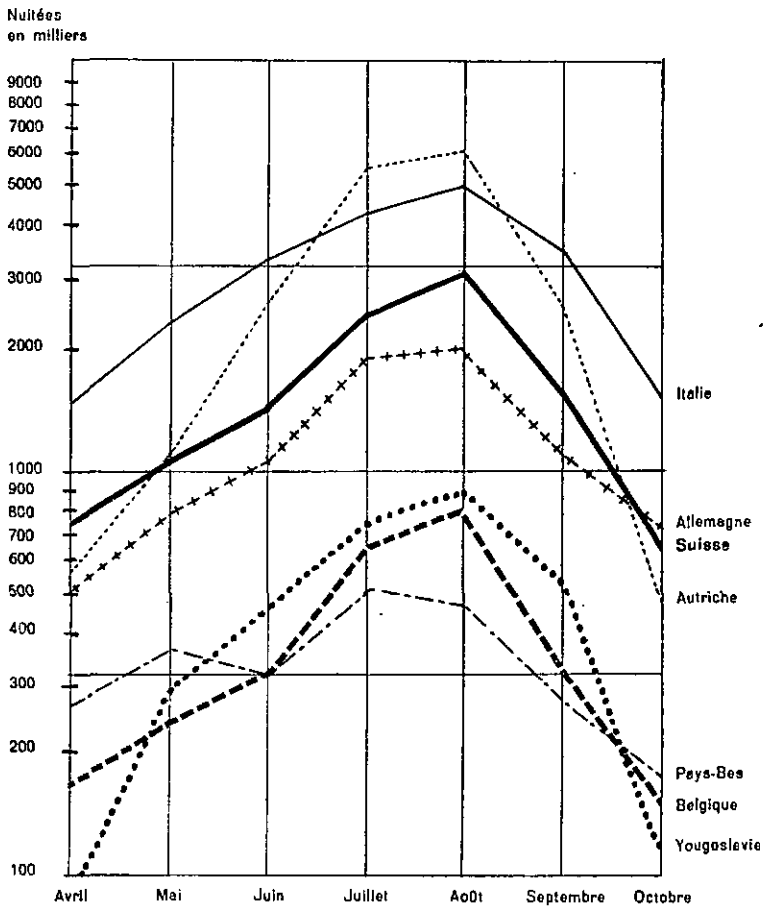
Ces mouvements ne sont pas le seul fait des touristes étrangers, car il semble bien que les nationaux agissent de la même façon, les deux tendances étant intimement liées par ailleurs.

²⁰ I.N.S.E.E. : op. cit., p. 620.

²¹ A. Koch : op. cit., p. 18.

²² Elles désignent certains aspects que revêt la courbe des nuitées ou arrivées de touristes. Lorsqu'on transpose sur un graphique les hausses de trafic touristique en période d'été, celles-ci apparaissent sous forme de pointes.

Graphique des nuitées mensuelles de touristes étrangers dans différents pays européens en 1959 (avril-octobre)²³



²³ Graphique logarithmique des nuitées mensuelles de touristes étrangers dans plusieurs pays membres de l'O.E.C.E. et en Yougoslavie, établi sur la base de tableaux parus dans : Le Tourisme en Europe, Rapport annuel du Comité du Tourisme de l'O.E.C.E., Paris 1960, Annexe IV, pages 67-99.

En Italie, selon un sondage effectué voici plus de dix ans par l'institut « Doxa », sur 100 personnes, 45 prenaient leurs vacances en août, 13 en juillet et 9 en septembre ²⁴.

En Allemagne, l'époque des voyages de vacances se présentait selon la répartition suivante ²⁵ :

1957/58	%
Avril	4
Mai	9
Juin	13
Juillet	26
Août	27
Septembre	11
Octobre	3

En France, la répartition des séjours en 1957 suivant l'époque, faisait état d'une concentration encore plus importante (la plus forte d'Europe) ²⁶ :

	Juillet %	Août	Septembre	Hors-saison
Séjours principaux	23	51	8	10
Autres séjours	16	40	21	16
Tous séjours	22	50	10	11

En Grande-Bretagne enfin, le mouvement de concentration n'a fait que s'affirmer au cours des dix dernières années.

Pourcentage de départs en vacances ²⁷ :

	1951	1955	1959
Mai	4	5	4
Juin	16,5	14	14
Juillet	32	29	33
Août	31,5	36	35
Septembre	10,5	13	9
Octobre	2	2	1

Il est intéressant de souligner que l'augmentation de 3 1/2 % des départs en août entre 1951 et 1959 équivaut à un accroissement numérique de plus de 2 millions et demi de personnes.

²⁴ A. Borelli : Congrès national pour le tourisme des travailleurs, discours d'inauguration, juin 1950, Nervi, p. 9.

²⁵ A. Koch : op. cit., p. annexe V.

²⁶ I.N.S.E.E. : op. cit., p. 615.

²⁷ The London Press Exchange Ltd. : Away from it all — some notes on the market for pleasure-travel, No 6, juin 1960, Londres, p. 8.

CHAPITRE II

La concentration des vacances et ses répercussions dans le secteur économique et social

I. L'industrie touristique et l'économie nationale

A. Transports

1. Trafic ferroviaire

Si le nombre de voyageurs transportés a tendance à diminuer depuis quelques années au profit du trafic routier, les transports par rail n'en gardent pas moins une importance de premier plan.

Pendant toute la période d'été, le trafic se relève notablement par rapport à l'automne et une partie de l'hiver, sans dépasser, dans l'ensemble, la capacité des différentes compagnies de chemins de fer — sauf pendant quelques jours — principalement lors des fermetures globales et simultanées des entreprises industrielles dans d'importantes concentrations urbaines. Il se produit alors une vague de départs et la demande de transport se développe dans des proportions considérables, au point que les compagnies connaissent les plus grandes difficultés.

La France semble être le pays où les « superpointes » sont les plus élevées puisque « pour l'ensemble du réseau, la variation du trafic voyageurs entre février (mois le plus faible) et juillet (mois le plus élevé) est supérieure à 2, alors que la même variation n'est que de 1,2 pour la Belgique et la Suisse et 1,4 pour l'Angleterre et l'Allemagne »¹.

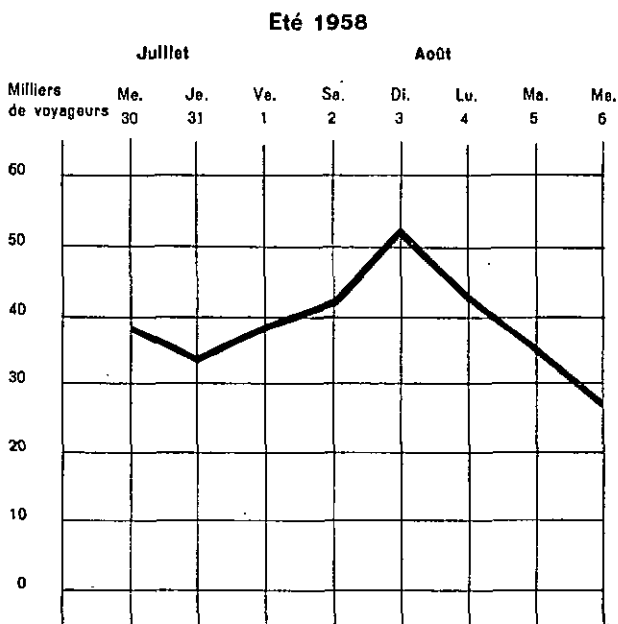
Cependant une amélioration de l'étalement des départs et des

¹ L. Bour : *Etalement des vacances*, op. cit., p. 317.

retours est à noter depuis 1949 ; un regain de trafic pendant les mois de mai, juin et octobre se fait sentir depuis quelques années, compensé par une perte de 8,5 % en juillet, 12 % en septembre et 2 % seulement en août. Un autre moyen de localiser efficacement les pointes consiste à analyser les mouvements constatés dans les grandes gares de Paris. Le jour le plus chargé de la saison d'été en 1958 a été le 3 août pour la gare de Lyon à Paris où environ 53.000 personnes ont pris le départ, soit 40 % de plus que les jours précédent et suivant, eux-mêmes très chargés.

« Ce trafic maximum représente à peu près : 7 fois celui de la journée la plus faible de l'année, 5 fois la moyenne journalière de la

**Nombre de voyageurs de grandes lignes
an départ de la gare de Paris-Lyon²**



²G. Ramé : Le problème des grands départs, Année ferroviaire 1960, Paris 1960, p. 65.

semaine la plus faible, ou encore 3 fois la moyenne journalière annuelle »³.

L'amplitude de ces pointes de trafic s'accroît chaque année. Pour la gare de Lyon par exemple : 25 % de 1954 à 1958. Une évolution de la clientèle semble en être la cause principale : une grande partie des usagers appartenant à des classes sociales plus aisées a abandonné le chemin de fer au profit d'autres moyens de transport tels que la voiture particulière.

L'étude des statistiques de la S.N.C.F. fait apparaître les différents courants ferroviaires de vacances, en particulier ceux des trajets reliant une région peuplée telle que la région parisienne aux plages du Nord, de Normandie, de Bretagne, de l'Atlantique ainsi que de la Côte d'Azur. Lors des départs, la majeure partie de l'afflux de voyageurs se fait dans le sens Paris-province, et outre les problèmes posés par l'exceptionnelle densité du trafic, nombre de rames de trains supplémentaires doivent être réexpédiées à vide dans les plus brefs délais à leur point de départ, afin de pouvoir être remises en service aussitôt.

Les superpointes, telles que nous les avons analysées, ont pour inconvénient majeur de nécessiter pendant quelques jours seulement, un matériel roulant qui est peu ou pour ainsi dire pas employé le reste de l'année. D'après une estimation, le coût d'une rame de 15 voitures de voyageurs de grandes lignes est de 6.750.000 NF. De même l'amélioration des aménagements des gares nécessiterait des capitaux considérables. Il serait donc onéreux d'acheter du matériel ou de faire des travaux dont la rentabilité annuelle n'est pas assurée et qui ne feraient qu'accroître le déficit.

La situation est différente en Suisse. Il y a, bien entendu, un net regain de trafic en été, mais il est assez loin d'atteindre les variations d'amplitude enregistrées en France. A cela, il existe plusieurs raisons : tout d'abord l'absence de très grands centres urbains dépassant le million, les distances relativement courtes (250 - 300 km) ; la Suisse est également un pays touristique par excellence ainsi qu'une voie de passage entre l'Europe du Nord et l'Italie, ce qui lui assure une bonne fréquentation annuelle des grandes lignes, dans les deux sens. En ce qui concerne l'encombrement des voies ferrées, les chemins de fer fédéraux ont jusqu'à présent su résoudre ce problème avec bonheur, puisque la densité de trafic annuel de voyageurs a été en 1958 de 49 sur l'ensemble du territoire (2me rang en Europe après les Pays-Bas) alors qu'elle n'était que de 15 pour la France⁴.

³ G. Ramé : op. cit., p. 64.

⁴ K. Wellinger : Allgemeines Fahrplanprobleme, Conférence de presse, 2-3 novembre 1960, Chemins de fer fédéraux suisses, Berne, p. 3.

Pourtant pendant les mois de juillet et d'août, apparaissent les fameuses pointes qui ont été jusqu'à présent plus ou moins digérées par les CFF, non sans quelques inconvénients.

Outre les touristes étrangers qui viennent en vacances ou qui transitent, le mouvement atteint un maximum d'intensité entre le 15 juillet et le 15 août ; un important apport de voyageurs est fourni par les quelque 65.000 employés et ouvriers de l'industrie horlogère dont les vacances s'étendent en général de la dernière semaine de juillet à la première semaine d'août. En 1960, les vacances horlogères eurent lieu du 22 juillet au 7 août. Le samedi 23 juillet 1960, sur quelque 140 trains circulant dans la région du Jura ainsi qu'en direction du Simplon, il y eut 20 trains supplémentaires, dans certains d'entre eux, le nombre de voyageurs a dépassé le nombre de places offertes et des retards allant jusqu'à 45 minutes ont été enregistrés.

Voici encore un exemple frappant : l'intensité de trafic sur l'importante ligne du Gotthard due en partie à une forte augmentation du trafic des marchandises depuis quelques années. Lors des fins de semaine en été 1960, jusqu'à 200 trains ont circulé chaque jour dans les deux sens, soit à la cadence d'un convoi toutes les 16 minutes approximativement dans chaque sens⁵.

Certaines gares, nœuds ferroviaires importants (tels que Bâle, par exemple), voient leurs installations surchargées de façon permanente ; on a de la peine à recruter du personnel qui aimerait lui aussi prendre ses vacances de préférence en été : autant de problèmes qui deviennent au fil des ans de plus en plus délicats à résoudre. Les CFF reconnaissent eux-mêmes que malgré les efforts fournis le développement du trafic a dépassé l'augmentation de capacité et qu'une surcharge de l'appareil de production se dessine actuellement⁶. Il n'a malheureusement pas encore été possible de calculer même de façon approximative les coûts supplémentaires provoqués entre autres par les pointes estivales. Il est donc permis d'avoir quelques craintes au sujet de l'évolution future dans ce domaine.

2. Trafic routier

Les statistiques de trafic routier sont assez fragmentaires et il est par conséquent difficile de se rendre compte de manière précise de la structure des déplacements par route, qui connaissent ces dernières

⁵ E. Figini : Spezielle Fahrplanprobleme, Conférence de presse, 2-3 novembre 1960, CFF, Berne, p. 5.

⁶ K. Wellinger : op. cit., p. 6.

années une forte extension. Le fait que les véhicules utilitaires sont compris dans les données, complique l'étude de ces statistiques.

En France, un relevé des compteurs placés sur la Nationale 10, Paris-Bordeaux, a donné les résultats suivants⁷ :

Sortie Sud de Montbazon (Indre-et-Loire) :

Nature du renseignement	Trafic véhicules	
	1958	1959
Moyenne annuelle du trafic journalier de semaine	3.576	3.941
Moyenne août :		
Jour ordinaire	5.882	5.914
Samedi	7.949	9.525
Dimanche	7.656	7.801
Premier jour de pointe	12.017	12.522
	samedi 2 août	samedi 1 août
Première heure de pointe	1.092	1.410
	samedi 2 août de 10 h. à 11 h.	samedi 1 août

La Côte d'Azur connaît chaque année, de la mi-juillet à la fin août un trafic routier intense, particulièrement chargé en fin de semaine en août ; les routes du littoral sont alors le théâtre d'embouteillages indescritibles. Le mouvement s'amplifie chaque année puisqu'en sept ans le volume s'est multiplié par le coefficient 2,3.

Une enquête française menée sur les accidents corporels sur route conduit à la même conclusion, à savoir que les mois de juillet et d'août sont les plus meurtriers de l'année⁸ :

Nombre d'accidents corporels

Année	Juillet	Août	Moyenne mensuelle
1953	9.141	10.034	7.420
1954	12.951	13.020	10.414
1955	14.403	14.490	11.686
1956	15.135	14.621	11.811
1957	15.135	15.084	11.983
1958	13.809	14.208	11.225
1959	14.130	14.025	11.480

⁷ L. Bour : Etallement des vacances, op. cit., p. 337.

⁸ L. Bour : op. cit., p. 337.

3. Trafic aérien

Le nombre de voyageurs partant en vacances avec l'avion n'est pas encore assez important, comparé aux autres moyens de transport, pour que des pointes éventuelles apportent des perturbations. Ce mode de transport est utilisé pour les départs en vacances par une clientèle aisée qui étale ses vacances sur une grande partie de l'été ; d'autre part, les lignes (moyennes et longues distances) et les pays atteints (Espagne, Proche-Orient, etc.) connaissent chacun une affluence à des périodes différentes de l'année. Tous ces éléments contribuent à éviter les fortes pointes. Il ne semble pas que la capacité des compagnies aériennes soit dépassée pour l'instant en un quelconque moment de l'année (surtout depuis la mise en service des appareils à turbo-réacteurs). On constate cependant une nette augmentation du trafic en période estivale.

Sur les lignes européennes, les délais de réservations de places s'allongent et les agences qui organisent des vols « Charter » éprouvent des difficultés pour louer des avions. La statistique des départs et arrivées de voyageurs dans les aéroports suisses fait état d'un mouvement deux fois plus important en juillet et en août qu'au mois le plus creux de l'année (en principe janvier ou février).

Dans l'ensemble, la situation n'est pas grave, et les pointes ne posent pas encore de problèmes ; encore faut-il attendre quelques années que les transports aériens, dont les débuts sont récents, se soient démocratisés et aient pris de l'ampleur.

B. Hébergement

L'hébergement est le point crucial du problème, car il occupe le plus souvent une part importante sinon prépondérante des vacances, surtout lorsque celles-ci sont prises sous forme de séjours, ce qui est généralement le cas pour une grande partie des vacanciers.

La capacité des différents modes d'hébergement croît certes chaque année, mais — et ceci est valable pour l'ensemble des pays — l'augmentation du potentiel d'hébergement est inférieure à celle du nombre de personnes qui partent chaque année en vacances. Cette différence se fait surtout sentir aux périodes de pointe et, vu l'aspect actuel des choses, il est à craindre que le fossé qui s'est creusé entre l'offre et la demande ne s'accroisse encore au cours des années à venir.

1. Hôtellerie

L'hôtellerie est à coup sûr la branche la plus touchée de l'industrie touristique par la concentration actuelle des vacances, et par conséquent la plus intéressée à un étalement.

Durant une courte période annuelle, un à deux mois suivant les régions, le touriste prend littéralement d'assaut les hôtels et pensions pour se faire rare le reste de l'année, au point que nombre d'établissements « saisonniers » se trouvent dans l'obligation de fermer leurs portes, une fois la saison d'été achevée. Les conséquences d'une telle situation sont faciles à deviner et sont semblables à celles qui ont été décrites dans le domaine des transports : l'équipement hôtelier est mal utilisé et les taux d'occupation des lits sont souvent déplorable, des régions (maritimes) jouissant d'une plus grande faveur auprès du public que d'autres (campagne, montagne).

Seuls, les hôtels des grandes villes bénéficient pour ainsi dire toute l'année d'une fréquentation satisfaisante et souvent très élevée, car de nombreux touristes étrangers (les Américains entre autres) apprécient le caractère instructif de leur séjour ou voyage de vacances et préfèrent les visites de villes à un séjour de détente à la mer ou à la campagne. Cette tendance a augmenté dans de notables proportions ces dernières années, avec le développement des voyages de groupes notamment. A ce mouvement, viennent s'ajouter, hors-saison, les voyages d'affaires, ce qui garantit à l'hôtellerie urbaine un bon taux annuel d'occupation des lits et lui évite les aléas des pointes de mouvement touristique.

Les variations d'amplitude de la demande touristique ont de néfastes conséquences à la fois pour les hôteliers et pour leur clientèle.

En France, une enquête menée chaque année auprès de 1.120 chefs d'établissements hôteliers constituant un échantillon représentatif de l'hôtellerie de tourisme, a permis d'évaluer les coefficients d'occupation suivants⁹ : (voir tableau en page 30).

Dans toutes les stations, le mois d'août est d'assez loin le plus occupé, suivi du mois de juillet. Notons au passage les moyennes basses enregistrées dans les stations de montagne ainsi que sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique, le mouvement touristique des années considérées ayant été affecté par l'influence des conditions atmosphériques ou celles d'événements politiques.

Une situation analogue se présente en Belgique où la répartition

⁹ Le coefficient d'occupation est le rapport du nombre effectif de nuitées au nombre maximum possible dans un établissement.

Par genre de localités ¹¹	J U I N				J U I L L E T				A O U T				S E P T E M B R E			
	1955	1956	1957	1958	1955	1956	1957	1958	1955	1956	1957	1958	1955	1956	1957	1958
Stations balnéaires																
- de la Manche	25	31	29	27	57	66	53	52	85	79	79	74	36	30	30	35
- de l'Atlantique	22	26	26	24	59	53	59	50	97	86	91	89	46	35	36	51
- de la Méditerranée	48	49	56	44	73	62	69	69	98	92	95	95	66	66	74	67
Stations thermales	37	45	47	47	63	69	68	48	83	82	84	84	44	39	48	50
Stations de montagnes	25	23	26	26	60	52	55	47	87	80	77	83	36	29	28	35
Autres centres touristiques	47	43	52	62	71	67	67	76	86	84	86	93	62	63	67	78

¹⁰ Les coefficients individuels étant seulement donnés en ordre de grandeur sur une échelle en %, les coefficients moyens ainsi calculés n'ont qu'une valeur d'approximation.

¹¹ I.N.S.E.E. : Le mouvement des affaires dans l'hôtellerie au cours de l'été et perspectives pour la saison d'hiver, Etudes et Conjoncture No 12, décembre 1955, 1956, 1957, 1958 (d'après une enquête auprès des hôteliers).

des nuitées dans l'hôtellerie pendant la saison d'été des années 1957, 1958 et 1959 a été la suivante¹² :

Le chiffre des nuitées du mois de juin est égal à 100, les coefficients des autres mois sont établis en fonction de ce chiffre de base.

	Hôtels reconnus			Hôtels non reconnus		
	1957	1958	1959	1957	1958	1959
Juin	100	100	100	100	100	100
Juillet	191	170	238	240	224	321
Août	215	186	260	237	234	209
Septembre	67	106	94	74	121	93

Il apparaît que pendant les mois de juillet et août, l'affluence est 2,5 à 3 fois plus forte que pendant le mois de juin et les différences enregistrées avec septembre sont encore plus importantes.

La Suisse ne fait pas exception à cette tendance à la concentration des séjours. Depuis quelques années, on enregistre des chiffres sans cesse croissants tant pour les arrivées que pour les nuitées de touristes¹³ :

1958	: 25,009 millions de nuitées
1959	: 26,978 millions de nuitées
1960	: 28,150 millions de nuitées.

On peut à juste titre, semble-t-il, parler de haute conjoncture touristique et cependant, en examinant de plus près les statistiques on constate par exemple que depuis 1945 (pour ne prendre que cette période en considération) les mois de juillet et d'août représentent à eux seuls le tiers et même plus des nuitées annuelles dans les différents établissements¹⁴ :

Pourcentage des nuitées annuelles

Année	Juillet et août	Année	Juillet et août
1945/50	31,2	1955	34,3
1951	33,2	1956	33,8
1952	34,7	1957	33,6
1953	34,6	1958	32,6
1954	34,1	1959	33,5

¹² Commissariat Général au Tourisme : Vacances en Juin, manuscrit photocopié, Bruxelles 1960. La forte augmentation des nuitées en septembre 1958 est due aux séjours des visiteurs de l'Exposition Universelle et Internationale de Bruxelles.

¹³ Annuaire statistique de la Suisse, 1959/60, Berne.

¹⁴ Chiffres calculés sur la base de données de l'Annuaire statistique de la Suisse.

Il est visible qu'il s'agit ici d'une tendance durable ne comportant que des variations peu importantes ; remarquons au passage un léger mouvement de baisse amorcé en 1956 et qui pourrait être dû aux différentes actions entreprises pour étaler les vacances en Suisse.

Le taux moyen annuel d'occupation des lits pour l'ensemble du territoire n'a que faiblement et irrégulièrement augmenté au cours de ces dernières années, 2,5 % seulement entre 1952 et 1959 ¹⁵ :

Taux moyen d'occupation des lits, en %, pour l'ensemble du territoire

Année	%
1952	33,4
1953	34,5
1954	34,3
1955	35,0
1956	34,8
1957	35,6
1958	34,3
1959	35,9

Encore les chiffres cités sont-ils une moyenne générale pour toute la Suisse, certaines régions étant moins favorisées que d'autres.

Taux moyen d'occupation des lits, en %, par régions en 1959 ¹⁶

Régions	%
Grisons	34,3
Oberland Bernois	30,8
Suisse centrale	29,4
Ticino	37,6
Valais	29,0
Léman	53,3
Alpes vaudoises	31,8
Jura	30,2
Suisse orientale	30,5
Plateau Nord-Est	55,2
Plateau occidental	31,5

¹⁵ Il s'agit du taux moyen d'occupation des lits par rapport à l'ensemble des lits d'hôtes, y compris ceux des établissements de cure, dans les exploitations comptant moins de 5 lits d'hôtes et ne se trouvant pas dans une région dite de tourisme ou dans une grande ville.

Cf. Annuaire statistique de la Suisse.

¹⁶ Annuaire statistique de la Suisse : op. cit.

Les hôteliers, qui se voient obligés de refuser de la clientèle pendant quelques semaines en saison et savent que dans l'état actuel des choses, il ne leur est pas possible de récupérer cet excédent de demande en le répartissant sur une autre période, hésitent à investir de nouveaux capitaux pour augmenter la capacité de leur établissement. La mauvaise utilisation des installations hors-saison rend problématique le rendement des capitaux investis.

Il devient difficile de recruter du personnel supplémentaire qui ne peut être employé que durant un laps de temps assez court (la durée de la saison), donc de manière irrationnelle. La main-d'œuvre qualifiée se fait rare, surtout au moment où elle est le plus demandée (problème commun à l'industrie hôtelière en Suisse et surtout en Autriche où il atteint un point critique).

« Il faut se résoudre à devoir engager alors du personnel pour un temps inutilement trop long et à augmenter de ce fait les frais généraux, ou à se passer de renfort durant les quelques semaines de pointe de la haute saison... Dans ce cas, la période de surcharge du degré d'occupation se distingue par une atmosphère de tension, car le personnel est continuellement pressé, accablé de fatigue et irrité de ne pouvoir faire face à toutes les tâches. On s'y épuise à vouloir servir chacun convenablement, mais souvent sans y parvenir »¹⁷.

Sous ces conditions, le service de la clientèle laisse parfois à désirer. Les clients qui veulent séjourner dans les établissements hôteliers en pleine saison, doivent souvent réserver leurs chambres plusieurs semaines, voire plusieurs mois à l'avance.

L'hôtel est un type d'entreprise à capital intensif, qui dépend fortement des variations d'amplitude de la demande. Une grande partie des frais est fixe, quasi-indépendante du taux d'occupation¹⁸. Les frais fixes se répartissent donc sur un nombre de demandeurs (clients) d'autant plus grand que la « vente » de prestations (en l'occurrence une nuitée

¹⁷ C. Pête : Etalement des vacances d'été ; Caisse HOTELA, manuscrit polycopié, Montreux, 3 juillet 1957, p. 3.

¹⁸ Brièvement esquissés, les frais d'une entreprise hôtelière peuvent se répartir en deux grandes catégories :

- 1) les frais fixes dans lesquels on peut encore distinguer deux sous-catégories :
 - a) les frais fixes à caractère absolu, c'est-à-dire indépendants du degré de fréquentation de l'établissement (location, amortissement, intérêt...);
 - b) les frais fixes à caractère mixte qui constituent une partie des frais qui échoient au moment où l'établissement est prêt à accueillir la clientèle. Ces frais s'élèvent par paliers, ils restent fixes pour un taux donné de fréquentation et varient seulement lorsque ce

d'hôtel) est importante, ainsi que le montre un schéma de l'évolution des frais suivant l'augmentation du taux d'occupation (selon un modèle théorique)¹⁹ :

Taux d'occupation en %	Frais d'une nuitée en francs		
	frais fixes	frais variables	total
10	40.34	8.14	48.48
20	20.17	8.14	28.31
30	13.45	8.14	21.59
40	10.08	8.14	18.22
50	8.07	8.14	16.21
60	6.72	8.14	14.86
70	5.76	8.14	13.90
80	5.05	8.14	13.19
90	4.48	8.14	12.62
100	4.03	8.14	12.17

Un taux d'occupation des lits d'une certaine importance est absolument nécessaire afin de mieux répartir la charge des frais fixes et assurer la rentabilité de l'entreprise. L'évaluation du degré d'occupation des lits varie suivant le pays considéré (critères de recensement des établissements) et selon le type d'établissement (hôtel ouvert toute l'année, pendant une ou deux saisons, hôtel garni...).

En Suisse, les milieux hôteliers estiment qu'un taux moyen de l'ordre de 70 % est nécessaire pour couvrir de nos jours les dépenses engagées. Ce taux n'était que de 30 - 40 % avant la première guerre mondiale et de 40 - 50 % à la veille de la seconde guerre²⁰.

Ce taux de 70 % est loin d'être atteint actuellement et l'hôtelier se voit obligé de pratiquer une politique des prix très critiquée. Sur la base des résultats des années précédentes, tenant compte des mois hors-

taux connaît une hausse d'une certaine importance (variable suivant les cas envisagés). Par exemple, une partie des frais de personnel (de service et d'étage), des frais d'entretien et des frais de chauffage...

- 2) Les frais variables, proportionnels au taux de fréquentation de l'établissement (utilisation de marchandises : nourriture et boissons ainsi qu'une partie des frais d'entretien...).

¹⁹ R. C. Streiff : Die Preisgestaltung im schweizerischen Hotelgewerbe ; Gegenwarts- und Zukunftsprobleme des schweizerischen Fremdenverkehr, Festgabe für Hermann Seiler, Zürich 1946, p. 87.

²⁰ F. Seiler : Rapport, Conférence de presse de la Société suisse des hôteliers du 19 janvier 1950, Lausanne.

saison où le taux d'occupation de son établissement reste bas et où la charge des frais fixes se fait des plus lourdes, l'hôtelier fixe ses prix de saison à un taux élevé afin de couvrir à la fois le déficit qui a éventuellement été enregistré hors-saison et de réaliser en quelques semaines la majeure partie du bénéfice annuel.

Comme il ne saurait être question d'augmenter la « production » dans ce domaine, celle-ci étant limitée par la capacité de l'entreprise (c'est-à-dire le nombre de lits que compte un établissement), les prix ont tendance à être d'autant plus élevés que la période de forte ou pleine occupation est courte. Ces prix sont souvent jugés exorbitants par la clientèle dans les rangs de laquelle ils opèrent une sélection au détriment des catégories de personnes à revenus modestes qui se tournent vers d'autres modes d'hébergement.

2. Autres modes d'hébergement

Ceux-ci n'échappent pas non plus aux fameuses pointes de la saison d'été.

En ce qui concerne le camping, l'enquête établie par le Conseil économique et social français fait état d'une opinion intéressante, à savoir que « la concentration actuelle des congés en août, les prix plus élevés des hôtels ou des locations au cours de ce mois, ont pour conséquence que bon nombre d'estivants qui ne peuvent choisir librement leurs dates de congés, notamment les salariés des entreprises fermant en août, préfèrent camper plutôt que de loger à l'hôtel. Selon certaines estimations, 60 % des campeurs seraient dans ce cas, et c'est une proportion qui a tendance à augmenter avec les difficultés qu'occasionnent les pointes de vacances »²¹.

En Belgique, l'indice de base (100) représentant l'ensemble des nuitées des campeurs au mois de juin 1959, les indices des autres mois de l'été étaient respectivement²² :

juillet	: 681
août	: 501
septembre	: 40

En Suisse, en l'espace de quatre ans, la fréquentation des places de camping du Touring Club Suisse a plus que doublé, notamment en juillet²³ :

²¹ L. Bour : Etalement des vacances, op. cit., p. 322-323.

²² Commissariat Général au Tourisme : Vacances en juin, op. cit.

²³ Annuaire Statistique de la Suisse.

Cet exemple n'est certainement pas isolé ; dans tous les pays, depuis que le tourisme existe, certaines régions réputées pour la beauté de leur site ou la douceur de leur climat, ont d'emblée acquis la faveur des touristes. Toutefois, au début de cette ère touristique, les possibilités d'accueil satisfaisaient aux besoins de la demande. Il n'en est plus de même actuellement : A l'image de la concentration dans le temps, une nette tendance à la concentration dans l'espace s'est peu à peu dessinée ; une grande majorité des vacanciers a en effet pris les goûts des privilégiés de naguère non seulement pour l'époque, mais encore pour les lieux de séjours. Bien que son évolution, « freinée » en quelque sorte par l'aménagement touristique de nouvelles régions, paraisse moins brutale, ce type de concentration renforce cependant les effets de la concentration dans le temps, c'est-à-dire les pointes de trafic touristique en été.

Ce mouvement intéresse surtout les stations balnéaires et les régions situées en bordure des mers, océans et lacs (l'engouement du public pour les séjours et les bains de mer est relativement récent mais constitue maintenant un fait établi, officiel depuis la reconnaissance de la thalassothérapie). Ainsi, en Suisse, pour la région du Lac Léman dont la superficie est relativement réduite, comparée à celle des autres régions, le pourcentage des nuitées dans les hôtels et pensions s'élève à 15 % de celui du pays ; le taux d'occupation des lits atteint le chiffre record (pour la Suisse) de près de 60 % par rapport au nombre de lits disponibles.

Il est encore une autre raison à cette concentration : le dépeuplement progressif des campagnes provoqué par l'exode des populations rurales vers les agglomérations peut aussi expliquer en partie la proportion moyenne ou même faible des séjours à la campagne. « Pendant longtemps, pour la minorité de travailleurs des villes, qui prenaient déjà des congés de vacances à cette époque, la province relativement très peuplée, où la plupart d'entre eux possédaient encore de proches parents, pouvait naturellement se présenter très hospitalière pour leurs enfants et leur favoriser vacances économiques et provisions d'hiver par surcroît. Mais trois-quarts de siècle après, les liens familiaux se sont forcément distendus par éloignement, ou souci d'un certain confort tel que pour passer leurs vacances, de nombreux citadins préfèrent un séjour plus trépidant de plaisirs passés dans de nouvelles zones urbaines ou urbanisées, plus spécialement équipées pour les loisirs »²⁶.

Le développement caractérisé des nouvelles formes d'hébergement, en particulier du camping, a incontestablement apporté une contribution

²⁶ Guicheteau : Etalement des périodes de vacances en relation avec les problèmes de transport dans les pointes de trafic saisonnières ; rapport, Union des voies ferrées, XIII^{ème} Assemblée générale technique, Lyon 1958, p. 5.

à l'amplification du phénomène de concentration spatiale, ainsi qu'il l'a déjà été relevé par ailleurs.

Les inconvénients qu'entraîne la concentration dans l'espace, sont à peu près les mêmes que ceux qui découlent de la concentration dans le temps : Ce sont ceux de la « surpopulation » touristique (énervement, fatigue, difficultés d'accès et de circulation, cherté des prestations, difficultés d'approvisionnement des masses) auxquels il convient d'ajouter la détérioration progressive des sites et paysages. Ainsi que le relevait un rapporteur au Congrès de l'Association internationale d'experts scientifiques du tourisme (AIEST) en 1959 : « Le trop grand nombre de touristes, en août, peut tuer le tourisme, le problème est caractéristique au tourisme des bords de la Méditerranée, spécialement sur la Côte d'Azur... Le flux de touristes, d'année en année plus énorme, ne se répartit pas dans tous les pays de climat méditerranéen, mais se concentre dans les stations de grande renommée déjà surchargées »²⁷.

D. *L'économie nationale*

Sur un plan général, la grande affluence de vacanciers comporte plusieurs inconvénients d'ordre essentiellement économique.

Des problèmes de distribution se posent dans certains services publics ; les pointes des séjours de vacances sont à l'origine d'une utilisation irrationnelle du système de distribution. Au moment des pointes, la distribution d'eau devient insuffisante dans diverses stations touristiques ; à Paris, certaines difficultés d'approvisionnement en denrées alimentaires sont apparues ces dernières années (files d'attente devant les boulangeries ouvertes).

Au contraire, dans de grandes villes où une grande partie de la population est partie en vacances, les services publics (les transports urbains, par exemple) continuent à fonctionner pendant une période où ils sont mal utilisés.

Souvent, la désertion des grands centres urbains entraîne de sérieuses perturbations dans la distribution de denrées périssables provoquant des retards et du gaspillage de marchandises.

Le dépeuplement momentané de grandes agglomérations provoqué par les départs fait apparaître celles-ci aux yeux des touristes étrangers, sous un visage insolite. On a déjà comparé l'aspect de Paris en particulier à celui d'une nécropole ou d'un désert ; en août, quantité de maga-

²⁷ M. Boyer : Typologie des stations et problèmes d'aménagement touristique méditerranéen ; Revue de Tourisme, No 3, juillet/septembre 1959, Berne, p. 100.

sins sont fermés, les théâtres font relâche et les touristes déçus écourtent leur séjour ou évitent la capitale dont le chiffre des nuitées dans les établissements hôteliers connaît une baisse pendant ce mois.

Enfin, par suite des fermetures massives dans l'industrie, la production connaît une baisse parfois sensible pendant l'été.

Production industrielle en août 1959 en % de la moyenne annuelle²⁸

France	:	66,5
Italie	:	86,0
Grande-Bretagne	:	86,5
Pays-Bas	:	89,0
Belgique	:	91,0
Allemagne Fédérale	:	94,5

Si la situation n'est pas trop grave dans les différentes nations européennes, elle est alarmante en France où le niveau de la production baisse d'un tiers par rapport à la moyenne. Ce fléchissement qui n'a cessé de s'accroître d'année en année, peut faire mal augurer de la position française face à ses partenaires du Marché Commun.

II. L'aspect social

L'intensité de travail qu'impose la technique moderne dans beaucoup de professions, éprouve l'homme à un tel degré que la diminution des heures de travail ne compense pas entièrement le supplément de fatigue : les vacances sont devenues indispensables.

Avec l'octroi de congés payés sur une grande échelle dans tous les pays s'est presque simultanément posée la question de l'amélioration du sort des salariés, et notamment la possibilité pour de larges couches de la population de voyager et de passer des vacances hors de leur domicile. Cette nouvelle forme de tourisme a été dénommée le « tourisme social ». C'est par définition « l'ensemble des rapports et des phénomènes d'ordre touristique existant du fait de la participation au tourisme de classes sociales économiquement faibles »²⁹ dont les débuts se situent pour certains pays en 1939-1940 mais qui n'a pris son véritable essor qu'à partir de 1945. Son but est de « permettre l'accession au tourisme de larges

²⁸ L. Bour : *Étalement des vacances*, op. cit., p. 326. Chiffres I.N.S.E.E.

²⁹ W. Hunziker : *Le tourisme social, caractères et problèmes* ; Alliance Internationale de Tourisme, Genève 1951, p. 14.

couches de la population qui, soit par manque de formation ou d'information, sont restées jusqu'ici à l'écart des mouvements touristiques »³⁰.

Des données récentes permettant d'apprécier de manière exacte les dimensions du phénomène, font malheureusement défaut. Une enquête menée en 1948 dans les principaux pays d'Europe³¹ révélait que plus de 66 millions de salariés avaient droit aux congés payés et étaient, théoriquement du moins, en mesure de participer au tourisme social³². Il faut cependant l'admettre : de nos jours, dans les états européens, la presque totalité des travailleurs qui constituent la plus grande partie des vacanciers a droit aux congés annuels.

En Suisse, sur 1000 ouvriers de fabrique, le nombre des bénéficiaires de congé était le suivant pour les années considérées³³ :

En 1910	:	80 ouvriers
En 1926	:	419 ouvriers
En 1937	:	662 ouvriers
En 1944	:	823 ouvriers
En 1954	:	965 ouvriers

D'après certaines estimations, le nombre de touristes sociaux serait, en Suisse, actuellement de 1,3 million environ.

Etant donné les progrès passés et futurs des états européens, on peut, sans crainte d'exagération, évaluer à 35 % de la population, le pourcentage des ayant droit aux vacances annuelles. Ces congés permettent en principe au travailleur d'emmener sa famille dans ses déplacements, soit approximativement 10 % supplémentaires, ce qui représenterait au total au moins 45 % de la population pouvant participer au tourisme social³⁴.

Or, à l'examen des chiffres de fréquentation mensuelle dans les différents modes d'hébergement ou encore en consultant les statistiques

³⁰ A. Haulot : Le caractère et les problèmes du tourisme social, rapport final du Congrès international du tourisme social du 28 mai au 1er juin 1956 à Berne ; No 34 des Publications de la Fédération Suisse du Tourisme, Berne 1957, p. 60.

³¹ A savoir : Allemagne occidentale, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Suède, Suisse et Yougoslavie.

³² A. Haulot : Tourisme social en Belgique et dans le monde, Bruxelles 1949 ; cité par l'Association interparlementaire du Tourisme : Le tourisme social, rapport du secrétariat général du Vme Congrès interparlementaire du Tourisme, Gênes 1954, p. 22.

³³ Der Schweizer Arbeiter, No 15 du 26 juillet 1956.

³⁴ B. Zanetti : La réglementation des vacances dans les états européens, rapport final du Congrès international du tourisme social, op. cit., p. 85-86.

des départs en vacances, on constate que les classes sociales économiquement faibles, partagent une sorte d'engouement que l'on rencontre dans les classes aisées de la population pour les quelques semaines d'été ; elles contribuent puissamment à aggraver les pointes que nous avons constatées. Ces couches sociales plus modestes sont peut-être les premières à en supporter les conséquences ; la tendance qu'ont les travailleurs à se rendre en grande majorité dans des régions touristiques déjà très fréquentées, provoquant par là-même un déséquilibre flagrant entre l'offre et la demande et une hausse des prix consécutive, est restée constante, s'est même accentuée dans certains cas.

Dès lors, nombre d'entre eux n'ont pu quitter leur domicile ; certains, il est vrai, par pure inclination — encore qu'il s'agisse dans plusieurs cas d'un manque de formation, d'information ou d'habitude du tourisme dont nous parlions plus haut — beaucoup d'autres aussi parce qu'ils n'en avaient pas les moyens pécuniaires. Dans les pays qui ont bien voulu mener une enquête sur le nombre de personnes qui sont restées chez elles, les chiffres obtenus donnent à réfléchir.

En France, une enquête par sondage du mois d'octobre 1957 auprès de la population des villes de plus de 50.000 habitants effectué suivant différents critères a permis d'établir de manière satisfaisante quels furent les milieux qui ne se sont pas déplacés à l'occasion des vacances³⁵ : 40 % des adultes interrogés n'avaient pas pris de vacances hors de leur domicile pendant les dix premiers mois de 1957 (51 % en 1951).

Les raisons principales invoquées par les personnes qui ne sont pas parties en vacances sont les suivantes³⁶ :

	Sur 100 pers. qui ne sont pas parties en vacances		Sur 100 pers. interrogées	
	en 1957	en 1951	en 1957	en 1951
Coût trop élevé	41	52	16	26
Santé personnelle	12	12	5	6
Santé des membres du ménage	7	8	3	4
Pas de congé dans la profession	5	8	2	4
Préfèrent prendre leurs vacances sur place	13	11	5	6
Autres raisons	22	9	9	5
Ensemble des raisons	100	100	40	51

Nous remarquons que bien qu'on ait enregistré entre 1951 et 1957 une baisse d'environ 22 %, le coût trop élevé des vacances pour un bud-

³⁵ Voir à ce sujet les taux de départs aux pages 14, 15 et 16, desquels peut être déduite la proportion de personnes qui ne se déplacent pas pendant les vacances.

³⁶ I.N.S.E.E. : Les vacances des Français, op. cit., p. 610.

get modeste reste de loin l'obstacle le plus important de non-participation aux déplacements à l'occasion des vacances.

En Allemagne de l'Ouest, on évalue à 68 % la portion de population qui n'a fait aucun déplacement ou séjour touristique au cours de l'année touristique 1957/1958.

Nous ne sommes pas en mesure de donner de résultats pour la Suisse, une étude généralisée n'ayant, à notre connaissance, jamais été faite jusqu'ici. A titre d'indication, citons pourtant les données acquises lors d'une enquête sociologique menée par la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers auprès de ses adhérents de juin à décembre 1955 : 43 % des personnes interrogées sont restées à la maison pour les vacances, la moitié d'entre elles (49 %) pour des raisons pécuniaires³⁷.

Si l'on désire donc réellement et non plus en théorie faire participer le plus grand nombre possible de personnes au mouvement touristique, il s'agit de réviser certaines conceptions et de prendre les mesures qui s'imposent.

³⁷ Schweizerischer Metall- und Uhrenarbeiterverband : Soziologische Untersuchung bei 1203 Metallarbeitern der deutschen Schweiz ; A. E. S., A. G. für Wirtschafts- und Sozialanalysen, Lausanne, avril 1956, p. 34.

CHAPITRE III

Les facteurs de la concentration et leur aménagement

Une étude des conséquences de la quasi-inexistence d'un étalement des vacances nous a révélé la présence du phénomène de concentration dans un laps de temps relativement court en été ; pour tenter de remédier à cette situation, il faut établir un diagnostic, et pour cela, examiner les différents éléments qui influent sur les départs en vacances, ou plus exactement les causes du phénomène de concentration actuelle, et essayer de trouver des solutions susceptibles de satisfaire toutes les parties intéressées au problème. La tâche est malaisée ; elle a été l'objet d'études de la part des milieux touristiques et des syndicats patronaux et ouvriers.

I. Les conditions atmosphériques

La faveur que connaissent les mois de juillet et août auprès des vacanciers provient en partie du fait que ces deux mois sont généralement considérés comme jouissant des conditions atmosphériques les plus favorables de l'année. Le mois d'août, par exemple, exerce auprès des amateurs de bains de mer un attrait particulier ; l'ensoleillement, la température et le nombre fort réduit de jours de nébulosité ou de pluie enregistrés dans les stations balnéaires en particulier, sont les arguments le plus souvent développés par toute une masse de travailleurs qui en sont les habitués en cette période.

Des données climatologiques des mois de vacances ont été établies en France. Quatre éléments sont prépondérants pour le choix des vacances, à savoir :

1) La durée du jour¹ :

En juin, la durée moyenne est de 16 h. 03
juillet, la durée moyenne est de 15 h. 40
août, la durée moyenne est de 14 h. 13
septembre, la durée moyenne est de 12 h. 29.

C'est donc en juin que les jours sont dans leur ensemble les plus longs et la durée moyenne de ce mois est de près de deux heures supérieure à celle du mois d'août.

2) La durée de l'ensoleillement² :

Elle a été calculée pour la période 1926-1935 et l'ensoleillement moyen, en nombre d'heures, dans quelques départements touristiques :

	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Côtes-du-Nord	203	230	248	215	155
Charente-Maritime	240	250	285	260	214
Var	314	353	371	313	261
Alpes-Maritimes	263	315	332	300	244
Haute-Savoie	163	179	221	178	160
Vosges	198	216	227	216	173
Loir-et-Cher	205	223	240	232	184

Si dans toutes les régions considérées, le mois de juillet est le mois le plus ensoleillé, les mois de juin et d'août se partagent la deuxième place à tour de rôle suivant les départements.

3) Evolution des températures :

La moyenne établie entre 1891 et 1930 fait ressortir le fait que juillet et août sont les mois les plus chauds de l'année, suivis de juin et septembre ; les écarts moyens par région variant de 1°5 à 2° entre juin et août.

4) Nombre de jours de pluie :

« Suivant les régions, c'est successivement un des quatre mois, de juin à septembre, qui est le moins pluvieux : la Bretagne, par exemple, est moins pluvieuse en juin que pendant les autres mois ; par contre, septembre paraît plus favorable en

¹ L. Bour : Etallement des vacances, op. cit., p. 340. Notons que ce sont des données théoriques influencées par l'état de l'atmosphère (nuages, etc.) et qui varient suivant les années et les régions.

² L. Bour : op. cit., p. 342. Données encore plus variables que les précédentes.

région de montagne. Pour une très grande partie de la France, il semblerait qu'il n'y ait pas à ce sujet de grandes différences au cours des mois d'été »³.

Le Commissariat Général au Tourisme de Belgique a fait procéder à une étude des facteurs climatologiques dont les résultats ne sont pas sans présenter des analogies avec ceux qui ont été exposés ci-dessus.

Un tableau comparatif des phénomènes climatologiques a été établi pour les mois de juin, juillet, août et septembre ; sur la base des données des quatorze dernières années, une moyenne a été calculée pour chaque phénomène⁴ :

	juin	juillet	août	septembre
1. Périodes ensoleillées	218	206,1	200	159
2. Température moyenne	16	17,5	17,1	14,9
3. Nombre de jours d'été (température supérieure à 25°)	6,7	9,3	8,5	4,8
4. Nombre de jours chauds (température supérieure à 30°)	1,5	2,6	1,2	0,7
5. Nombre d'orages	9,7	10,5	11,7	7,5
6. Nombre de jours de précipitations atmosphériques	14,3	16,3	17,1	16
7. Précipitation en mm.	54,6	80,5	81,3	72,1

L'examen de la situation climatologique peut sembler fastidieux, néanmoins ce facteur paraît jouer parfois un rôle si important dans la fixation de la période des vacances auprès des personnes interrogées qu'il s'avère nécessaire de démontrer que les seuls mois de juillet et août n'ont pas toujours l'exclusivité du beau temps (la situation météorologique enregistrée dans les différentes contrées au cours des dernières saisons — notamment en Suisse, lors de l'été 1960 — devrait en apporter une preuve supplémentaire).

En tout cas, le mois de juin peut être placé sur le même plan que les deux mois qui le suivent et bénéficier au même titre de la faveur des gens. Les mois de septembre et éventuellement de mai ont une température et un nombre de jours ensoleillés suffisants pour constituer une période propice aux vacances, fait qu'attestent depuis quelques années les fréquences de séjours en augmentation à cette époque.

³ L. Bour : op. cit., p. 342.

⁴ Commissariat général au Tourisme : op. cit., Bruxelles.

II. Les vacances scolaires

A une époque où le mode de vie accéléré constitue un danger pour l'unité de la famille dont les membres sont moins souvent réunis qu'autrefois (par suite du travail des deux conjoints et de la présence en classe des enfants), les vacances sont la période idéale pour resserrer des liens quelques fois distendus par la vie quotidienne.

Les vacances des enfants sont certainement à l'origine de la concentration des vacances d'été. Elles font tâche d'huile et incitent de nombreux parents à prendre dans la mesure du possible leurs vacances avec leurs enfants. De ce fait, il existe un rapport étroit entre les vacances scolaires et les congés des adultes.

La réglementation des vacances des enfants est en bien des points différente suivant les pays. La durée des vacances d'été, ainsi que le début de l'année scolaire sont sujets à des variations notables. Les nations européennes peuvent se diviser en deux groupes inégaux ; le critère qui les départage étant le commencement de l'année scolaire.

D'une part, le groupe de pays dont le début de l'année scolaire est fixé à la fin de l'été ou en automne⁵ :

Pays	Début de l'année scolaire	Jours de vacances		Pourcentage des vacances d'été par rapport aux vacances totales
		été	total	
Autriche	9 septembre	63	95	66,3
Belgique	1 septembre	62	88	70,5
Danemark	15 août	49	81	60,5
Finlande	1 septembre	62	95	65,3
France	15 septembre	77	101	76,2
Grande-Bretagne	7 septembre	40	75	53,3
Italie	1 octobre	122	152	80,3
Norvège	19 août	60	80	75,0
Suède	28 août	84	124	67,7
Yougoslavie	1 septembre	75	90	83,3

Il est à noter que la durée des vacances s'allonge et que l'année scolaire débute de plus en plus tard au fur et à mesure que l'on s'approche des régions méridionales. Ce qui tendrait à prouver qu'en matière de réglementation de vacances, le souci majeur du législateur

⁵ Caisse suisse de voyage : Une nouvelle réglementation des vacances en Suisse ; No 1 des Publications de la Caisse suisse de voyage, Berne 1958. p. 73-78.

a été de faire coïncider les vacances scolaires avec des conditions climatiques favorables. Le nombre de beaux jours, supérieur à celui que connaissent les pays nordiques, a joué un rôle important dans la fixation des vacances des enfants, en France et en Italie.

D'autre part, deux nations européennes constituent un petit groupe à part, dans lequel l'année scolaire commence au printemps : il s'agit de la République fédérale allemande (à l'exception de la Bavière) ainsi que la majeure partie de la Suisse (21 cantons sur 25). Mais une particularité qui a son importance mérite d'être mise en exergue : ces deux pays échelonnent dans une certaine mesure les vacances dans leurs écoles.

L'Allemagne procède à un étalement des périodes de vacances dans les différents « Länder » (régions) au nombre de onze (y compris la Sarre). En 1961, les vacances d'été ont commencé le 26 juin en Basse-Saxe pour s'achever le 7 septembre en Bade et dans le Württemberg, s'échelonnant ainsi sur deux mois et demi.

Néanmoins, pendant 15 jours environ, de la fin juillet au début août, tous les écoliers allemands sont en vacances. Des suggestions ont été faites pour éviter ces superpositions entre régions qui se placent exactement au milieu de la période la plus encombrée de l'été : effectuer une nouvelle répartition du territoire en trois grandes catégories de régions ; chaque catégorie serait divisée en deux groupes dont l'un terminerait ses vacances vers la fin de juillet alors que l'autre les commencerait au début du mois d'août. Le plan proposé est le suivant ⁶ :

Groupe de juillet	Fin des vacances	Début des vacances	Groupe d'août
Première catégorie			
Hamburg			
Baden-Württemberg	28.7.	29.7.	Bayern (19,6 %)
West-Berlin	(19,3 %)		
Deuxième catégorie			
Niedersachsen			
Bremen	31.7.	1.8.	Nordrhein-Westfalen
Hessen	(24,6 %)		(24,6 %)
Troisième catégorie			
Schleswig-Holstein	3.8.	4.8.	Rheinland-Pfalz
	(5,6 %)		(6,3 %)

⁶ A. Koch : Die Saisonschwankungen und die Problematik der Saisonverlängerung im Fremdenverkehr ; Schriftenreihe des deutschen Wirtschaftswissenschaftlichen Instituts für Fremdenverkehr an der Universität München, Heft 6/1956, p. 70.

Sur la base du nombre d'habitants dans chacun des « Länder », les catégories ont été établies de manière à équilibrer les groupes de juillet et août.

Cette solution théoriquement astucieuse se heurte pourtant à plusieurs difficultés et n'a pas encore trouvé d'écho.

C'est entre 1948 et 1950 que fut introduit en Suisse un échelonnement des vacances d'été sur cinq semaines dans les villes de Zürich, Bâle et Berne, qui fut supprimé en 1951. Ce système fut repris en 1959, en grande partie grâce aux efforts combinés de la Société suisse d'Utilité publique qui a créé à cet effet, en 1953, une commission pour la question des vacances et de la Caisse suisse de voyage qui a édité en cette occasion une intéressante brochure contenant des propositions pour un nouveau régime des vacances en Suisse.

C'est ainsi que les principales villes suisses étalent leurs vacances, non seulement celles d'été, mais encore celles de printemps et d'automne.

Dates des vacances d'été des villes suisses en 1960

Genève	:	30 juin	—	3 septembre	(9 semaines)
Berne	:	1 juillet	—	14 août	(6 semaines)
Lausanne	:	9 juillet	—	29 août	(7 semaines)
Bâle	:	9 juillet	—	20 août	(6 semaines)
Saint-Gall	:	9 juillet	—	15 août	(5 semaines)
Lucerne	:	17 juillet	—	4 septembre	(7 semaines)
Zürich	:	18 juillet	—	20 août	(5 semaines)
Winterthur	:	18 juillet	—	20 août	(5 semaines)

En rapport étroit avec le début de l'année scolaire se trouve être la durée des vacances qui reste dans le domaine de l'enseignement un point très discuté.

Pour trente-deux pays européens, soit la quasi-totalité, la situation est la suivante en 1958⁷ :

Début de l'année scolaire	Nombre d'états	Nombre de jours de vacances en été		Nombre total des jours de vacances		Pourcentage des vacances d'été par rapport aux vac. totales
		total	moyenne	total	moyenne	
Automne	29	2.224	76,7	3.067	105,8	72,5
Printemps	3	141	47,0 ⁸	263	87,7	53,6

⁷ Caisse suisse de voyage : Une nouvelle réglementation des vacances en Suisse, op. cit., p. 34.

⁸ Et encore le chiffre de 47 jours paraît quelque peu élevé car l'un des trois pays est le Liechtenstein qui ne compte que 14.000 habitants et dont la durée des vacances d'été s'élève à 60 jours, ce qui relève la moyenne générale qui, si l'on excepte ce pays, doit être d'environ 41 jours, soit un peu moins de 6 semaines.

Ainsi, dans le groupe des vingt-neuf pays où l'année scolaire commence en automne, la durée des vacances d'été est de onze semaines alors qu'elle reste inférieure à sept semaines dans ceux où l'année scolaire débute au printemps.

Dès lors, les tenants de deux tendances diamétralement opposées s'affrontent : d'une part, ceux qui veulent que les vacances d'été soient longues et durent près de trois mois, d'autre part, ceux qui, en minorité toutefois, s'en tiennent au régime des vacances d'été de six semaines environ ; celles-ci, outre les vacances bien connues de Noël et de Pâques, sont encore encadrées par des vacances de printemps et d'automne d'une durée moyenne de deux semaines chacune (la Suisse ayant encore introduit des vacances de sports d'hiver de quelques jours en février).

Ce dernier système en vogue en 1956 dans une grande partie de la Suisse était jugé insuffisant par certains milieux, touristiques entre autres ; les critiques se portant essentiellement sur le manque d'étalement des vacances d'été (qui n'avait pas encore été introduit) ainsi que sur leur durée trop courte pour permettre aux familles de travailleurs de partir dans des conditions satisfaisantes, c'est-à-dire de trouver des possibilités d'hébergement à des prix abordables.

La Société suisse d'Utilité publique proposait d'éllever la durée des vacances d'été à six semaines. Les arguments opposés alors à cette initiative étaient⁹ :

1. La santé et le bien-être des enfants priment les intérêts de l'hôtellerie.

Réponse : Les intérêts de la branche touristique ne peuvent être négligés à ce point car tout doit être mis en œuvre pour que des milliers de familles puissent passer leurs vacances en commun et hors de leur domicile, ce dont profitent, bien entendu, également les enfants.

2. Les vacances de printemps, d'automne, d'hiver et de sport doivent être mieux utilisés.

Réponse : De telles vacances sont trop coûteuses pour des familles nombreuses parce qu'elles occasionnent des dépenses supplémentaires d'habillement et de chauffage. Seules, des régions, souvent éloignées du domicile familial (d'où hausse du prix de transport) bénéficient de conditions climatiques favorables au printemps et en automne.

⁹ W. Rickenbach : Ferienstaffelung ; Separatabzug aus der Schweizerischen Wirtse-Zeitung, Nr. 22/1956 vom 2. Juni 1956.

3. Des enquêtes effectuées auprès des parents, il ressort que ceux-ci sont opposés à une prolongation des vacances d'été. Sur cent familles interrogées sur la question en 1953 et sur 90 réponses valables¹⁰ :

66 étaient contre une prolongation des vacances,

15 étaient éventuellement d'accord mais préféraient éviter un allongement,

9 familles seulement se prononçaient pour la prolongation.

En 1955, l'autorité scolaire de la ville de Zürich consulta les parents des élèves des écoles primaires, sur une extension de la durée des vacances d'été de cinq à six semaines : 71,6 % des personnes interrogées se prononcèrent contre la prolongation des vacances¹¹.

Réponse : L'exemple donné date de 1953, le second de 1955, depuis, des progrès ont été accomplis et la mentalité a quelque peu évolué. De toute façon, les parents n'étaient pas suffisamment préparés à ce genre d'enquête et on ne leur a pas clairement fait valoir tous les avantages qu'ils pouvaient retirer d'un allongement de la durée des vacances.

4. Les enfants n'ont pas besoin d'une prolongation des vacances.

Réponse : Le système scolaire actuel, de par son intensité et les fatigues qu'il provoque, ainsi que le rythme de vie dans les centres urbains, plaident plutôt en faveur d'une prolongation.

5. Les soucis d'ordre éducatif et financier (séjours dans les colonies de vacances) chez les parents vont en croissant avec la longueur des vacances scolaires.

Réponse : Les parents trouveront plus facilement un logement de vacances ; il est nécessaire de développer les colonies de vacances, terrains de sport et autres possibilités d'occuper les loisirs.

6. L'année scolaire ne doit pas être raccourcie.

Réponse : Il est question d'alléger les programmes scolaires et d'autre part, une prolongation de la durée des vacances d'été peut se faire en écourtant les autres vacances.

¹⁰ Sekretariat der Studienkommission für Ferienfragen : Was sagen 100 Schweizerfamilien zur Ferienverbringung in Ferienwohnungen, Pensionen und Hotels ? ; Separatabdruck aus Heft 1/2 des Schweizerischen Zeitschrift für Gemeinnützigkeit, p. 5.

¹¹ Caisse suisse de voyage : op. cit., p. 60.

7. Un étalement peut avoir pour résultat que la fixation des vacances se fasse en dehors de la période de grosses chaleurs.

Réponse : Un étalement combiné avec une prolongation diminue ce risque. Par ailleurs, les conditions atmosphériques sont la plupart du temps irrégulières et imprévisibles.

8. L'échelonnement provoque dans la ville qui est en dernière position dans le début des vacances, un long trimestre d'été, suivi d'un court trimestre d'automne.

Réponse : Un palliatif à cet inconvénient peut être trouvé en fixant la période des vacances de printemps et d'automne de manière adéquate.

En 1957, la situation évolua tant soit peu et quelques villes, notamment Bâle, augmentèrent d'une semaine la durée des vacances d'été qui passèrent ainsi de cinq à six semaines.

En Suisse, la réglementation des vacances est du domaine des autorités cantonales et communales. De ce fait, il résulte de sensibles différences que l'étude de la Caisse suisse de voyage révèle : c'est ainsi que « la proportion du nombre de jours de vacances en été au nombre total des jours de vacances s'élève à 80 % à Bellinzone, c'est-à-dire 80 jours de vacances d'été sur un total de 100, ce qui constitue le pourcentage le plus élevé, tandis que Sumiswald (BE) arrive au pourcentage le plus faible avec 19,1 %, soit 21 jours de vacances sur un total de 110 »¹².

Il y a lieu de s'étonner des différences existant d'une part, entre la majorité des cantons de Suisse alémanique, d'autre part les cantons romands et le Tessin qui connaissent depuis longtemps le régime d'environ neuf semaines de vacances d'été. « La moyenne des jours de vacances en été des douze localités où l'année scolaire commence en automne est de 67,8 jours ou 9 1/2 semaines environ, contre 38,3 jours ou 5 1/2 semaines dans les 114 communes où l'on commence l'année scolaire au printemps. Cette comparaison démontre bien que le début de l'année scolaire en automne autorise de longues vacances d'été, une longue interruption n'étant pas aussi à craindre entre deux années scolaires différentes qu'elle le serait au milieu du programme d'une année »¹³.

Pourquoi ce qui a été fait en Suisse romande, à l'entière satisfaction des intéressés, ne serait-il pas possible en Suisse alémanique ? Voici un argument qu'il semble difficile de réfuter.

¹² Caisse suisse de voyage : op. cit., p. 49.

¹³ Caisse suisse de voyage : op. cit., p. 50-51.

En 1958, ce fut la Caisse suisse de voyage qui lança une campagne dont il a déjà été fait état plus haut et dont les deux postulats étaient :

- porter la durée des vacances d'été à huit semaines dans toutes les localités importantes et principalement dans les grandes villes ;
- faire débiter l'année scolaire non plus au printemps mais en automne.

Les arguments avancés en faveur de ce dernier principe étaient¹⁴ :

- a) Les médecins sont unanimes à déclarer que c'est en automne que les enfants se fatiguent le moins ; le changement de classe ainsi que le début du programme bénéficieraient donc de la période la plus favorable.
- b) La longue interruption nécessaire au corps et à l'esprit entre les années scolaires tombe sur l'été.
- c) Les longues vacances d'été n'interrompent plus l'année scolaire mais en marquent la fin et le départ. Des autorités scolaires ainsi que des maîtres conscients de leurs charges, prendront beaucoup plus volontiers la responsabilité d'une interruption plus longue si celle-ci s'insère entre deux années que si elle divise le programme en deux parties.
- d) Les examens de fin d'année, d'admission, pour l'obtention de certificats, etc. ont lieu en juin et non pas en mars. Si l'on désigne par 100 % le nombre total des cas de maladie parmi les écoliers, on remarque que le maximum est atteint en mars avec 14 %, et qu'en juin, il ne se présente que 6 % de cas de maladie. Ainsi, l'état de santé est de beaucoup supérieur en juin, mois des examens, qu'en mars, mois de la maladie.
- e) Pâques, fête mobile, n'agit plus sur le début et la fin de l'année scolaire. Il n'y a que les vacances de printemps à être encore influencées.
- f) Ça n'est certes pas un fait du hasard que le début de l'année scolaire soit fixé à l'automne dans la plupart des pays du globe ; de nombreuses raisons et des arguments de poids en ont décidé ainsi, et ceci sous les conditions climatiques, pédagogiques et nationales les plus diverses ».

¹⁴ Caisse suisse de voyage : op. cit., p. 64.

En faisant un bilan de la situation actuelle, on est obligé de constater que peu d'objectifs ont été atteints : seule, l'idée d'échelonnement des vacances a fait son chemin ; trois grandes villes suisses : Zürich, Winterthur et Saint-Gall, continuent à n'accorder que cinq semaines de vacances d'été et la majorité des cantons fait toujours débiter l'année scolaire au printemps.

Les milieux de l'enseignement, soutenus, il est vrai, par une partie de la population, font donc preuve d'un certain conservatisme en la matière. Cependant, les résultats partiels déjà enregistrés, ainsi que la pression indirecte exercée par les congés des adultes, dont la durée s'allonge au fil des ans, devraient permettre d'envisager l'avenir avec optimisme ; pour autant que les milieux intéressés (y compris l'ensemble de la population) soient informés de la situation exacte ainsi que de l'évolution de la question, et fassent preuve de compréhension.

La France connaît un régime de congés scolaires d'une durée respectable — puisqu'elle atteint plus de dix semaines en été — qui devrait permettre aux familles de prendre leurs vacances à tour de rôle. Ce système ne donne pourtant pas entière satisfaction, car la fermeture des différents établissements scolaires s'effectue simultanément sur toute l'étendue du territoire. La solution instituant un meilleur équilibre entre les différentes vacances scolaires (Noël, Pâques et l'été) en allongeant les deux premières au détriment de l'été ne paraît pas pouvoir être retenue, si l'on tient compte des enseignements tirés en Suisse.

C'est donc vers un étalement que devraient s'orienter les efforts ; le Ministère de l'Éducation Nationale suggère une division de la France en trois zones de vacances scolaires pour les trois types d'enseignement (primaire, secondaire et technique), agrémentée d'un décalage de huit à quinze jours d'une zone à l'autre.

Le projet pourrait s'établir comme suit ¹⁵ :

- 1ère zone : le Nord et l'Est du pays,
période de vacances : de la fin juin à la mi-septembre.
- 2me zone : la région parisienne et l'Ouest,
période de vacances : fin de la première décade de septembre.
- 3me zone : le Midi,
période de vacances : 18 juillet au 4 octobre.

Ainsi, un décalage d'environ trois semaines pourrait être réalisé entre la première et la troisième zone.

¹⁵ L. Bour : Étalement des vacances, op. cit., p. 332.

des propositions (allonger la durée des vacances chez les uns, la diminuer chez les autres...). Un étalement régional, ainsi qu'une durée des vacances allant de six à neuf semaines suivant les pays, peuvent être dans le domaine scolaire les principes de base d'une amélioration dans la structure actuelle des vacances. Une combinaison des deux éléments : allongement et échelonnement, décuplerait leur effet sur le marché des vacances, en augmentant le nombre des nuitées dans les établissements d'hébergement, améliorant ainsi leur taux de fréquentation et permettant de mieux satisfaire la demande en cette matière, ainsi que l'illustre un modèle théorique simplifié¹⁹.

Les données initiales sont :

- des vacances scolaires d'une durée de six semaines ;
- l'offre est constituée par une station touristique d'une capacité de 1000 lits ;
- la demande : deux villes A et B où, dans chacune d'entre elles, 4200 personnes disposent de 10 jours pour leurs vacances qu'elles désirent passer dans la station touristique.

¹⁹ A. Fischer : Der Familienschutzgedanke in Verkehr und Tourismus ; Thèse de Doctorat, Université de Berne, Berne 1957, p. 97.

Cette disposition présente certains inconvénients tels que la disparition de l'unité des sujets donnés aux candidats à un examen ; les dates des concours d'entrée aux grandes écoles se trouveraient soit en retard, soit en avance suivant la zone considérée. De même, il s'ensuivrait un déséquilibre entre les trimestres ; on pourrait y remédier en instituant un décalage de quelques jours pendant les vacances de fin d'année et celles de Pâques. Se pose enfin le problème des mutations dans l'enseignement. Mais, ainsi que le mentionne justement le rapport du Conseil économique et social, « qu'une telle suggestion présente quelques difficultés, c'est inévitable comme pour toute création nouvelle, mais sous réserve d'un examen approfondi, il ne semble pas qu'il y ait d'inconvénients graves, du point de vue de l'enseignement, à cette division de la France en plusieurs zones scolaires »¹⁶.

Depuis 1948, le comité de la Fondation « Récréation » s'efforce d'étaler les vacances scolaires aux Pays-Bas. Le pays a été divisé en deux régions : Chaque année, les autorités scolaires sont invitées à faire commencer les vacances dans les écoles à des dates échelonnées. Pour 1961, elles ont débuté le 10 juillet dans le nord et le 31 juillet dans le sud du territoire (la durée des vacances scolaires en été est de quatre à cinq semaines)¹⁷.

Chaque année, le comité envoie des recommandations aux autorités communales et académiques. Une enquête menée récemment dans les grandes villes néerlandaises de plus de 100.000 habitants révèle cependant l'opposition à laquelle se heurtent ces directives, qui n'ont été suivies que par 41 % des autorités communales et scolaires.

En Autriche, un comité de travail a envisagé de décaler les vacances scolaires dans les provinces fédérales ; en 1960, les vacances ont commencé à Vienne et dans le Burgenland une semaine plus tôt que dans le reste du pays¹⁸.

Il paraît enfin utile de mentionner une disposition appliquée en Grande-Bretagne, suivant laquelle les parents ont le droit de faire manquer l'école pendant quinze jours à leurs enfants pour passer des vacances familiales, sans que les cours manqués soient considérés comme des absences.

Les exemples d'essais d'étalement ne manquent pas, chaque nation ayant sa propre réglementation des vacances scolaires et essayant d'y apporter des modifications adaptées à son système ; d'où la diversité

¹⁶ L. Bour : op. cit., p. 333.

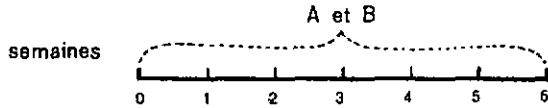
¹⁷ *Stichting Recreatie : Jaarverslag 1960, 's-Gravenhage*, p. 17.

¹⁸ Organisation Européenne de Coopération Economique : *Le Tourisme en Europe* ; septembre 1960, Paris, p. 14.

1er cas :

Six semaines de vacances scolaires,

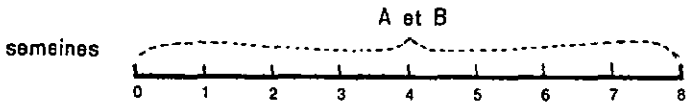
Offre : 1000 lits pendant 42 jours	42.000 nuitées
Demande : Ville A : 4.200 personnes à 10 jours	42.000 nuitées
Ville B : 4.200 personnes à 10 jours	42.000 nuitées
Excédent de la demande	42.000 nuitées



2ème cas :

Allongement de la durée des vacances scolaires de deux semaines,

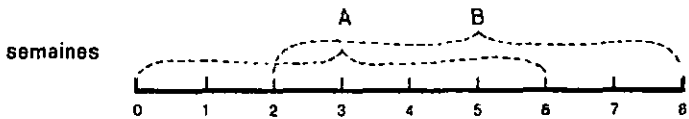
Offre : 1000 lits pendant 56 jours	56.000 nuitées
Demande inchangée	84.000 nuitées
Excédent de la demande	28.000 nuitées



3ème cas :

Décalage des vacances scolaires de deux semaines,

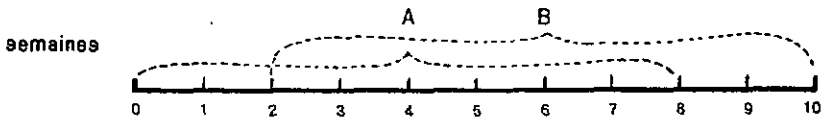
Offre : 1000 lits pendant 56 jours	56.000 nuitées
Demande inchangée	84.000 nuitées
Excédent de la demande	28.000 nuitées



4ème cas :

Allongement et décalage des vacances scolaires de deux semaines,

Offre : 1000 lits pendant 70 jours	70.000 nuitées
Demande inchangée	84.000 nuitées
Excédent de la demande	14.000 nuitées



Il y a pourtant lieu de se demander quelle peut être la portée de telles mesures ; en d'autres termes, combien de personnes ou de familles sont obligées de tenir compte de la date des vacances scolaires dans la fixation de leurs congés, parce qu'elles ont des enfants en âge de scolarité.

En France, le recensement de 1954 dénombrait 5.400.000 foyers pourvus d'enfants en âge de scolarité. L'ensemble des personnes composant ces ménages représentent environ la moitié de la population ; il reste cependant l'autre moitié, formant une part très importante de la population totale (ce chiffre devrait même être supérieur au premier) qui n'est pas touchée par les vacances scolaires, ou qui ne l'est que dans une faible proportion, lorsque les enfants poursuivent leurs études au-delà de 16 ans. Encore ne s'agit-il ici que des résultats bruts, livrant le nombre de candidats possibles au tourisme et non pas les participants, dont le pourcentage est sûrement inférieur.

En Allemagne, une enquête par sondage effectuée auprès de la population adulte (de 16 à 79 ans) a permis les évaluations suivantes :²⁰

	personnes influencées par	
	les vacances scolaires	Personnes libres
Personnes effectuant des déplacements touristiques	20 %	80 %
Personnes n'effectuant pas de déplacements touristiques	24 %	76 %
Au total	23 %	77 %

Le faible pourcentage de personnes obligées de partir en vacances à une époque déterminée est dû en partie au taux réduit de naissances enregistré à la fin de la dernière guerre mondiale (entre 1943 et 1948). Il ne faut pas oublier qu'il s'agit ici de la population adulte et non pas de l'ensemble des personnes qui se déplacent à l'occasion des vacances (y compris les enfants entre 6 et 15 ans qui sont pour la plupart soumis aux dates des vacances scolaires). De 20 %, ce pourcentage s'élève à 28 % si on y inclut les enfants en âge de scolarité et à 32 % pour l'ensemble de la population (y compris tous les enfants). En tenant compte du fait probable que le nombre de touristes liés par les vacances scolaires ou professionnelles doit augmenter dans les années à venir, ce nombre devrait alors représenter environ le tiers de la population.

En Grande-Bretagne, les chiffres sont également assez faibles. Les personnes interrogées étaient celles qui prennent leurs vacances en période de pointe, c'est-à-dire pendant les mois de juillet et août : 40 % d'entre elles ont déclaré aux enquêteurs pouvoir prendre leurs vacances

²⁰ A. Koch : op. cit., p. 63.

librement en dehors de ces deux mois, si besoin était. Quant aux autres (55 à 60 %) qui se trouvaient obligées de partir à une date fixe, en période de pointe, 29 % d'entre elles en ont rendu responsables les vacances scolaires — ce qui représente environ 10 % de tous ceux qui partent en vacances en juillet et août. Chiffre assez bas, par rapport aux 35 % de familles anglaises qui ont des enfants en âge de scolarité et partent en période de pointe. Cette proportion est tellement faible que la revue d'où ces données sont tirées estime que l'obligation de faire coïncider les vacances des adultes avec celles des écoliers relève plutôt du mythe que de la réalité²¹.

Donc, loin de vouloir par trop minimiser la portée de l'argument « vacances scolaires », il faut cependant ramener son importance à de plus justes proportions, ainsi que le soulignent les enquêtes menées à ce sujet en Allemagne et en Grande-Bretagne, pays qui connaissent, comme bien d'autres d'ailleurs, depuis quelques années, une grande extension des déplacements et séjours touristiques à l'époque des vacances.

Alors que les vacances scolaires commencent en France le 1er juillet pour la plupart des enfants (exception faite des candidats à divers examens), comment expliquer les pointes enregistrées dans les départs en vacances seulement vers la fin du mois de juillet, ainsi qu'en août surtout ?

La date des vacances d'été des enfants joue un rôle initial pour une minorité (non négligeable) de vacanciers mais a surtout des répercussions indirectes sur une grande partie de la population par suite d'un phénomène d'entraînement dont l'importance est difficilement mesurable parce que subjective. Une modification de la réglementation des vacances scolaires peut néanmoins avoir un effet salutaire sur la structure des départs des familles.

III. Les congés des adultes

Ceux-ci sont aussi, et peut-être même plus importants que les vacances scolaires, car ils intéressent la presque totalité de la population active. Si tout le monde s'accorde en principe à reconnaître leur influence sur la structure des vacances, la plupart des études faites dans le domaine de l'échelonnement des vacances ne citent cet aspect que sommairement.

²¹ The London Press Exchange Ltd. : *Away from it all* ; op. cit., p. 13.

Ce fait peut s'expliquer de la manière suivante : Les rapports et enquêtes sur l'étalement des vacances ont été entrepris sur l'initiative des milieux qui sont directement intéressés à la solution du problème, en l'occurrence les milieux du tourisme, ainsi que dans une certaine mesure, les organismes d'utilité publique ou des syndicats de salariés. Tous se sont essentiellement attachés à montrer l'aspect social de la question tout en ne traitant qu'en partie ou en ne faisant qu'effleurer le côté économique, en particulier celui de l'économie des entreprises industrielles et commerciales.

Les milieux touristiques ne retiennent que le fait que les congés dans l'industrie et le commerce sont pris simultanément, et se superposent pendant quelques semaines de pleine saison d'été, créant ainsi une demande excédentaire sur le marché des vacances et compromettant le repos et la détente des travailleurs.

Il semble donc utile de donner quelques précisions sur les arguments économiques et techniques qui jouent un rôle important dans la fixation des congés actuels, bien que soient multiples les façons de libérer les salariés tant dans les secteurs économiques que dans les différents pays considérés.

Après le développement des congés payés et leur extension aux différentes catégories de travailleurs manuels et intellectuels, leur durée est un élément important dans la perspective de l'étalement. Il serait trop long de se livrer ici à une étude précise des modalités de la durée des congés, celles-ci variant suivant les pays et les branches économiques.

La durée des congés annuels est fixée dans certains pays par la loi, d'autres se servent de conventions collectives, d'autres enfin combinent les deux et dans ce cas, les conventions collectives améliorent le minimum légal prescrit.

Deux systèmes prévalent dans la prescription de la durée des vacances : en Suède, en Norvège et en Grande-Bretagne, la durée est fixée d'une manière uniforme pour tous les ouvriers adultes, alors que l'on ajoute notamment en Allemagne occidentale, en Belgique et en Suisse, à un minimum de base, des jours de vacances en proportion de l'âge ou des années de service du bénéficiaire. Les adolescents bénéficient d'une réglementation en général plus favorable que celle des adultes.

Pour les ouvriers de l'industrie et de l'artisanat d'une part ainsi que pour les employés d'autre part, le tableau suivant donne une idée approximative du minimum et du maximum de la durée des vacances dans plusieurs états européens ²² :

²² B. Zanetti : La réglementation des vacances dans les états européens ; op. cit., Berne 1956, p. 78.

ETAT	OUVRIERS		EMPLOYÉS ²³	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Allemagne	12 jours	18 jours	12 jours	18 jours
Autriche	12 jours	24 jours	12 jours	30 jours
Belgique	6 jours	12 jours	6 jours	12 jours
Danemark	18 jours	18 jours	18 jours	18 jours
France	18 jours	18 jours	18 jours	18 jours
Grande-Bretagne	12 jours	14 jours	12 jours	14 jours
Italie	12 jours	18 jours	12 jours	30 jours
Pays-Bas	6 jours	18 jours	6 jours	18 jours
Norvège	18 jours	18 jours	18 jours	18 jours
Suède	18 jours	18 jours	21 jours	24 jours
Suisse	6 jours	18 jours	6 jours	18 jours

Bien que ces données datent déjà de 1958, on peut en conclure que les employés ont souvent des congés plus longs que les ouvriers, et que l'ensemble des bénéficiaires de congés payés ont actuellement plus de deux semaines de vacances — encore ce chiffre ne revêt-il ici qu'une signification toute relative, en raison des écarts constatés entre les différentes réglementations. La tendance générale est à l'augmentation de la durée ; ainsi, en Allemagne, la question d'une prolongation des congés est soulevée depuis plus de deux ans ; en Suisse, un projet de loi relevant le minimum légal à deux semaines (12 jours ouvrables au lieu de six) est à l'étude.

Si dans tous les pays, la durée des congés est fixée par voie légale ou contractuelle, il n'en est pas de même pour la prise des congés. Les lois accordent aux directions des entreprises un large champ pour la fixation de l'époque des congés annuels. La période légale est relativement longue, en général de quatre à six mois, voire l'année entière, suivant les pays. A titre indicatif, la période légale, en France, s'étend du 1er mai au 31 octobre.

« Il n'est pas possible d'établir des règles rigides en la matière. Il importe, en effet, de tenir compte non seulement de l'intérêt des bénéficiaires, mais aussi des besoins techniques des entreprises dans lesquelles ils travaillent ; c'est pourquoi la législation laisse habituellement aux employeurs le soin de fixer, avec les salariés, l'époque à laquelle ceux-ci peuvent prendre leurs congés. ²⁴ »

²³ G. Trieschmann : *Urlaubsregelungen in europäischen Ländern — Eine rechtsvergleichende Darstellung unter Berücksichtigung sonstiger bezahlter Freizeiten und der Arbeitszeit* ; *Bundesarbeitsblatt*, Nr. 2, 2. Januarheft 1961, Stuttgart u. Köln, p. 66-68.

²⁴ Bureau international du Travail : *l'utilisation des congés payés* ; *Conférence internationale du Travail, trente-septième session, Genève 1954*, p. 41.

A. *Les congés dans l'industrie*

Etant donné la forte industrialisation de l'Europe Occidentale, cette branche d'activité occupe une place de tout premier rang tant par son importance économique que par le grand nombre de salariés qu'elle emploie.

Deux modes de congés sont répandus dans les milieux industriels :

- les congés par roulement du personnel
- les congés par fermeture de l'entreprise

1. **Les congés par roulement du personnel**

Les départs en vacances du personnel sont échelonnés sur toute l'année ou au moins sur l'ensemble de la période légale. Des listes de vacances circulent dans les différentes sections de l'usine en début d'année, généralement pendant les deux premiers mois de janvier et février, et les membres du personnel s'entendent entre eux pour le choix des dates.

Dans les conventions collectives en Suisse la fixation définitive des périodes de vacances appartient suivant l'importance de l'entreprise, soit à la direction (Chef du personnel) soit aux chefs de section qui s'arrangent pour harmoniser les impératifs de la production et autres exigences commerciales avec les désirs des employés. Dans d'autres nations, le patron règle la question de la date des congés en accord avec une délégation des ouvriers (Comité d'entreprise, commission paritaire, etc...). Si les modalités varient d'un pays à l'autre, le principe reste partout le même : l'employeur fixe lui-même la date des congés après consultation de son personnel.

Cette formule est certainement la mieux adaptée à l'étalement des vacances, puisqu'elle permet d'échelonner normalement les congés sur une longue période, même théoriquement sur toute l'année.

De nombreuses branches industrielles utilisent ce système lorsqu'elles ne peuvent s'arrêter de fonctionner pour des raisons techniques, pour la satisfaction des besoins du marché, ou bien parce que la permanence du service à la clientèle l'exige. Se trouvent notamment dans ce cas les industries du bâtiment, des produits chimiques, de la sidérurgie, de l'électro-métallurgie, des charbonnages, de raffinage de pétrole, etc...

D'autre part, au cours d'une enquête effectuée en Suisse auprès de plusieurs entreprises utilisant le système de congés par fermeture totale, il est apparu que souvent le personnel du département commercial, représentant environ 10 - 15 % de l'effectif total, prenait ses congés par rotation. Il semblerait que lorsque plus de 20 % du personnel d'une

En Suisse, sur la totalité de l'industrie, le régime des vacances globales s'appliquait à près de la moitié des fabriques et de leur personnel²⁷ :

	fermetures totales	Total
Nombre de fabriques	5.947 (49,6 ‰)	11.998
Nombre d'ouvriers :	282.631 (45,5 ‰)	621.697

L'envoi de questionnaires aux entreprises de tous les secteurs industriels en Suisse a permis de déterminer de manière exacte l'extension des vacances d'entreprises dans les différentes branches :²⁸

²⁷ Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail : Rapport de l'inspection fédérale des fabriques et du Service médical du travail sur les années 1957 et 1958, Aarau 1959, p. 49.

²⁸ En période de vacances, les fonctionnaires de l'inspection fédérale des fabriques en tournée d'inspection trouvaient souvent porte close. Afin de rationaliser le mieux leur service, une enquête a été menée auprès de l'ensemble des fabriques suisses pour savoir d'avance quand ont lieu les vacances d'entreprises.

entreprise se trouve dans l'obligation d'échelonner ses vacances, celle-ci n'ait plus intérêt à adopter le principe de la fermeture globale.

Cependant, pour le personnel des entreprises non seulement industrielles mais aussi commerciales sises dans la région parisienne qui procèdent aux vacances par roulement, « force est de constater que les départs se situent en majorité aux mois de juillet et août. La courbe donnant la variation des effectifs au cours des différents mois de l'année présente un maximum pour ces deux mois, les départs pendant la période (de décembre à mars) n'affectant en général que 0,25 à 1 % du personnel ²⁵. »

En Suisse, près de 50 % du personnel dans certaines entreprises prenait ses vacances en l'espace d'environ six semaines (soit la durée des vacances scolaires) réparties sur juillet et août.

Ces deux exemples ne sont pas les seuls et reflètent la tendance marquée à la concentration des congés dont le régime devrait normalement permettre de les étaler sur une plus longue période.

2. Les congés par fermeture de l'entreprise

Ce procédé est aussi dénommé congés par fermeture totale (ou globale) de l'entreprise, ou encore vacances d'entreprise (traduction littérale du terme allemand « Betriebsferien »), l'ensemble du personnel d'une entreprise prenant ses vacances en bloc. Ce système peut s'étendre à toute une branche industrielle. Dans certains cas, seule une proportion variable d'entreprises ont adopté le principe, alors que les autres en sont restées à la formule des congés par roulement.

Ici aussi, ce sont les milieux patronaux en accord avec les ouvriers et les employés qui fixent la date de ces vacances globales. Ce mode de congés connaît un succès grandissant dans l'industrie et si certains secteurs l'utilisent depuis l'apparition des congés payés, d'autres y viennent progressivement.

En France, une enquête par sondage du Ministère du Travail portant sur 9,5 millions de personnes occupées par l'industrie et le commerce donnait la répartition suivante ²⁶ :

- congés par roulement ou à libre convenance : 5 millions
- congés par fermeture totale de l'entreprise : 4,5 millions

²⁵ Centre de Perfectionnement dans l'Administration des affaires : L'étalement de la période des congés ; Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Paris 1959, p. 12.

²⁶ L. Bour : op. cit., p. 338.

Vacances d'entreprises en 1956/57 **

	Fabriques avec vacances	rue %	Nombre de personnes employées		Total	rue %		
			Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
1. Alimentation, boissons, tabacs	242	31,8	4.042	8.862	12.904	21,1	46,0	33,2
2. Industrie textile	666	69,8	15.544	29.689	45.233	59,1	69,9	65,8
3. Industrie de l'habillement et de la lingerie	942	65,1	7.190	34.359	41.549	61,4	73,2	70,8
4. Objets d'équipement	75	87,8	1.342	1.111	2.453	26,1	50,8	33,4
5. Industrie du bois	929	50,0	21.398	1.576	22.974	56,5	64,1	57,0
6. Industrie du papier	98	45,8	2.167	2.456	4.623	21,2	38,1	27,8
7. Imprimerie et industries connexes, relure	105	13,4	1.443	741	2.184	7,0	9,2	7,8
8. Industrie du cuir (sans la chaussure) et caoutchouc	107	54,3	2.835	1.404	4.239	54,8	63,7	57,4
9. Industrie chimique	115	29,9	2.460	1.629	4.089	11,3	28,0	14,8
10. Industrie de la terre et de la pierre 11. Industrie métallurgique	99	21,5	2.351	532	2.883	12,2	29,9	13,7
12. Construction de machines, appareils et instruments	587	45,7	23.824	5.150	28.974	35,8	62,8	38,8
13. Horlogerie, bijouterie	744	40,4	38.913	7.840	46.753	27,7	37,0	28,9
14. Instruments de musique	1.207	96,8	30.641	31.438	62.079	98,4	98,1	98,2
15. Usines de production, distribution d'électricité, gaz et eau	31	65,9	1.183	504	1.687	80,6	87,3	82,5
TOTAL	5.947	49,6	155.333	127.291	282.624	36,7	63,9	45,5

** Office fédéral de l'Industrie, des arts et métiers et du travail : op. cit., p. 48.

Ce tableau nécessite quelques commentaires et explications. Tout d'abord, deux constatations d'ordre général qui expliquent en grande partie les critiques faites par les milieux touristiques au régime des congés par fermeture de l'entreprise :

Les secteurs d'industrie qui utilisent ce système mettent en congé simultanément un grand nombre de salariés, nombre souvent trop grand pour que le marché touristique puisse les absorber dans des conditions satisfaisantes.

Il n'y aurait encore que demi-mal si les différentes branches, voire les différentes usines d'une même branche industrielle, procédaient à un roulement entre elles des départs en vacances. Mais tel n'est malheureusement pas le cas, puisque, dans la presque totalité des pays européens les vacances d'entreprises se situent approximativement entre le 20 juillet et le 20 août (parfois cette période est encore plus réduite) contribuant fortement à accentuer le caractère monolithique des vacances d'été à l'heure actuelle. La composition du contingent de vacanciers ainsi libérés, dont une importante partie comprend les représentants des classes sociales à revenus modestes, ne leur permettant pas toujours d'accéder au tourisme dans les meilleures conditions, constitue une circonstance aggravante du problème.

Dès lors, il faut se demander quels facteurs ont permis le rapide et ample développement des fermetures totales dans l'industrie au détriment des congés par roulement.

Il convient tout d'abord de faire une remarque générale relevant du domaine social : A l'examen du tableau, on constate que la proportion d'ouvrières qui ont des vacances d'entreprises (63,9 %) est plus forte que celle des hommes (36,7 %).

Ce régime de vacances ne s'est pas répandu de façon uniforme dans toutes les branches industrielles, mais surtout dans celles qui enregistrent les plus forts pourcentages de main d'œuvre féminine (industrie textile, de l'habillement et de la lingerie ainsi que l'industrie horlogère).³⁰

Sur la base de la statistique suisse des vacances d'entreprises, nous avons recueilli des renseignements auprès de quelques groupes d'industries totalisant tant en nombre qu'en pourcentage des personnes employées les chiffres les plus élevés.³¹

³⁰ Cette enquête personnelle a été menée au début de 1961 auprès des syndicats patronaux ainsi que d'une ou deux grandes entreprises de chaque branche industrielle considérée. Les données transcrites dans les pages suivantes résultent des renseignements recueillis auprès des chefs du personnel des entreprises visitées.

³¹ Cette constatation n'est pas unique, elle en appelle une autre : Dans le même ordre d'idée, la France est un des pays où la part de main-d'œuvre est très élevée ainsi que le montre le tableau ci-après :

Industrie textile

Dans une importante firme suisse, les dates de fermeture totale étaient fixées en 1961 du 17 au 22 juillet, soit une semaine, et coïncidaient avec les vacances scolaires. Le personnel est composé d'un nombre approximativement égal d'hommes et de femmes et le siège, ainsi que les différents bâtiments de l'entreprise, est situé dans une région qui tout en étant industrialisée, ne comporte pas de grandes villes à proximité immédiate ; elle conserve donc un aspect rustique.

La durée des vacances des salariés suivant le système d'âge et de l'ancienneté s'établit comme suit pour 1961 :

Avaient droit à :

1 semaine, soit 46 heures :	30 % du personnel
1 semaine $\frac{1}{2}$, soit 69 heures :	14 % du personnel
2 semaines, soit 92 heures :	16 % du personnel
2 semaines $\frac{1}{2}$, soit 115 heures :	5 % du personnel
3 semaines, soit 138 heures :	30 % du personnel

Pour 70 % des employés et ouvriers, la durée des vacances est supérieure à une semaine (soit cinq jours ouvrables dans le cas présent), rares sont ceux qui prennent le surplus tout de suite avant ou après la semaine de fermeture. La plupart préfèrent s'absenter seulement un à deux jours à la fois.

Les vacances d'entreprises sont devenues nécessaires par suite de l'introduction du travail par équipes, lui-même nécessité par la concurrence étrangère (utilisant couramment le système des 3 équipes de 8 heures), ainsi que l'amortissement des machines coûteuses. D'autre part, l'arrêt du travail permet de procéder en toute tranquillité au nettoyage et aux réparations éventuelles du matériel de fabrication.

Il est à noter qu'un accord est intervenu entre les membres du syndicat de la branche (tissages et filatures) ; toutes les firmes qui pratiquent le régime de la fermeture totale s'entendent entre elles pour fixer les dates respectives de leurs vacances et réaliser ainsi un

Pays	Pourcentage de main-d'œuvre féminine dans la population active non-agricole
France	34,6
Grande-Bretagne	31,7
Etats-Unis	30,1
Belgique	24,9

L'importance de la main-d'œuvre féminine dans la vie économique pose certainement des problèmes plus difficiles aux entreprises pour organiser la simultanéité des congés par ménage que si moins de femmes travaillaient.

Cf. Bour L. : Etalement des vacances, op. cit., p. 324.

essai d'étalement. Mais, sur quelque 35 entreprises, 8 seulement font commencer leurs vacances dans la première moitié de juillet, 25 ferment pendant la période allant du 18 juillet au 16 août, et 14 autres entre le 25 juillet et le 6 août.

Industrie de l'habillement et de la lingerie

Dans une importante entreprise de l'industrie de la lingerie, localisée dans une grande ville de Suisse alémanique, les vacances étaient fixées pour 1961 du 17 au 29 juillet, soit douze jours ouvrables; les ouvriers bénéficiant d'une durée supérieure — en principe 18 jours — prennent leur semaine supplémentaire de vacances immédiatement avant ou après la période de fermeture officielle. L'arrêt de la production est également en relation avec les vacances scolaires et se situe à la moitié de ces dernières, soit à partir de la troisième semaine.

Les raisons données en faveur de l'adoption des vacances d'entreprises sont les suivantes :

Le travail à domicile, autrefois très répandu dans la branche, et qui permettait aux ouvriers et ouvrières de rester indépendants les uns par rapport aux autres, a été remplacé par le travail à la chaîne (Schiebevorrichtung, Bündelsystem...). Ce système a pour conséquence une forte interdépendance entre les ouvriers dont chaque groupe effectue seulement une partie du travail (travaux de coupe, de couture, pose de boutons, etc...). Cet effort de rationalisation du travail en fabrique est réalisé par un nombre sans cesse croissant d'entreprises de la branche.

La période de vacances pourrait-elle être déplacée, si l'on ne tenait point compte des vacances scolaires ou si celles-ci pouvaient être décalées ?

Les dates des congés ne peuvent être changées que dans une limite de temps relativement restreinte, pour une période allant, dans le cas présent, de début juillet à la mi-août. Cette industrie est sujette à la mode qui non seulement varie mais se renouvelle d'une saison à l'autre, d'où la nécessité pour les entreprises de commencer la fabrication d'articles d'automne, ceux d'hiver devant être commencés au plus tard à partir de la seconde moitié d'août.

La firme signalait encore les caprices de la température — en l'occurrence les grandes chaleurs — qui provoquent une demande aussi soudaine que massive de vêtements légers, dépassant la production et à laquelle on essaie de faire face en engageant avec difficulté pendant la durée des congés des ouvrières saisonnières.

Les problèmes posés aux différentes industries par les exigences de la mode en font ce que l'on pourrait qualifier des branches « saisonnières », ce qui explique en partie les limites imposées à un éta-

lement des congés. Ceci est valable non seulement pour l'industrie de la confection et de la lingerie, mais encore pour d'autres branches de l'industrie textile (dentelles, soieries...).

Une communication du Syndicat des fabricants de confection pour hommes expose les mêmes griefs à l'encontre des vacances par roulement et des inconvénients qu'elles comportent. Il ne saurait être question en effet, d'employer un ouvrier à un autre travail que celui auquel il est accoutumé. Cela l'obligerait à faire une période d'apprentissage et à subir une perte de salaire s'il travaille aux pièces.

Industrie du bois

Seule une importante partie des petites et moyennes entreprises utilisent le mode de fermeture totale, les postes-clés de la production étant occupés souvent par un seul spécialiste, ce qui rend un roulement des congés impossible.

Industrie horlogère et bijoutière

Parmi tous les secteurs industriels, elle est la plus souvent citée, tant en Suisse qu'à l'étranger, car elle utilise le régime des vacances d'entreprise, à peu de chose près dans sa totalité (plus de 98 % des personnes employées).

Ce sont plus de 60.000 salariés qui, chaque année, prennent leurs vacances à la même époque, et si l'on compte les membres de leur famille, c'est au chiffre de plus de 200.000 personnes que l'on arrive. Cet état de fait a tendance à embouteiller en été le marché des vacances. Il est redouté par les entreprises des autres branches qui ont également adopté le système de fermeture totale ; elles s'efforcent de ne pas faire coïncider les congés de leur personnel avec les dates des vacances horlogères.

Depuis 1947, la durée générale des vacances est de douze jours, soit :

« Six jours officiels fixés, sauf circonstances spéciales du lundi au samedi de la dernière semaine pleine du mois de juillet et six autres jours au cours de l'année, conformément aux instructions données par les associations patronales. A défaut d'instructions, la date de ces six autres jours sera arrêtée par l'employeur qui tiendra compte équitablement des vœux de ses ouvriers. »³² Ces six jours sont en général placés après la semaine officielle.

³² Convention patronale de l'industrie horlogère : Réglementation générale des vacances horlogères ; La Chaux-de-Fonds, 22 mai 1953, p. 4.

La période de congés se trouvant ainsi placée à cheval sur les mois de juillet et août présente des inconvénients, (comme la difficulté accrue pour les employés de louer des appartements et autres locaux). Pour y remédier, les douze jours de congés furent accordés en 1954 dans la deuxième moitié du mois de juillet, mais cet arrangement fit surgir de multiples difficultés d'ordre technique et social et de 1955 à 1960 on retourna à l'ancienne formule.

Les principaux obstacles à l'introduction de congés par roulement, ou seulement d'une rotation dans les fermetures des entreprises sont :

- a) les vacances scolaires ; la date des examens devant être fixée au moins une semaine avant le début des vacances horlogères.
- b) Le cas fréquent où plusieurs membres d'une même famille travaillent dans différentes entreprises de la branche.
- c) Le manque d'interchangeabilité des places de travail d'une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée.
- d) Enfin et principalement l'interdépendance existant entre les maisons spécialisées de la branche (rapports internes) d'une part, entre les fournisseurs et les clients de l'industrie horlogère d'autre part, par suite du grand nombre d'entreprises (petites et moyennes) et du vaste choix de modèles pour toutes les pièces entrant dans la fabrication.

Les desiderata des Chemins de fer fédéraux de ne plus faire commencer les congés en fin de semaine afin de ne pas grossir le trafic d'au moins deux week-end déjà assez chargés par ailleurs, n'ont pu être exaucés. Les milieux horlogers estiment généralement que la fixation des congés au milieu de la semaine pourrait avoir sur les ouvriers un effet psychologique néfaste et occasionnerait un certain relâchement et une dispersion mentale qui, eux-mêmes entraîneraient un ralentissement de la production.

Quant aux raisons du choix de la période de fin juillet, outre les raisons d'ordre scolaire, elles peuvent se résumer en une seule constatation : la tendance générale est, depuis quelques années déjà, au déplacement de la production horlogère vers la fin de l'été ; août et septembre sont les mois les plus chargés, les livraisons de fin d'année occupant de loin la première place en importance, devant celles de Pâques et de la période située avant les congés. Par ailleurs, depuis que les vacances

horlogères existent, elles ont toujours été fixées à la même époque ; les clients, au courant de la régularité annuelle de cette interruption d'une quinzaine de jours, passent leurs commandes en conséquence et les milieux horlogers montrent une réticence à modifier les habitudes acquises.

Industrie de construction de machines et industrie métallurgique

Les renseignements recueillis dans ces deux branches sont limités :

Il semble que seules les petites entreprises arrêtent leur production pendant quelques jours, par suite des problèmes posés par l'encadrement et la spécialisation de la main-d'œuvre. Les grandes entreprises suisses se servent surtout du système de congés par roulement.

Mais, comparées à celles des pays européens, les entreprises helvétiques sont d'importance moindre. Ce sont surtout la petite et accessoirement la moyenne entreprise qui prédominent dans l'industrie suisse.

C'est à l'étranger, en France et en Allemagne par exemple, que se sont en partie implantées les fermetures globales d'entreprises comptant souvent plusieurs dizaines de milliers de salariés. En particulier dans les secteurs où le travail s'effectue à la chaîne et où la production se fait en grande série.

L'arrêt de la production est alors utilisé pour effectuer les installations techniques nécessaires à un changement de série et permet de maintenir un bon climat de travail dans une entreprise. Les équipes de nettoyage et de réparation d'une part, et celles qui œuvrent à la production d'autre part ne se gênent pas mutuellement. Dans le cas contraire, il y aurait à craindre une gêne dans le déroulement normal de l'activité, des plaintes et autres revendications venant de la part d'ouvriers travaillant « aux pièces », qui détérioraient le climat social.

Souvent, le fait de produire en série n'est pas suffisant pour rendre valable une fermeture complète, encore faut-il que le ou les produits puissent être stockés pendant au moins quinze jours (soit la durée des vacances) afin qu'ils restent livrables même pendant la période de vacances.

Des considérations d'ordre financier entrent aussi en ligne de compte. Les congés par roulement provoquent des variations des frais de production dus aux absences de personnel. Surtout quand le marché de la main-d'œuvre connaît des tensions, il devient très difficile, sinon impossible, aux employeurs de trouver, si besoin est, du personnel de remplacement. La bonne répartition des frais généraux sur toute la période d'été dans le cas des vacances d'entreprises est particulièrement appréciée par la direction ; elle favorise une stabilité dans la politique

des prix, par là-même, la régularité dans les débouchés (la vente) ainsi que la possibilité de prévisions à long terme. En un mot, elle est plus rationnelle.³³

Outre l'industrie horlogère suisse, il est un autre secteur industriel où la fermeture totale est de mise : l'industrie automobile. Les congés dans cette branche, dont une grande partie est concentrée, en France, dans la région parisienne, entraînent presque automatiquement la fermeture d'industries annexes ainsi que celle des usines géographiquement voisines. C'étaient encore récemment 300.000 salariés (soit près d'un million de personnes avec leurs familles) qui se trouvaient ainsi en vacances à la même époque.

Une fois de plus, c'est en août que ferment les usines, car les constructeurs doivent pouvoir :

- « — construire aussi tardivement que possible des voitures, car l'été est le dernier moment où les acheteurs sont nombreux à demander livraison de leur voiture, ne serait-ce que pour en user pendant leurs vacances ;
- être en mesure de construire en série les modèles qui seront présentés au Salon de l'Automobile, celui-ci se situant au début d'octobre.

C'est cette double raison qui a incité les constructeurs à travailler jusqu'à la fin juillet pour assurer le montage des voitures qui seront livrées au début d'août, et reprendre le travail à la fin de ce mois pour préparer la rentrée. »³⁴

Le phénomène d'interdépendance des entreprises joue un rôle important lorsqu'une branche industrielle est en contact avec de nombreux sous-traitants pour la fourniture de pièces détachées des produits qu'elle fabrique. L'industrie horlogère et l'industrie automobile en sont de bons exemples. Des décalages dans les fermetures des constructeurs et de leurs sous-traitants entraîneraient pour ces derniers de grands frais de stockage.

B. *Les congés dans le commerce*

Le fait que l'industrie joue le rôle de pilote dans l'économie d'un pays n'est plus contesté. Logiquement donc, il est à prévoir que les congés dans les usines auront une influence déterminante sur ceux des entre-

³³ Rationalisierungs-Kuratorium der Deutschen Wirtschaft (RKW) : Ordnung des Arbeitskräfteeinsatzes (Betriebsferien oder Einzelurlaubsgewährung), Berlin.

³⁴ L. Bour : Etallement des vacances, op. cit., p. 326.

prises commerciales. C'est ce qui se produit d'ailleurs. Les avantages de l'arrêt total de l'activité de ces entreprises sont analogues à ceux qui ont été énoncés pour le secteur industriel ; il est donc inutile d'y revenir.

Le départ des clients que constituent les salariés de l'industrie incite les commerçants à mettre leur personnel en congé et à partir eux-mêmes pendant cette période morte. Par suite d'un décalage entre la production et l'écoulement des marchandises, l'effet des fermetures industrielles se fait sentir plusieurs semaines seulement après leur réouverture sous forme de livraisons partielles et avec des délais trop longs. « Une des conséquences de cet état de fait est que les entreprises doivent au moment des congés, procéder à leurs réassortiments longtemps à l'avance »⁵⁵ ; cela exige des frais supplémentaires de stockage qui grèvent leur trésorerie. « A titre d'exemple, les marchandises du type « rentrée des classes, articles de chasse, lainages de début d'hiver, etc. » doivent se trouver dans les magasins dès le mois de juillet pour n'être vendues qu'en septembre. D'autre part, si certains frais généraux peuvent être réduits, d'autres demeurent fixes et l'arrêt d'activité dans l'entreprise entraîne un déséquilibre dans l'exploitation »⁵⁶.

Tous les échelons du réseau de distribution sont touchés par le synchronisme des congés et le grossiste, lien entre les industries et le commerce de détail, est obligé de suivre le mouvement de fermeture de ses clients et fournisseurs.

Mais une large part du secteur commercial ainsi que l'ensemble de la branche administrative ont conservé le système de congés par roulement. Les entreprises du secteur tertiaire, basées sur une économie de service doivent assurer la continuité de leur activité ; les administrations, les services publics, les banques, les assurances et enfin l'industrie touristique (transports, hôtellerie, agences de voyages) sont dans ce cas.

Ce qui est vrai pour le commerce l'est encore partiellement pour les autres professions (libérales), bien que nombre de celles-ci soient obligées d'établir en quelque sorte une permanence, c'est-à-dire un service continu pendant les mois d'été.

C. Synthèse

Il devient finalement difficile de donner une réponse affirmative ou négative à la question du bien-fondé des fermetures globales dans l'industrie. Une prise de position de la part des intéressés, entre autres

⁵⁵ L. Bour : op. cit., p. 328.

⁵⁶ L. Bour : loc. cit.

des syndicats, est délicate, car il s'agit dans le fond de l'épineux problème de prédominance entre l'économique et le social.

Les exemples tirés principalement de l'industrie suisse et accessoirement de diverses branches industrielles françaises et allemandes, donnent une idée des différentes raisons qui ont poussé plusieurs secteurs à utiliser le régime de la fermeture totale.

En nous résumant, voici les avantages et les inconvénients qu'offrent à ceux qui les adoptent les vacances d'entreprises (il s'agit en l'occurrence d'une énumération non exhaustive) : ³⁷

AVANTAGES

- Les salariés connaissent tôt, en début d'année, la date de la fermeture et peuvent faire ainsi des plans et projets de vacances en conséquence.
- Tous les salariés sont mis sur un pied d'égalité en ce qui concerne le choix de la période de congé, personne n'est désavantagé.
- La fixation de l'époque de fermeture coïncide en principe avec les vacances scolaires et permet aux familles de partir en congé avec les enfants.
- Époque avantageuse pour effectuer des travaux de rénovation, de réparation et de nettoyage sans gêner pour autant la production.
- Pratiquement aucun ralentissement de la production en été, en dehors, bien entendu, de l'arrêt provoqué par la période de fermeture.

INCONVÉNIENTS

- En grand nombre, beaucoup de salariés prennent leur congé à la même époque, aggravant de manière brutale les pointes de mouvement touristique.
- Le système ne tient pas compte des désirs individuels des salariés ; forme d'obligation, de contrainte.
- Le congé simultané d'un ménage de travailleurs est compromis.
- Maintien :
 - d'un service spécial (de secours) au service de la clientèle pendant la fermeture de l'entreprise.
 - parfois d'une partie ou de la totalité de la section commerciale, enlevant ainsi à la fermeture son caractère absolu.

³⁷ Cf. Rationalisierungs-Kuratorium der Deutschen Wirtschaft : op. cit., p. 13 et Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires : op. cit., p. 13-14.

- Meilleure répartition des frais généraux en été et stabilité de la politique des prix.
- Le seul système de congé adaptable :
 - aux très grandes entreprises où la fabrication se fait en série, à la chaîne et où la composition des équipes de travail ne peut être modifiée,
 - aux petites entreprises où l'absence d'un ou deux membres du personnel occupant un poste-clef paralyse la production.
- Pour certains, une charge de stockage du fait de l'arrêt des relations commerciales.
- La nécessité d'une certaine accélération dans la fabrication avant les congés.
- La nécessité, parfois, de refuser certaines commandes.
- Un certain délai de réadaptation du personnel lors de la reprise du travail.

Les arguments économiques et sociaux s'opposent souvent très étroitement et sont même contradictoires.

En Allemagne Fédérale, une étude a dégagé des avis sur la question, nous les citons à titre indicatif :

Selon les comités d'entreprise qui, en accord avec les milieux patronaux, œuvrent dans l'intérêt des travailleurs et de l'entreprise, tout en tenant compte de l'intérêt général, les désirs des salariés sont contrariés par les vacances d'entreprises. Toutefois, lorsque les motifs invoqués se sont révélés déterminants (question de personnel et de frais), les conseils d'entreprise, ainsi qu'en partie les syndicats ouvriers, ont donné leur accord pour l'application du système de fermeture globale, ceci sous certaines conditions (par exemple, l'obligation pour l'organe compétent d'annoncer la période fixée de trois à cinq mois avant son début, afin de permettre aux salariés de prendre leurs dispositions à temps).

De leur côté, les syndicats ouvriers, fondant leurs arguments sur des textes de loi allemands ayant trait au libre épanouissement de la personnalité et à la dignité humaine, s'opposent en principe aux fermetures globales qu'ils considèrent comme une initiative prise seulement par l'un des partenaires du contrat de travail. Ils font aussi remarquer que les conventions collectives garantissent généralement aux salariés les congés individuels. Ceux-ci donnent en effet au travailleur, dans la mesure du possible, la liberté de choix de ses vacances à l'époque qu'il estime la plus favorable à son repos. Le salarié qui dépend de l'employeur,

de par sa rétribution même, doit avoir la possibilité de choisir personnellement la période de reproduction de son apport personnel : le travail. Seules des exceptions dûment motivées peuvent amener les comités d'entreprise et les syndicats ouvriers à approuver la fermeture globale dans certaines entreprises.³⁸

D'une enquête effectuée en 1955 auprès des adhérents de la Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (F. O. M. H.), il ressort que la majorité d'entre eux, soit 65 %, était opposée au principe de la fermeture globale, 24 % l'approuvent et 11 % étaient sans opinion.³⁹

Etant donné la complexité du problème, il est compréhensible qu'aucune solution satisfaisante pour tous, ou du moins une tendance nette, n'ait pu être dégagée jusqu'à présent.

Il est étonnant que face à l'important développement qu'ont connu et que connaissent encore actuellement les vacances d'entreprises dans les secteurs industriels et commerciaux, les associations patronales et les syndicats se soient si peu intéressés à la question, dans la plupart des pays européens ; les études qui ont été faites (et publiées) dans ce domaine sont rares. Serait-ce à cause du désir des syndicats de ne pas s'immiscer dans des problèmes qui ne peuvent être traités qu'à l'échelon de l'entreprise ? Pourtant ce phénomène se révèle, à l'usage, anti-économique et anti-social ; dans la région parisienne « les chefs d'entreprise industrielle interrogés estiment que le système de « fermeture totale » est le plus économique pour leur affaire. Ils admettent que, sur le plan national, ce système soit critiquable — qu'une autre organisation pourrait être plus favorable, autre organisation sur laquelle ils n'ont pas d'idée précise. »⁴⁰

Il semble qu'il y ait là matière à plusieurs études comparatives, puisque le mode de vacances des salariés touche de près le problème de l'organisation et du travail de la main-d'œuvre.

En dehors des modes de prise de congés en usage dans les différentes branches d'activité, des coutumes (fêtes, commémoration d'événements historiques ou traditionnels) peuvent aussi être à la base de la concentration des congés en pleine saison d'été : Au Royaume-Uni, les banques et les bureaux de douanes, des impôts et des docks sont fermés le premier lundi d'août et quelques autres jours déterminés de l'année, par exemple, à l'occasion des « Bank holidays ». « Ces jours sont devenus par la suite

³⁸ Rationalisierungs-Kuratorium der Deutschen Wirtschaft (RKW) : op. cit., p. 8-12.

³⁹ Schweizerischer Metall- und Uhrenarbeiterverband : op. cit., p. 37.

⁴⁰ Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires : op. cit., p. 15.

jours de congé dans presque toutes les autres activités économiques, parce qu'ils offrent l'avantage d'ajouter à la période des congés payés un jour férié supplémentaire » ;⁴¹ la fête nationale en France (14 juillet) et en Suisse (1er août) joue un rôle analogue.

Enfin, à propos de l'incidence des congés dans l'industrie et le commerce sur le tourisme, il faut rappeler ici deux faits essentiels :

- a) la prise de congés « en bloc » du personnel d'une grande entreprise ou de l'ensemble d'une branche industrielle ainsi que la simultanéité des congés des branches pratiquant la fermeture totale (fin juillet — début août) à une époque où le mouvement touristique est déjà dense ;
- b) la mauvaise utilisation des possibilités d'étalement dans les branches pratiquant le système de roulement et où une trop grande partie du personnel (plus de 50 %) prend ses vacances en pleine saison, en une période coïncidant avec celle des congés du groupe précédent (a).

D. *Les réalisations dans le domaine des congés des adultes et les solutions proposées*

Quelles sont les solutions susceptibles d'atténuer les effets de la concentration des congés ?

1. A l'époque des congés annuels, le mouvement des affaires est ralenti pendant une période d'environ deux mois d'été, ce qui désorganise quelque peu la vie économique d'un pays. Cette désorganisation est due en effet à la succession quasi-ininterrompue des absences parmi les cadres des entreprises pendant ce laps de temps. Une économie expansionniste se doit de limiter les périodes de ralentissement des activités économiques.

Une première proposition, toute théorique, consiste à *concentrer au maximum tous les congés sur un mois*, par exemple, et éviter ainsi tout étalement. On concevra sans peine qu'une telle résolution est irréalisable, car elle ne ferait qu'aggraver les difficultés ; l'équipement touristique serait nettement insuffisant pour satisfaire à un accroissement aussi brusque que massif de la demande. D'autre part, une concentration des congés exigerait l'adoption généralisée des fermetures totales, ce qui se révèle, ainsi que nous l'avons vu, impossible dans plusieurs secteurs industriels et commerciaux.

⁴¹ Conférence internationale du Travail : op. cit. p. 45.

2. La solution idéale serait de *généraliser les vacances par roulement*, ce qui aurait pour effet d'éliminer les pointes créées par les fermetures totales et d'aboutir le plus sûrement à un étalement des vacances sur plusieurs mois. Une extension des congés par roulement aurait pour avantage de mieux assurer les vacances par fermeture totale pour les entreprises qui en ont vraiment besoin.⁴² Elle permettrait en outre aux ménages dont les deux conjoints travaillent dans des entreprises différentes de mieux choisir l'époque de leurs vacances afin de partir en congé ensemble.

Les fermetures totales, dont la pratique a tendance à s'accroître, constituent un inconvénient majeur pour l'économie nationale. Cette solution qui n'est pas, à vrai dire, sans avantages, n'est pas applicable en raison de la dualité des modes de vacances dans l'industrie et le commerce.

3. Un *roulement des congés par secteurs économiques* peut aussi retenir l'attention, car il tient compte des innombrables et complexes relations entre les différentes branches économiques.

Cette éventualité est intéressante car elle permettrait en tout état de cause d'instituer un certain roulement dans les fermetures totales en utilisant le décalage qui existe entre les pointes d'activité dans certaines industries. Malgré l'absence constatée de toute étude poussée dans ce domaine, il est permis de se demander si la concentration des vacances industrielles en fin juillet-début août est vraiment inévitable et si l'on ne pouvait pas envisager une rotation entre des branches telles celles de l'automobile, des textiles et du bâtiment.

Une fois encore, le domaine économique est favorisé au détriment du social, le système ne tenant pas compte des vacances scolaires et du pourcentage croissant de ménages de travailleurs obligés dans ce cas de prendre leurs vacances séparément.

4. Un *étalement régional* devrait, semble-t-il, avoir plus de chances d'être retenu. Les régions seraient choisies en fonction de leur pourcentage de population active, de leur taux d'industrialisation et du nombre de grands centres urbains, puisqu'il est admis que ce sont ces derniers qui fournissent les plus fortes proportions de vacanciers.

Il serait possible d'augmenter l'efficacité de ce système en y incorporant des éléments des solutions précitées. Les congés par fermeture totale pourraient être accordés dans chaque région à une période déterminée. Une fois de plus, il nous faut revenir sur la

⁴² L. Bour : op. cit., p. 332.

question de la nécessité de la synchronisation des fermetures. De légers décalages d'un secteur industriel à un autre sont possibles et représentent dans des régions à industrialisation intense des mouvements de personnes appréciables par rapport à la masse de celles qui sont en vacances pendant la période la plus importante des congés. Même à l'intérieur d'une seule branche industrielle, la chose est réalisable. Plusieurs actions locales tentées ces dernières années en apportent la preuve.

Depuis 1947, chaque année en France au mois de février a lieu une réunion de représentants du Ministère du Travail, du Commissariat Général au Tourisme, de la Société Nationale des Chemins de fer français d'une part et des associations patronales et des syndicats ouvriers d'autre part. Les résultats de l'année précédente sont examinés, et la SNCF fait part de ses désirs pour l'année en cours. De plus, des circulaires sont envoyées, demandant de faire connaître les dates prévues pour les congés, afin que la Société de Chemins de fer puisse ainsi bénéficier de données précises qui lui permettent de faire face aux pointes de trafic. Il est à noter que les trois grands constructeurs d'automobiles de la région parisienne étalent leur fermeture depuis 1958 avant les derniers jours de juillet et les premiers d'août qui sont les plus encombrés.

En 1960, les dates de départ étaient fixées comme suit :

Simca	: 22 juillet
Renault	: 28 juillet
Citroën	
Panhard	: 4 août

De même, les dates de réouverture étaient décalées entre elles et étaient automatiquement fixées de manière à éviter les jours des grandes rentrées.⁴⁸

En 1961, le système a été notablement amélioré puisque les quatre principales usines ont consenti à répartir le départ en congé de leur personnel sur quatre semaines au lieu de deux jusqu'alors.

Dates de fermeture en 1961 :

Renault	: 8 juillet au 2 août
Simca	: 29 juillet au 30 août
Citroën	
Panhard	: 4 août au 28 août

⁴⁸ L. Bour : op. cit., p. 330.

En y ajoutant encore le personnel des industries annexes, ce sont ainsi les départs de quelque 300.000 salariés, soit avec les familles environ un million de personnes qui ont pu être échelonnées de la sorte.⁴⁴

Puisqu'un étalement des congés a été rendu possible dans l'industrie automobile dont toutes les entreprises fermaient autrefois en même temps, toujours à la même époque de l'année, pourquoi ne pas envisager l'extension du système à d'autres branches présentant des analogies de structure avec cette industrie ? Il ne s'agit pas de changer radicalement le mode de vacances, en l'occurrence la fermeture totale des entreprises, pour l'adoption du système de rotation des congés du personnel, mais d'en atténuer les effets en procédant dans l'industrie à un léger décalage de quelques jours seulement entre les dates de fermeture des entreprises.

Le phénomène d'interdépendance de ces entreprises entre elles semble ne pas jouer le rôle important qu'on lui accorde généralement.

En Suisse, l'industrie horlogère, dont l'organisation cartellaire a permis de réaliser facilement une entente pour la fixation de la semaine officielle de congés, devrait être également en mesure de faire procéder à un décalage régional de 2 à 3 jours entre les différentes entreprises.

A Lyon, une expérience a été tentée afin d'avancer la date des congés en juillet entre trois usines respectivement d'automobiles, de construction électrique et de tracteurs. Les résultats ont été, dans l'ensemble, satisfaisants. Encore faudrait-il que le système soit adopté par l'ensemble des entreprises de la région lyonnaise. Le danger, sur le plan local, d'une telle décision est que la période de pointes de départs soit tout simplement déplacée (avancée, dans le cas présent) au lieu d'être étalée ; la concentration régionale se situant alors au mois de juillet. Sur le plan national pourtant, cette initiative est avantageuse et d'autres régions industrielles suivent cet exemple.

L'élaboration des modalités d'application de cette solution du régionalisme sur le plan national pose également certains problèmes d'organisation.

En 1953, le Congrès de l'association « Tourisme et Travail », qui se tenait à Lyon, avait émis le souhait suivant :

« a) les fermetures d'établissements en vue de la prise des congés auront lieu pendant la période des vacances scolaires ;

⁴⁴ G. Martin-Champier : L'étalement des vacances commence à marquer des points ; « Nice-matin », 8 juillet 1961.

b) la France sera divisée géographiquement en huit régions et la date de mise en congé ira de semaine en semaine ; exemple :

Pour 1953 :

1^{re} région : Date obligatoire de fermeture : 13 juillet

2^{me} région : Date obligatoire de fermeture : 20 juillet

3^{me} région : Date obligatoire de fermeture : 27 juillet

et ainsi de suite jusqu'au 31 août.

c) un roulement sera établi, chaque région avançant d'un rang tous les ans, la première repassant en huitième position ». ⁴⁵

A notre connaissance, ce projet n'a pas eu de suites.

Il faudrait encore faire état de nombreux autres projets analogues, élaborés par différents organismes dans les pays voisins (notamment en Italie et au Royaume-Uni) qui n'ont cependant jamais atteint le stade de la réalisation, même seulement de l'essai.

« En Tchécoslovaquie, le programme des congés payés des syndicats pour l'utilisation des vacances a été élaboré de façon à étaler les congés sur une longue période du 14 mai au 14 octobre en Bohême-Moravie et du 7 mai au 21 octobre en Slovaquie ». ⁴⁶

En Grande-Bretagne, la Commission permanente pour l'étalement des congés a proposé de changer les dates des deux jours des « Bank Holidays » de façon à les partager entre juin et septembre. Un projet de roulement des congés payés par ville ou localité, toutes les fois que ce système semblerait mieux approprié que le roulement par entreprises d'une même région a également été émis. Ces propositions n'ont pas été acceptées par les milieux tant patronaux qu'ouvriers de l'industrie ; de son côté, le Ministère du Travail n'a pas estimé devoir les adopter sans l'accord de l'opinion publique ⁴⁷.

Jusqu'à présent, la réalisation la plus intéressante dans le domaine de l'étalement régional est à mettre à l'actif des Pays-Bas. Il est vrai que le problème de la concentration des vacances s'y est posé très tôt et avec une acuité d'autant plus grande que cette nation a la plus forte densité de population d'Europe (près de 320 habitants/km²).

⁴⁵ Association Interparlementaire du Tourisme : Le Tourisme Social ; op. cit., p. 50.

⁴⁶ Conférence internationale du Travail ; Les congés payés ; Bureau international du Travail, rapport IV (1), trente-sixième session, Genève 1952, p. 100-101.

⁴⁷ Bureau international du Travail : L'utilisation des congés payés, Genève 1954, op. cit., p. 45.

Jusqu'en 1948, la majeure partie des congés était prise dans la première semaine d'août, période de fermeture annuelle dans l'industrie du bâtiment et par voie de conséquence, celle des autres secteurs industriels. A partir de cette époque, fut instituée une entreprise de caractère privé, subventionnée par différents ministères participant à l'administration du groupement : la Fondation « Récréation ». Une des commissions de cet organisme s'occupe de l'étalement des vacances et comprend quatorze personnes représentant : le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé publique, celui des Affaires Economiques et de l'Enseignement, d'une part ; les différentes entreprises de transport, les hôteliers, cafetiers, restaurateurs, l'Office national du Tourisme et les organisations de Tourisme social, d'autre part.

L'action est menée auprès de trois grands groupes : ⁴⁸

- a) les milieux de l'enseignement,
- b) les secteurs économiques :
 - les entreprises pratiquant la fermeture totale,
 - celles qui utilisent les congés par roulement,
- c) la partie de la population qui n'est liée à aucune date précise pour la prise des vacances.

Nous ne reviendrons pas sur la question des vacances scolaires et de leur étalement, qui a déjà été traitée dans le chapitre précédent.

L'industrie du bâtiment occupe aux Pays-Bas une importante position dans l'économie du pays et c'est à l'étalement des congés dans ce secteur que s'est attaquée la commission, divisant le pays en trois secteurs géographiques et en décalant ainsi la semaine de fermeture annuelle des entreprises (outre l'industrie de la construction, celles des textiles, de la métallurgie et de la confection ont également suivi les directives).

Pour 1951, les congés dans l'industrie du bâtiment étaient fixés de la façon suivante : ⁴⁹

1er secteur	(Nord du pays)	: 14 - 21 juillet
2me secteur	(Centre du pays)	: 21 - 28 juillet
3me secteur	(Sud du pays)	: 4 - 11 août.

⁴⁸ Stichting Recreatie : op. cit., p. 14-15.

⁴⁹ J. Nijkerk : Het toeristische bestaansminimum ; Overdruck uit het Tijdschrift en Sociale Geografie, No 8/9, Aug./Sept. 1951, p. 13.

Par suite de la faible participation des milieux de l'enseignement à cette formule, le territoire est divisé depuis quelques années en deux secteurs : ⁵⁰

Dans le Nord, les congés dans l'industrie du bâtiment sont fixés du 9 au 18 juillet, ceux des autres branches économiques après le 18 juillet.

Dans le Sud, le personnel des entreprises du bâtiment prend ses vacances du 30 juillet au 8 août, toutes les autres entreprises ayant au choix la période du 18 au 30 juillet ou celle qui commence le 8 août.

Enfin, le Comité recommande aux salariés des entreprises qui utilisent le système de congés par roulement et qui ne dépendent pas des industries procédant aux fermetures totales, aux personnes qui n'ont pas d'enfants en âge de scolarité, ainsi qu'à celles qui ne sont pas liées par une date fixe, de prendre leurs vacances avant le 15 juillet ou après le 15 août.

Le dernier rapport annuel de la Fondation « Récréation » fait état des difficultés qui sont apparues lors du choix des dates de congé, et surtout à l'application des mesures d'organisation de l'étalement qui, n'ayant aucun caractère de contrainte, ne sont pas toujours suivies de manière satisfaisante par les milieux intéressés (les enseignants en particulier). Il constate cependant qu'en l'espace de douze ans, les pointes de flux touristiques enregistrées pendant la première semaine d'août s'étalent maintenant dans une certaine mesure sur quatre à cinq semaines. Le Comité de la Fondation estime enfin, qu'étant donné le pourcentage croissant des vacanciers et la progression de la durée moyenne des vacances, ces quelques semaines sont devenues insuffisantes. Un nouvel effort doit donc être fourni. ⁵¹

Si l'on considère pourtant l'action dans son ensemble, il n'en reste pas moins vrai que des progrès sensibles ont été réalisés. Il semble que les Pays-Bas aient choisi la bonne voie et l'adoption du système d'étalement régional constitue une preuve tangible que celui-ci ne relève pas de la seule utopie, mais pourrait être appliqué à d'autres nations.

5. Une autre proposition a également été avancée : *Le fractionnement des congés*. Il ne s'agit à vrai dire, pas d'une solution de remplacement, car elle aurait plutôt un caractère complémentaire.

⁵⁰ W. Hunziker : Etalement des vacances et Alliance internationale de tourisme, op. cit., p. 4.

⁵¹ Stichting Recreatie : op. cit., p. 17.

Les codes de travail, contrats collectifs et autres lois régissant les congés stipulent généralement qu'une partie de la période des congés doit être continue ; en Europe, en principe proportionnellement à la durée totale du congé auquel ont droit les travailleurs, six à dix-huit jours ouvrables suivant les pays doivent être pris de manière consécutive, le reste pouvant être fractionné par l'employeur avec l'agrément du salarié en deux ou plusieurs tranches. Il est évident que le souci du législateur a été d'accorder le repos et la détente nécessaire aux travailleurs pour pouvoir se recréer moralement et physiquement.

La question du fractionnement des vacances intéresse aussi les branches qui pratiquent la fermeture totale d'une partie ou de l'ensemble des entreprises. La durée de la fermeture est souvent égale ou légèrement supérieure à la durée minimum légale du congé : cela afin de ne pas accorder à certains ouvriers plus de vacances qu'ils n'y ont droit, ce qui équivaldrait à les obliger à compenser ce « surplus » de vacances par des heures supplémentaires non rétribuées. Quant à ceux dont le droit au congé payé est supérieur à la durée de la fermeture totale, ils le prennent, ainsi que c'est le cas dans l'industrie horlogère suisse, par exemple, soit dans la période antérieure ou postérieure à la fermeture, soit à une autre époque de l'année.

Mais le mode de congé qui s'adapte le mieux au fractionnement reste évidemment le système de congé par rotation. Une des questions de l'enquête menée dans la région parisienne par le Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires portait précisément sur le fractionnement des congés. Deux possibilités avaient été proposées : ⁵²

- a) un fractionnement printemps - été (Mai et Août) était peu prisé : seuls, 14 % des personnes interrogées l'ont accepté d'emblée, ce pourcentage s'élevant à 23 % à l'énoncé des avantages dont ils pourraient bénéficier « hors-saison » (rabais sur les transports et l'hébergement) ;
- b) un fractionnement été - hiver paraît être plus séduisant, et ralliait les suffrages de 38 % des personnes interrogées.

Parallèlement, était examinée la possibilité d'octroi d'avantages aux salariés, comme moyen de persuasion pour favoriser l'étalement. En l'occurrence, il s'agirait d'une ou plusieurs journées

⁵² Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires : op. cit., p. 25.

de congé supplémentaire que l'on accorderait à ceux qui accepteraient de prendre leurs vacances en dehors de la période critique. Un supplément de congé d'une semaine, par exemple, ferait passer le pourcentage des enquêtés intéressés par un fractionnement Été-Hiver de 38 à 46 %. Ceci est évidemment un exemple isolé, cette enquête étant, faut-il le rappeler, limitée à la région parisienne.

Une usine de construction de machines à Berlin accorde cependant un jour de congé supplémentaire par semaine de congé pris entre les mois d'octobre et de mai, afin d'inciter ses salariés à prendre leurs vacances en hiver.

En France, cette idée a été mise en pratique en 1961 dans le secteur commercial, puisque les banques accordent deux jours et les Compagnies d'Assurances trois jours supplémentaires au personnel prenant au moins quinze jours de vacances avant le premier août, abaissant ainsi de 12 % le pourcentage des départs dans la région parisienne en août 1961 par rapport à ceux d'août 1960.

Il doit y avoir encore d'autres cas isolés, mais il ne s'agit là que d'un début ; la tendance ne s'est pas encore affirmée pour permettre d'augurer du succès futur de ce système. Les possibilités d'expansion et le succès de cette formule dépendent de plusieurs facteurs :

- En premier lieu, du climat social et de la mentalité des milieux patronaux. A l'heure actuelle, il est fort probable que dans certains pays une proposition d'allocation de congé supplémentaire provoquerait d'acribes critiques, sinon une hostilité de la part d'une partie des milieux intéressés ; surtout au cas où les autorités se verraient obligées de l'imposer par voie légale.
- Pour une entreprise, le fractionnement n'est intéressant que dans la mesure où le coût des heures ouvrées, en augmentation par suite des journées de congé supplémentaire, reste inférieur aux frictions et aux pertes de rendement occasionnées par les forts pourcentages de départ en vacances des salariés pendant quelque trois ou quatre semaines d'été.
- Enfin, si un fractionnement été-hiver a retenu l'attention des personnes interrogées, c'est qu'une grande partie de celles-ci (les jeunes en particulier) envisageait de s'adonner aux sports d'hiver. Or, toutes les nations européennes ne possèdent pas les mêmes conditions naturelles et l'équipement touristique des contrées propices aux sports d'hiver déjà d'une capacité limitée se révélerait insuffisant à satisfaire cet important surplus de clients.

Une généralisation des congés fractionnés risque par conséquent de provoquer de nouvelles pointes de trafic et de séjours en hiver présentant les mêmes inconvénients qu'en période estivale.

Finalement, c'est avec des réserves que pourrait être adopté le principe de fractionnement des congés. Il est vrai qu'actuellement, chez un grand nombre de salariés, la partie du congé qui peut être fractionnée est souvent d'une durée trop réduite pour qu'on puisse envisager des déplacements et des séjours de vacances.

Il faut faire état de tendances décelées en Suisse, où de nombreux bénéficiaires prennent la période fractionnée de leur congé sous forme d'une ou deux journées à la fois, réparties dans l'année, pour effectuer des travaux de réfection à leur domicile, pour aller voir parents ou amis, pour pratiquer enfin la chasse, la pêche ou d'autres sports. De même, selon une enquête effectuée auprès du personnel d'une grande entreprise du bassin houiller de Moselle, chez les ouvriers, 50 % des congés sont pris par fraction de 1, 2, 3 jours, seuls 4,3 % atteignent une durée ininterrompue de trois semaines ou plus⁵³.

Le problème de l'organisation des congés professionnels occupe une place de choix dans cette étude par suite du rôle important qu'il doit jouer dans le cadre d'un meilleur aménagement des vacances. Il est indéniable que la durée des congés tend à augmenter ; ce mouvement — au même titre que la diminution de la semaine de travail, l'allocation de caisses de retraite, etc. — fait partie du progrès social, et donne par la même occasion une nouvelle dimension à l'aspect de la question.

L'augmentation de la durée (non seulement légale mais effective) des congés payés est-elle susceptible de provoquer des difficultés accrues pendant les périodes de pointes de flux touristique ?

Les avis sont partagés. Certaines opinions émises en 1956 au Congrès du Tourisme Social, sur les répercussions possibles de la loi du 27 mars 1956 portant sur la durée des congés payés de deux à trois semaines en France, ne prévoyaient pour ainsi dire pas de changement notable dans la structure des vacances. On ne prévoyait pas en effet d'accrois-

⁵³ B. Chevrant-Breton : Loisirs ouvriers ; Dans le bassin houiller de Moselle : revue *Esprit*, No 6, juin 1959, p. 966.

Il faut déplorer au passage, l'extrême fractionnement des vacances qui perdent ainsi une grande partie de leur raison d'être. Des questions d'argent seraient à l'origine de ce mouvement ; le régime des salaires conditionnant dans les milieux ouvriers le fractionnement des congés, les travailleurs ne veulent pas perdre le bénéfice des heures supplémentaires ou du travail du dimanche.

sement sensible du nombre de personnes transportées par les chemins de fer, ni d'aggravation des pointes dans le secteur de l'hébergement, sauf peut-être dans la première semaine d'août.⁵⁴

L'évolution de la situation semble avoir déçu ces espoirs, les pointes ne faisant qu'augmenter depuis lors. Logiquement, une augmentation de la durée des congés doit allonger la durée de la période critique ; mais elle peut aussi avoir pour conséquence d'accroître le nombre de personnes qui se déplacent à l'occasion des vacances. En effet, tant qu'un salarié ne bénéficie que de quelques jours (moins de douze jours, par exemple), il sera souvent moins enclin à quitter son domicile ou à s'en éloigner trop. Mais que dire lorsque la grande majorité des travailleurs aura droit à trois ou quatre semaines de congés ? N'oublions pas que ces prévisions pourront se réaliser dans un avenir assez rapproché, au train où progressent les mesures sociales en Europe. Ceux dont les moyens financiers sont limités mettront alors tout en œuvre pour passer, ne serait-ce qu'une partie réduite de cette période de vacances « allongées », hors de leur cadre habituel. Quant à ceux qui ont mis de côté une somme à utiliser pour leurs vacances, ils pourraient apprécier la solution de fractionnement du congé (une partie en été, l'autre au printemps ou en hiver). Ce sont là des hypothèses qui demandent à être vérifiées dans le futur, d'autres possibilités pouvant encore être envisagées.

Il n'en reste pas moins vrai que les promoteurs du mouvement d'augmentation de la durée des congés professionnels devraient plus se soucier des répercussions éventuelles de ces derniers.⁵⁵

De simples recommandations de la part d'associations patronales à l'adresse de leurs membres pour qu'ils étalent les congés dans leur entreprise ne paraissent pas être de suffisantes mesures d'organisation.

Mais c'est logiquement aux milieux industriels et commerciaux, tant ouvriers que patronaux, qu'il appartient de dire de façon constructive, dans quelle mesure un échelonnement des congés peut être envisagé sans léser les intérêts des entreprises et freiner outre mesure les relations économiques entre différents secteurs.

⁵⁴ G. Vallat : L'étalement des congés ; Congrès international du tourisme social, rapport final, op. cit. p. 92.

⁵⁵ En dehors des effets désavantageux sur l'économie, les milieux touristiques, pour qui la question est d'importance vitale, estiment généralement que le régime actuel des congés payés doit et peut être modifié (il s'agit surtout des périodes auxquelles sont pris les congés annuels). Ces affirmations, émises de manière succincte dans l'ensemble des rapports et études portant sur l'étalement des vacances, contiennent, à n'en pas douter, une grande part de justesse.

E. *Intervention de données psychologiques*

En dehors des considérations d'ordre économique et social, l'élément psychologique est certainement un obstacle sérieux à surmonter, car il constitue à lui seul en quelque sorte la « toile de fond » du problème de l'étalement des vacances. S'il est latent, il est malaisé à déceler et encore plus difficile à évaluer.

Ainsi qu'il l'a été dit en début de cette étude, les origines de la concentration des vacances sont lointaines, le mouvement a commencé il y a de nombreuses décennies, en fait depuis que les vacances existent. En France, « le fait de prendre des vacances au mois d'août, date de l'époque où les vacances scolaires, judiciaires et administratives étaient prises à cette date de l'année. Il était plus ou moins inévitable, lorsqu'un plus grand nombre de personnes ont pu bénéficier de congés, qu'il y ait eu, par contagion, un phénomène de polarisation des vacances à cette époque de l'année : pour beaucoup de personnes il ne saurait être question de vacances si ce n'est au mois d'août. »⁵⁶ Dans l'ensemble, cette tendance est générale dans les pays d'Europe occidentale, encore qu'elle s'étende également à une grande partie du mois de juillet.

La routine est en grande partie responsable de la situation actuelle. De nos jours, les obligations professionnelles ou familiales mises à part, il est devenu de bon ton, on serait même tenté de dire qu'il appartient au « standing » d'une majorité de la population, de prendre ses vacances pendant cette courte période estivale.

L'obstacle d'ordre psychologique auquel se heurte l'étalement des vacances se rencontre surtout dans les régions soumises à des différences importantes de climat d'une saison à l'autre.⁵⁷ Seuls, les mois de juillet et août jouissent d'une faveur populaire qui ne s'est encore jamais démentie.

En Suisse, suivant un sondage de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers en 1957 et 1958, 64 % des salariés, soit une majorité des deux tiers, ne désirent pas changer la période de ses vacances, toute obligation professionnelle ou sociale mise à part.⁵⁸ La répartition des réponses selon le critère de la hiérarchie dans la profession faisait apparaître d'intéressantes différences d'appréciation :

⁵⁶ L. Bour : op. cit., p. 323.

⁵⁷ Bureau international du Travail : Utilisation des congés payés, Genève 1954, op. cit., p. 42.

⁵⁸ Répartition détaillée par branche :

Industrie des machines	: 63 %
Industrie horlogère	: 67 %
Industrie métallurgique	: 63 %

	Pourcentage des personnes interrogées ⁵⁹ sur le choix d'une autre période de vacances	
Manœuvres	11	69
Ouvriers semi-spécialisés	21	67
Ouvriers spécialisés	27	62
Ouvriers qualifiés	39	51
Contremaîtres	25	68

Alors que dans l'ensemble, le désir d'en rester au statu quo l'emporte chez la majorité des salariés, plus la position dans la profession ainsi que le revenu sont élevés, plus la nécessité d'une liberté de choix se fait sentir.⁶⁰

D'autres enquêtes menées dans différents pays font apparaître le désir d'une grande partie des personnes interrogées de ne pas changer des habitudes qui sont devenues quasi-traditionnelles, tant dans le domaine des vacances scolaires que dans celui des congés de la population active. Il convient cependant d'ajouter que les enquêtes n'avaient, la plupart du temps, pas été mis préalablement au courant des avantages qu'une modification de leurs habitudes serait susceptible de leur apporter. Il était donc à prévoir que les non-initiés seraient hostiles à tout changement et il ne faut accorder qu'un crédit limité à ce genre d'enquêtes.

Une campagne de propagande devrait se révéler le seul moyen efficace pour essayer de changer des opinions bien établies. En France, où une action d'une certaine envergure est menée depuis plus d'un an en faveur de l'étalement des vacances, le degré de connaissance du problème de la part du public est nettement plus élevé que dans d'autres pays, ainsi qu'en témoigne un sondage effectué par un grand quotidien français auprès de ses lecteurs. Suivant les résultats partiels de l'enquête, les mois préférés pour les vacances étaient dans l'ordre :

	Pourcentage des réponses ⁶¹
Juin	: 54
Juillet	: 17
Septembre	: 7,5
Mai	: 5,5
Août	: 3

⁵⁹ E. Hug : Eine Untersuchung über den Lebensstandard der Metall- und Uhrenarbeiterfamilien : Schriftenreihe des SMUV, Nr. 10, Bern 1960, p. 75.

⁶⁰ Seuls les contremaîtres, influencés par des raisons d'ordre professionnel (faire coïncider leurs vacances avec celles de leurs subordonnés), font exception à cette règle.

A la question : « Tenez-vous à prendre vos vacances au mois d'août ? », plus de 91 % des réponses étaient négatives.

Les lecteurs de ce quotidien (et par conséquent les personnes qui ont répondu au questionnaire) se recrutent parmi une certaine élite de la population ; il est, en effet, peu probable que les milieux ouvriers et ceux qui, en principe, participent au tourisme social y soient suffisamment représentés. Or il semble que ce soit plus précisément dans ces catégories de personnes que les habitudes de partir à l'époque de forte affluence sont le plus enracinées. Il y a, bien entendu, dans cette attitude une part d'obligation, de contrainte (fermeture des entreprises, vacances des enfants) mais aussi une certaine résignation (ou une absence de réflexion) qui s'est peu à peu transformée en routine.

D'ores et déjà, il faut compter avec le facteur « temps » pour combattre l'obstacle psychologique : Des habitudes acquises depuis longtemps ne se modifient pas aussi rapidement que le nécessiterait l'aboutissement d'une solution.

⁰¹ Enquête du « Figaro » ; 5000 réponses à ce référendum sur les vacances ont été reçues, les chiffres cités sont basés sur les 1500 premiers bulletins dépouillés, (1961).

Cf. G. d'Orgeville : Une vaste enquête en France sur les préférences des clients ; Revue de l'Hôtellerie internationale, Vol. XIII No 7, juillet 1961, p. 39.

CHAPITRE IV

Les différentes propositions et les réalisations dans le domaine du tourisme

Les milieux touristiques sont les premiers intéressés au développement harmonieux des voyages et séjours de vacances qui conditionnent en majeure partie l'existence du tourisme. C'est sous une perspective légèrement différente que se pose pour eux le problème : il prend alors, spécialement lorsque l'on parle d'hébergement, la dénomination « d'allongement de la saison¹ ou des saisons touristiques ». Ainsi que plusieurs auteurs qui ont étudié la question l'ont déjà signalé, les deux concepts ne sont pas tout à fait les mêmes. En d'autres termes, l'étalement des vacances doit pouvoir jouer le rôle de promoteur de l'allongement de la saison touristique (relation de cause à effet) ; les deux causes sont intimement liées, la seconde étant complément de la première. Plus exactement, ce sont les deux faces de la solution à la concentration des congés : étalement des vacances d'une part dans le groupe de la demande, allongement de la saison d'autre part dans celui de l'offre sur le marché des vacances.

Les organismes nationaux et internationaux de tourisme, ainsi que les entreprises des différents secteurs touristiques se sont depuis longtemps déjà employés à promouvoir l'allongement de la saison touristique, afin de remédier dans la mesure du possible aux inconvénients de la situation telle qu'elle a été présentée dans le premier chapitre de cette étude. Situation d'autant plus néfaste que les entreprises de transport et d'hébergement font partie du secteur tertiaire, basé sur une économie de service et de prestations qui ne peuvent être stockés, ce qui pose des problèmes de rentabilité difficiles à résoudre.

¹ Il s'agit de la saison d'été dont il sera surtout question dans le développement, puisque c'est à cette époque que sont pris actuellement la plupart des congés.

I. Les transports

A. Trafic ferroviaire

De par son importance, le chemin de fer, service public, reste, en dépit de la concurrence croissante de la route et des lignes aériennes, le mode de transport le plus employé à l'occasion des déplacements touristiques. Sa commodité, sa relative modicité de prix qui le met à la portée de toutes les bourses (ou presque), ainsi que sa très grande capacité d'absorption, en font le moyen de transport le plus utilisé par les classes sociales à revenu modique, essentiellement les touristes sociaux. Ses moyens puissants lui permettent de maintenir une capacité de transport très élevée et de donner ainsi satisfaction en principe à tous ses usagers en leur accordant des réductions de tarif. Pourtant, le trafic ferroviaire européen connaît de courtes mais importantes variations d'amplitude et voit sa capacité de transport largement atteinte et même dépassée, pendant quelques jours seulement, lors des grands départs en été et à la veille de Noël.

Pour faire face à la concurrence, atteindre une occupation optimum et donner satisfaction à tous leurs usagers, les compagnies de chemin de fer accordent des réductions de tarif dont la gamme ainsi que la durée de validité sont plus ou moins étendues suivant les pays. L'emploi, ainsi que l'ajustement de ces réductions aux différentes saisons de l'année continuent à susciter des opinions divergentes chez les responsables des différents réseaux nationaux.

En France, la tarification de la SNCF a pour objet, entre autres :

- « — d'une part, de favoriser les départs en congés payés. Il s'agit des billets populaires de congé annuel qui accordent une réduction de 30 % pour un voyage aller et retour du salarié bénéficiaire d'un congé payé et de sa famille, voyage effectué à l'occasion du congé.
- D'autre part, de développer le trafic voyageurs de la SNCF, soit en créant, à proprement parler, un trafic nouveau par l'octroi de réductions pour certaines catégories d'usagers, soit en retenant au chemin de fer du trafic, qui, à défaut de conditions spéciales, passerait à la concurrence, à celle de la route, en particulier. »²

² G. Ramé : Le problème des grands départs ; L'Année Ferroviaire 1960, op. cit., p. 72.

Afin d'écrêter les quelques fortes pointes de trafic, la SNCF est obligée de prendre deux catégories de mesures.

En premier lieu, il convient de citer les mesures indirectes :

Depuis 1936, date de la création des congés payés, la SNCF, en collaboration avec les services du Ministère du Travail et les grandes entreprises industrielles et commerciales de la région parisienne n'a cessé de lutter pour obtenir un étalement des départs en congé. Cette action est longtemps restée infructueuse et ce n'est que récemment que des résultats partiels ont été enregistrés dans ce domaine, ainsi que nous l'avons relevé dans le chapitre précédent. En ce qui concerne les dates des vacances des élèves et étudiants, de nouvelles dispositions ont été arrêtées pour Noël 1959 et « la SNCF a pu, grâce à l'appui du Ministère des Travaux Publics, obtenir que l'Education Nationale prenne les dispositions nécessaires pour que les élèves et étudiants puissent partir avant les voyageurs ordinaires et rentrer après eux-ci, ce qui a réparti, dans des conditions satisfaisantes, la demande de transport. »³ Cependant, dans un cas comme dans l'autre, une application systématique des mesures susceptibles d'éliminer les grosses pointes de trafic n'a pu être totalement réalisée. Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, une amélioration de la situation ne semblant devoir s'obtenir que dans une lente progression.

La deuxième catégorie de mesures touche directement le public des usagers :

« Le trafic SNCF prévoit, depuis sa création, la possibilité de suspendre l'application de diverses réductions dans certains trains aux dates de l'année correspondant à des périodes de trafic voyageurs intense. »⁴ A cette interdiction temporaire d'accès à certains trains des porteurs de billets à tarif réduit s'ajoute en même temps une réduction de certains abaissements de tarif (groupes et trains spéciaux).

Ces deux mesures ont été appliquées, notamment en 1959, à la gare de Lyon à Paris, où :⁵

- a) les porteurs de billets populaires de congé annuel n'avaient pas accès aux trains rapides et express, du vendredi 31 juillet à midi au samedi premier août à minuit.
- b) les porteurs de billets de groupes ordinaires n'étaient admis que moyennant la perception d'un supplément ramenant, pour le voyage considéré, leur billet au plein tarif de vendredi 31 juillet et le samedi 1er août et voyaient leur réduction diminuée de 20

³ G. Ramé : op. cit., p. 70.

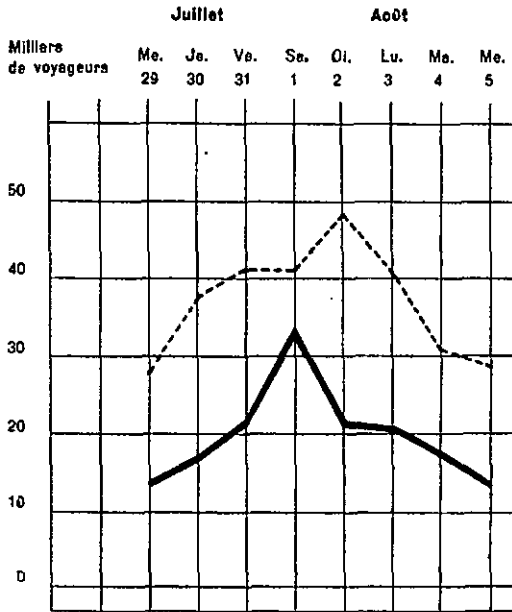
⁴ G. Ramé : op. cit., p. 72.

⁵ G. Ramé : op. cit., p. 74.

points, le jeudi 30 juillet et le dimanche 2 août.

Ces restrictions ont effectivement atteint le but escompté : la demande de transport a été nettement mieux répartie au départ de Paris-Lyon qu'à la gare de Paris-Nord où aucune mesure spéciale n'avait été prise pour étaler le trafic, ce qui apparaît dans le graphique suivant :⁶

**Nombre de voyageurs de grandes lignes
partis des gares de Paris-Nord et Paris-Lyon fin juillet et début août 1959**



En 1960, cette limitation a été appliquée les 30 et 31 juillet, à raison de 13 heures par jour, ainsi que sur une douzaine de trains à composition limitée.

Les chemins de fer français dont la tarification a été conçue de manière à promouvoir le tourisme social, sont donc paradoxalement obligés de suspendre certains abattements de tarif afin de décongestionner leur trafic de pointe. Il faut néanmoins signaler que la date de suspension de ces avantages est portée à la connaissance du public assez longtemps à l'avance, afin de permettre aux usagers de prendre leurs dispositions en conséquence.

⁶ G. Ramé : op. cit., p. 75.

Officiellement, on n'a pas encore donné suite aux propositions tendant à fractionner les congés payés en suggérant à la SNCF d'accorder aux usagers la possibilité d'acquiescer un deuxième billet populaire de congé par an.⁷

En Suisse, des réductions de tarif sont accordées (billets et abonnements de vacances, billets circulaires, etc.) ; elles sont toutefois moins axées sur le développement du tourisme social. La situation en été n'est pas telle que les Chemins de Fer Fédéraux soient obligés de prendre des mesures limitatives d'une ampleur analogue à celles que prend la France. Cependant, et ceci devrait être valable pour l'ensemble des réseaux européens, le trafic de fin de semaine (samedi et dimanche) reste celui qui provoque le plus de perturbations. C'est ce qui a amené les CFF à supprimer durant la saison d'été :

- l'émission de billets du dimanche,
- les trains spéciaux circulant en fin de semaine (pendant les mois de juillet et août),
- enfin, à limiter la participation aux excursions à prix réduit.

On concevra sans peine, au nom des principes commerciaux les plus élémentaires, qu'il est nécessaire de limiter, même de supprimer parfois, « aux périodes où la demande risque de dépasser largement l'offre possible, les facilités exceptionnelles destinées précisément à développer cette demande. Dans les autres secteurs d'activité, il ne viendrait pas à l'esprit des directeurs de théâtre d'accorder des billets à prix réduit au moment où ils refusent des clients au début des représentations d'une pièce à succès. »⁸

Les réductions de tarif constituent pour les réseaux une charge, car elles font en premier lieu baisser les recettes, et l'augmentation de trafic n'est, en général, pas suffisante pour permettre d'atteindre le niveau primitif des recettes.

Que dire des possibilités de différenciation des prix de transport suivant les saisons, comme moyen de faciliter l'étalement des vacances et d'œuvrer dans le sens de la solution préconisée par les milieux touristiques : l'allongement des saisons ? Elles sont, à vrai dire, assez limitées ; divers sondages effectués auprès de personnes se rendant en vacances ont mis en lumière le rôle des frais de séjour, le coût du transport n'occupant qu'une place accessoire. D'autre part, « cette question a déjà été étudiée à plusieurs reprises, la dernière en 1958, par les réseaux européens qui ont toujours reculé devant les grandes difficultés tech-

⁷ L'application de cette mesure grèverait lourdement le budget d'une compagnie de chemin de fer.

⁸ G. Ramé : op. cit., p. 73.

niques que cette différenciation de prix créerait dans l'énorme organisation de vente du chemin de fer et face aux difficultés devant lesquelles on se heurte pour définir la durée de la saison et de l'entre-saison en Europe ». On se refuse notamment à accorder des avantages hors-saison aux voyageurs individuels, en suggérant de percevoir un supplément pour les voyages forfaitaires en saison pour en abaisser le prix hors-saison.

Les tarifs pratiqués par les réseaux qui soutiennent le développement du tourisme social peuvent souvent être considérés comme une prime à la concentration des congés. Il pourrait sembler plus logique d'étendre la validité des billets de vacances à tarif réduit à l'avant — et l'arrière-saison, mais cela aggraverait la situation financière déjà difficile de nombreuses compagnies de chemin de fer. La situation relève du dilemme, mais ce sont plutôt les usagers qui, en utilisant intégralement la période des congés payés, peuvent y apporter une amélioration.

Les compagnies de chemin de fer orientent à l'heure actuelle leurs efforts vers la lutte contre les pointes de trafic surtout par des mesures d'organisation à caractère technique. Elles s'efforcent de planifier tous les déplacements spéciaux (trains touristiques des agences de voyages, trains spéciaux de colonies de vacances et des pèlerinages).

Même en haute saison, il y a un creux hebdomadaire, du lundi soir au vendredi matin, qui pourrait bien être exploité. « Un système de trains spéciaux (trains à navette) très bien utilisés circulant à des jours creux de la semaine serait réalisable aujourd'hui, à condition de pouvoir compter sur la compréhension de l'exploitant des établissements, d'une part et des touristes sociaux, d'autre part... On pourrait prévoir que des trains spéciaux partant d'un grand centre industriel le lundi soir et le mercredi soir, par exemple, et amenant le mardi et le jeudi matin les personnes ayant souscrit des forfaits de séjour d'une ou deux semaines dans un village de vacances. Les retours se feraient dans les mêmes conditions le mardi soir et le jeudi soir. De la sorte, la première course de retour et la dernière course d'aller d'une période déterminée se feraient théoriquement à vide. Ce système de trains spéciaux se pratique de plus en plus. »¹⁰

Chaque automne se tient une conférence européenne des trains d'agences qui permet de prévoir les dates et d'organiser un important mouvement de groupes à travers l'Europe.

Enfin, diverses mesures ont été prises par la SNCF pour réduire les pointes de trafic :

¹⁰ E. Fallet : cf. Schweizerischer Fremdenverkehrsverband und Schweizer Reisekasse ; Festschrift für Prof. Dr. W. Hunziker, zum 60. Geburtstag, Bern, p. 73.

- a) action sur l'occupation des places offertes,
- b) action sur l'utilisation du matériel.

Sur le plan international, existe « une collaboration très étroite entre réseaux pour l'assistance dans la fourniture du matériel et dans son emploi afin d'obtenir une utilisation optimale de celui-ci. »¹¹ Les différents réseaux seraient cependant intéressés à soutenir une action en faveur de l'allongement des saisons, qui leur permettrait, dans une certaine mesure, d'augmenter leur trafic en période creuse et de mieux assurer la rentabilité de leur matériel.

B. *Trafic routier*

Peu de mesures ont été prises dans le domaine de la route pour pallier les pointes de trafic estival. Il faut reconnaître qu'il existe sur la route encore d'autres pointes que celles de la période d'été. De même, ce moyen de transport individuel par excellence ne peut être réglementé aussi étroitement que le rail.

Les limitations de vitesse sur l'ensemble d'un territoire telles qu'elles ont été prescrites, en France, à l'époque des vacances, ainsi que le renforcement des effectifs de la police de la route et les campagnes d'information invitant les automobilistes à la prudence, relèvent plutôt du domaine de la sécurité. Peuvent pourtant entrer dans le cadre des mesures destinées à écrêter les pointes de trafic routier, les conseils prodigués en début de saison par les différents organismes de la route (clubs automobiles) à leurs adhérents et les avis émis par voie de presse ou plus souvent par la radio aux usagers de la route pour leur signaler certains points névralgiques et leur suggérer des itinéraires évitant les embouteillages.

L'amélioration du réseau routier est devenu au fil des ans un problème qui retient l'attention des gouvernements, mais les programmes de construction sont tous établis sur la base d'une période d'exécution plus ou moins longue, suivant l'importance et la cadence des investissements consentis.

Tant que des jours fériés légaux continueront à coïncider avec la pleine saison touristique estivale (ou pascale) dans des pays tels que la Belgique et la France (« pont » de la mi-août), aucune amélioration de l'infrastructure routière ne pourra faire disparaître l'encombrement des routes. Pour remédier à cette situation, un décalage d'une journée entre la fin des vacances légales et celle des vacances scolaires a été institué en France, à Pâques 1960. « Lorsque les congés payés ont été

¹¹ E. Fallet : op. cit., p. 74.

institué, le parc automobile était beaucoup moins important ; c'est pourquoi le problème de l'étalement des vacances ne s'est posé que peu à peu, mais prend chaque année, avec le développement du trafic touristique et du nombre des automobiles, une acuité toujours plus grande. »¹²

Tout en considérant que l'aménagement du réseau routier est un moyen à long terme pour remédier partiellement à la congestion du trafic, ce sont, outre une répartition des jours fériés légaux où elle s'impose, des campagnes de propagande auprès du public qui paraissent être les plus efficaces contre les pointes de trafic (encore que leur effet soit relatif), étant donné l'absence de contrainte qui régit les déplacements routiers.

C. *Trafic aérien*

En dépit de son accroissement constant, il est généralement reconnu que le trafic aérien n'est pas tel, du moins actuellement, qu'il soit nécessaire de s'en préoccuper en période de vacances. Son importance n'a pas encore atteint celle que connaissent le rail et la route. Grâce à la récente introduction d'appareils à réaction, la capacité de transport a sensiblement augmenté, de manière même supérieure à la demande, sur certaines lignes.

Est-ce à dire que les compagnies d'aviation ne connaissent pas les pointes de trafic (estival en particulier) sur leur réseau ?

Si l'on considère le seul réseau intra-européen, la structure du trafic pendant les mois d'été est la même que pour les autres moyens de transport les pointes se situent en fin de semaine, seule la durée de la saison est plus longue puisqu'elle se situe de juin à septembre (le trafic de ce dernier mois étant le plus intense par suite de la reprise des voyages d'affaires).

Cependant on ne prend pas l'avion à brûle-pourpoint comme le train ; le système de réservation des places « canalise » en quelque sorte et limite la demande. Sous cette optique, la capacité de transport n'est pas illimitée à toute époque de l'année ; la meilleure preuve en est la très sensible augmentation des délais de réservation en été. Le coût fort élevé des installations ainsi que du matériel exige une meilleure utilisation des moyens mis en œuvre, et c'est pourquoi les compagnies aériennes s'efforcent, par des différenciations de tarif, d'augmenter la régularité du trafic hors des périodes hebdomadaires et saisonnières.

¹² Organisation Européenne de Coopération Economique : Le Tourisme en Europe 1960 ; op. cit., p. 19.

Pour pallier la baisse de trafic en semaine, des tarifs « mid-week » qui sont, en été, d'environ 17 % inférieurs aux tarifs de fin de semaine, ont été institués. Afin de réaliser la meilleure utilisation possible des appareils, des réductions pour les vols de nuit sont appliquées par l'ensemble des compagnies sur toute l'année.

Pour l'instant donc, seule une partie des vacanciers utilise ce mode de transport pour leurs déplacements ; mais au rythme du développement amorcé depuis plusieurs années, il est permis de penser que dans un avenir plus ou moins proche, une rationalisation poussée et un abaissement des tarifs permettront une démocratisation des transports aériens, les mettant ainsi à la portée d'un plus grand nombre d'usagers. Les problèmes issus de la simultanéité des congés pourraient alors se poser de manière plus aiguë qu'actuellement, si la question n'a pas été résolue d'ici là, les réductions de tarif hors-saison devraient alors revêtir une importance accrue et constituer un moyen efficace d'étaier le trafic avec une régularité satisfaisante sur la plus grande partie de l'année.

II. L'hébergement

Les différents établissements d'hébergement occupent une place prépondérante, sans doute la plus importante, actuellement, dans l'économie touristique. Les frais occasionnés lors des séjours touristiques (logement, nourriture) constituent en principe la part la plus importante du budget de vacances des personnes en congé, (les itinérants faisant parfois exception à la règle, car leurs frais de transport équilibrent ou dépassent les frais de séjour).

A. Hôtellerie

Suivant les pays, les régions et les saisons, on parle de malaise ou de situation critique de l'hôtellerie ; dans l'ensemble, il règne dans les milieux hôteliers un climat assez net d'insatisfaction, qui a trait aux conditions dans lesquelles la rentabilité des établissements doit être assurée. Cette situation est le résultat de la combinaison d'éléments défavorables à cette branche.

Comparée à celle des autres biens de consommation, la nécessité de prestations touristiques, lorsqu'il s'agit d'un besoin de prestations en rapport étroit avec les vacances et le repos, ne revêt qu'une importance limitée ; il en résulte une grande élasticité de la demande en

matière de services touristiques. Interviennent encore des éléments d'ordre naturel : les conditions météorologiques et climatiques qui influencent eux-mêmes des éléments d'ordre artificiel tels que les vacances scolaires et les congés professionnels. Tous ces éléments contribuent à écourter la saison touristique. De cet état de choses, il convient de mettre en relief la conséquence suivante : une utilisation insuffisante de la capacité des établissements hôteliers, le degré d'utilisation connaissant plusieurs paliers, suivant les régions, les types de stations touristiques et les catégories d'hôtels considérées.

Dans le chapitre consacré à la situation actuelle des vacances, il a été constaté qu'en Suisse, le taux d'occupation annuel des lits d'hôtels et pensions des stations touristiques était souvent nettement inférieur, ou ne dépassait pas 50 % (sauf dans quelques rares régions privilégiées). Or, si avant la guerre, un taux d'occupation de 40 à 50 % était suffisant pour assurer une bonne rentabilité des investissements hôteliers, aujourd'hui, les évaluations approximatives oscillent entre 65 et 75 % d'utilisation de la capacité d'un établissement hôtelier, pour atteindre les mêmes résultats qu'il y a une vingtaine d'années environ.¹³ Hors-saison, les taux d'occupation des lits sont encore moins élevés, ce qui pose de délicats problèmes à l'industrie hôtelière.

Il faut faire abstraction des établissements situés dans les villes. L'hôtellerie urbaine ne connaît pour ainsi dire pas de morte-saison ; seul, dans de nombreuses villes, l'été a tendance à être une période de moindre affluence. Le taux d'occupation reste cependant élevé ; même en été, les séjours et visites de villes ont toujours connu et connaissent, aujourd'hui plus que jamais, une grande vogue auprès des touristes étrangers. Pendant le reste de l'année, ce sont les nuitées des représentants de commerce, des hommes d'affaires et accessoirement des autres visiteurs, qui maintiennent un taux d'occupation des plus satisfaisants. Différents critères (notamment l'importance de la situation du centre urbain) entrent encore en jeu, mais dans l'ensemble, il n'y a pas de problèmes particuliers de taux de fréquentation pour ce genre d'hôtellerie.

Ce sont surtout les établissements situés dans les régions maritimes, à la montagne et à la campagne qui, pour pallier l'irrégularité de la demande, s'efforcent d'allonger la durée de la saison.

Théoriquement, il existe trois méthodes d'allongement de la saison :

¹³ Cela est dû, en grande partie, à l'augmentation des charges et des frais, ainsi qu'à la diminution de la durée moyenne des séjours de la clientèle dans les hôtels, alors que, d'autre part, le nombre des lits a augmenté de 20.000 de 1950 à 1957.

- a) émousser les pointes saisonnières en supprimant une partie de la demande,
- b) remplir les « creux » d'avant- et arrière-saison en créant une demande supplémentaire,
- c) déplacer une partie de la demande avant et après la saison.

Seuls, les deux derniers cas peuvent entrer en considération, et plus spécialement la troisième méthode. Lorsqu'on parle de « demande », il faut faire la distinction entre la demande réelle et la demande qui a pu être satisfaite car, de nos jours, une partie des vacanciers ne trouve pas à se loger en pleine saison, pendant les mois de juillet et août. S'il était donc possible de déplacer la demande totale (c'est-à-dire à la fois les personnes qui ont pu se loger en saison et celles qui ne l'ont pu, par suite du manque de place) en partie, avant et après la saison d'été, la clientèle que les hôtels doivent refuser chaque année pourrait être satisfaite et la demande serait mieux répartie dans le temps ; sans qu'il soit nécessaire, pour cela, d'augmenter — à grands frais — la capacité des établissements.¹⁴

Une habile politique, instituant des différences de tarif pour les prestations hôtelières, suivant la période où elles sont fournies, devrait se révéler payante pour l'hôtellerie saisonnière dans son ensemble. Cette affirmation n'est pas nouvelle ; la question a déjà fait l'objet d'études approfondies dont nous ne tirerons que l'essentiel pour les besoins de l'argumentation.

Il est relativement facile, sur la base de données antérieures, à l'aide d'un décompte d'exploitation établi avec clarté, de calculer les frais correspondant aux différents taux de fréquentation. La deuxième opération est nettement plus complexe ; parce qu'elle doit faire intervenir une donnée dont l'évolution est difficilement prévisible : il s'agit en l'occurrence du comportement de sujets étrangers à l'entreprise : les clients. L'hôtelier se pose la question suivante : suivant les prix a, b, c que j'ai fixés, combien de clients dois-je attendre ? Il entre une bonne part de subjectivité dans ces prévisions du produit possible des prestations de l'entreprise. L'appréciation des effets des réductions de tarif sur l'importance de la demande, suppose la construction de la courbe de la demande et le calcul de l'offre au prix le plus avantageux. Si pourtant la demande réelle se révèle moins favorable que

¹⁴ A. Koch : Die Saisonschwankungen und die Problematik der Saisonverlängerung im Fremdenverkehr, unter besonderer Berücksichtigung südbayerischer Fremdenverkehrsorte ; op. cit., p. 68.

celle qui avait été prévue, une réduction de tarif de l'ordre de 15 %, par exemple, entraînera logiquement une diminution de même grandeur du produit total de l'entreprise. L'application du procédé n'est donc pas sans danger.

Pour réduire les risques d'une diminution du produit de l'entreprise, une autre méthode paraît devoir être plus efficace : compenser les risques de l'insuccès d'une réduction des prix pendant la morte-saison en faisant subir aux tarifs en pleine saison une hausse équivalente aux pertes enregistrées hors-saison. L'inconvénient majeur de ce système saute aux yeux : une hausse des prix en saison peut provoquer un recul de la demande en cette période, et il peut fort bien ne pas y avoir d'augmentation de cette demande hors saison et, par suite, pas de possibilité de compensation. Cependant, par suite de l'afflux de clients en saison, la répartition de la hausse des prix se fait sur un nombre important de personnes, ce qui la rend supportable. Enfin, l'élasticité de la demande de prestations est, dans une certaine mesure, moins grande en saison que pendant l'avant- ou l'arrière-saison, ce qui réduit fortement le risque d'une réaction défavorable de la clientèle face à l'augmentation des prix.

L'exemple suivant, basé sur un modèle imaginaire, illustrera ces assertions :¹⁵

Soit un établissement hôtelier où le rapport entre le produit des prestations en pleine saison et celui des prestations fournies en dehors de la saison est de 4 : 1 ; soit :

en saison : 8.000 nuitées

hors-saison : 2.000 nuitées.

Le prix de la pension complète par jour étant de fr. 20.—, le produit total annuel s'élève à fr. 200.000.—.

Si l'hôtelier effectue une réduction de l'ordre de 20 %, soit de fr. 4.—, sur le prix de pension journalière en dehors de la saison, celui-ci sera alors de fr. 16.—, et la hausse saisonnière correspondante devrait alors être de fr. 1.—, soit un prix de pension journalière de fr. 21.—.

Si, malgré l'abaissement de tarif consenti, le taux de fréquentation de l'établissement n'augmente pas hors-saison, le produit de la période considérée se réduira de fr. 40.000.— (2.000×20) à fr. 32.000 (2.000×16).

En admettant que la hausse de prix de 5 % ne provoque pas de recul du taux de fréquentation, le produit s'élèvera en saison de fr. 160.000.—

¹⁵ A. Koch : op. cit., p. 74.

(8.000×20) à fr. 168.000.— (8.000×21), et le produit total annuel sera à nouveau à son niveau initial, c'est-à-dire fr. 200.000.— De sorte qu'un échec de cette politique de prix n'aura pas de conséquences financières néfastes pour le promoteur. Il y a relativement peu de chances pour que le taux de fréquentation baisse en saison, au contraire, tous les espoirs d'enregistrer son augmentation hors-saison sont permis.

L'application de ce procédé connaît tout de même certaines limites : d'une part, le tarif ainsi réduit doit couvrir au moins les frais variables ainsi que les frais fixes à caractère partiel. Au cas où ils ne seraient pas couverts, même une augmentation du taux de fréquentation provoquerait une diminution du produit annuel. D'autre part, cette méthode n'est à recommander que dans les cas où le rapport entre le produit saisonnier et celui hors-saison marque une certaine différence (nous avons choisi 4 : 1 pour l'exemple précédent). Il est évident que si ce rapport est égal, c'est-à-dire si le produit reste approximativement constant avant, pendant et après la saison, il n'y a pas lieu de procéder à des différenciations de prix qui ne feraient que compromettre le résultat final.¹⁶

Les réductions de prix accordées hors saison sont généralement assez répandues dans l'hôtellerie de la plupart des pays européens ; leur pourcentage est variable, mais se situe entre un minimum de 8 % et un maximum de 20 %, la moyenne générale étant approximativement de 10 - 12 %. Au sein des milieux touristiques, ainsi qu'auprès des candidats aux vacances et des touristes, on estime qu'une réduction de l'ordre de 20 à 25 % devrait être appliquée pour avoir les meilleures chances de succès, c'est-à-dire pour décider les gens à prendre leurs vacances hors saison et amener ainsi pour la branche hôtelière un intéressant volume d'affaires.¹⁷ Les difficultés auxquelles on se heurte, lors de l'élaboration d'une définition aussi exacte que possible de la notion de saison touristique et de sa durée, sont nombreuses. Il faudrait néanmoins veiller à ce que, dans une même région ou station touristique, la délimitation de la saison (et même des différentes saisons) soit, si possible, uniforme pour l'ensemble des établissements. La durée de la saison est encore souvent très variable suivant les établissements hôteliers pourtant situés dans une région bénéficiant des mêmes conditions climatiques sur l'ensemble de son territoire (les tarifs de pleine saison étant appliqués pendant quatre, six, huit ou dix mois, sans compter

¹⁶ A. Koch : op. cit., p. 74.

¹⁷ G. Ammann : Quoten-Befragung zur Abklärung der günstigsten Gestaltung der Zwischensaisonpreise in der schweizerischen Hotellerie ; Seminararbeit, Universität Bern, 1953, p. 27-28.

les cas, parfois géoéralisés à tout un pays, où aucun rabais n'est accordé, la « saison » s'étendant ainsi sur toute l'année !). L'avantage d'une telle mesure d'unification est évident : la propagande que pourraient faire les offices touristiques régionaux ou autres organismes analogues n'en serait que plus efficace, la clientèle connaissant ainsi les dates de début et de fin de saison, prendrait sans doute plus facilement conscience des avantages des séjours en dehors de la saison. Si des mesures concrètes peuvent être prises à la suite d'accords réalisés dans l'hôtellerie sur une grande échelle, la publicité, qui a toujours joué un rôle important en ces occasions, devrait contribuer à dégarnir quelque peu les mois de pleine saison au profit de l'avant et de l'arrière-saison.

B. *Autres modes d'hébergement*

La durée des séjours dans les villages de toile est forcément limitée par l'état des conditions atmosphériques, elle varie suivant les régions et leur climat. Les possibilités d'un étalement des séjours dans le temps sont donc assez réduites. Il faut toutefois noter que, compte tenu des températures, de l'ensoleillement et des jours de pluie, les terrains aménagés pour recevoir les campeurs offrent encore certaines possibilités, leur capacité n'étant pas toujours utilisée au maximum tout en début ou en fin de saison. Ce cas (très fréquent) se présente surtout lorsque la durée de la saison est fonction presque exclusivement des vacances scolaires et professionnelles, et non pas des conditions météorologiques, ce qui serait, somme toute, plus logique. Etant donné que les différenciations de tarif n'auraient pratiquement pas d'effet, par suite de la modicité des prix pratiqués, c'est essentiellement par une action de propagande que pourraient être écartées les pointes de fréquentation.

Dans le domaine des modes d'hébergement complémentaire qui connaissent depuis quelques années un essor considérable, une tendance marquée à la concentration dans l'espace s'est de plus en plus affirmée. L'accroissement du nombre des terrains de camping dans les régions prisées par les vacanciers (littoral maritime et rives lacustres) est tellement important qu'il a obligé les autorités à prendre des mesures restrictives à son encontre.

Afin de préserver le littoral de la Côte d'Azur d'une ligne quasi-ininterrompue de constructions et de terrains de camping en bordure de la mer, des zones de « non œdificandi » ont été prévues par la Société de sauvegarde du littoral méditerranéen. Mais en dehors des

mesures coercitives prises par les autorités (mesures nécessaires, il est vrai), il existe d'autres moyens appropriés pour remédier à une concentration régionale ou locale des touristes. La présence de deux sortes de tourisme : le tourisme « aristocratique » et le tourisme social est parfaitement possible dans une même station ou région, à condition de veiller à maintenir un équilibre entre les moyens traditionnels et les nouvelles formes d'hébergement, afin qu'une clientèle ne chasse pas l'autre.

Il existe encore actuellement en Europe des régions insuffisamment développées, peu industrialisées, souvent agricoles, et où les agriculteurs — petits et moyens — disposent d'un faible revenu. Ces régions, qui ne manquent souvent pas d'attraits, sont encore peu développées du point de vue touristique, cela pour diverses raisons : peu connues, difficulté d'accès, aménagement pratiquement inexistant.

Enfin, l'augmentation du nombre de touristes suppose une extension du tourisme dans de nouvelles régions ou localités.¹⁸ En France, l'Ouest, la Bretagne et les régions du Sud de la Loire, en Suisse, certaines régions montagneuses d'une part, l'arrière-pays et l'intérieur des régions méditerranéennes (Provence), ainsi que d'importantes portions de territoires côtiers (Languedoc et en partie, les côtes italiennes et yougoslaves de l'Adriatique), d'autre part, offrent encore, lorsqu'elles seront correctement équipées, des possibilités d'accueil. Pourquoi ne pas tenter d'y développer une industrie touristique, notamment avec l'introduction de modes d'hébergement ne nécessitant pas des investissements trop importants, afin de diminuer les risques d'échec et d'y attirer avant tout la nombreuse clientèle des « touristes sociaux » ?

Cette solution ne doit pas seulement s'appliquer au camping, mais encore à d'autres modes d'hébergement tels que, par exemple, des maisons de vacances. Des organismes l'ont d'ailleurs compris et ont fait construire, en des sites peut-être moins fréquentés mais néanmoins agréables, des maisons ou chalets de vacances à l'usage soit de leurs adhérents, soit des colonies d'enfants. Ils ont ainsi pris la relève des établissements hôteliers et, sur l'initiative de quelques pionniers, s'efforcent de faire face à l'énorme demande de locaux à l'usage des vacances des familles d'ouvriers et d'employés (demande croissante, sous l'impulsion du tourisme social).

En Suisse, les organisations les plus diverses ainsi que les particuliers s'intéressent et participent activement à cette action : les orga-

¹⁸ M. Boyer : *Eléments pour une politique touristique en France ; Etudes et Documents du Centre de Recherches Economiques et Sociales*, février-mars 1959, Paris, p. 6.

nisations syndicales telles que l'Union Syndicale Suisse, la Fédération des ouvriers sur métaux et borlogers, et la Société suisse d'utilité publique, la Caisse suisse de voyage, ainsi que d'autres associations dont le but est de promouvoir le tourisme social, mettent à la disposition des familles, des logements à prix réduits à La Lenk, Sörenberg, St-Légier, Walzenhausen, Wergenstein, Albonago/Lugano.

Un des exemples les plus typiques de changement de structure touristique est celui de Leysin, station de cure qui comptait naguère plusieurs sanatoria et qui a peu à peu perdu sa clientèle. La Caisse suisse de voyage a repris à son compte et a fait aménager les installations destinées aux participants du tourisme social ; depuis, les taux de fréquentation des établissements de la station sont remontés en flèche, et les touristes y affluent en été comme en hiver. Il faut aussi signaler que plusieurs grandes entreprises industrielles, ainsi que des services publics (les P et T) ont, soit loué, soit édifié pour leur personnel, des maisons de vacances.

En ce qui concerne la location d'appartements et de villas meublées de toute catégorie, faute de statistiques, on manque de renseignements précis, mais il est notoire que la demande ne peut être complètement satisfaite dans certaines régions recherchées ; les longs délais de réservation (souvent de plusieurs mois à l'avance) en sont un témoignage. Faut-il alors prendre des mesures analogues à celles qu'ont décrétées les autorités d'une région maritime du Danemark, qui ont réservé les locations à leurs seuls compatriotes, dont un grand nombre n'avait pu, ces dernières saisons, obtenir satisfaction par suite de l'afflux de touristes étrangers ? La question reste posée, bien que ces mesures aient un côté nettement partial et par conséquent arbitraire.

Des critiques justifiées ont été d'autre part formulées contre le système de location des meublés « au mois ». Si cette formule est commode pour le logeur, elle l'est bien moins pour ses clients. Peu de familles peuvent se permettre de louer un logement pour une telle durée, non seulement pour des raisons financières, mais aussi parce que les vacances des conjoints sont en général inférieures à un mois. Une famille en vacances n'occupe alors que pendant trois semaines le logement qu'elle a dû louer pour un mois, ce qui augmente considérablement les frais d'hébergement, ou elle essaie de s'arranger avec des amis pour occuper les locaux à tour de rôle. Une formule de location à la semaine, telle qu'elle se pratique en Grande-Bretagne, ou encore à la quinzaine, serait souhaitable, car elle serait mieux adaptée à la demande actuelle et réaliserait une occupation plus rationnelle des locations.

III. Mesures diverses

A. Les agences de voyages

En tant qu'intermédiaire entre les fournisseurs de prestations touristiques (transporteurs, établissements d'hébergement) et le public, l'agence de voyages peut jouer un rôle important de conseiller auprès de sa clientèle en lui faisant valoir les avantages des voyages et des séjours effectués hors-saison, dans la mesure où le client ne vient pas avec une idée préconçue sur l'époque de ses vacances. L'agence de voyages agit donc, dans le cas présent, comme organe de propagande touristique.

Mais c'est dans sa fonction de producteur de voyages que l'agence peut influencer non seulement les directions d'une partie des courants touristiques, mais encore la période à laquelle ils se manifestent. Alors que les prix des arrangements forfaitaires des petites et moyennes entreprises dépendent souvent étroitement de la tarification des fournisseurs de prestations, les grandes entreprises peuvent influencer directement l'offre. Les grandes organisations de voyages sont, en effet, seules en mesure de prendre les risques nécessaires à l'acquisition des éléments entrant dans l'élaboration des voyages à forfait : elles louent des trains, des avions, des autocars, des hôtels, d'une part, et affrètent des bateaux, achètent des wagons de chemin de fer, des autocars et des locaux d'hébergement, d'autre part.¹⁰

Ainsi, en Allemagne, la « Touropa » a pu faire en 1953 une expérience satisfaisante en appliquant une politique de différenciation des prix : le rapport entre le nombre de clients en pleine saison et celui hors de la saison étant de 3 : 1, en accord avec ses contractants (hôteliers et loueurs de chambres), l'agence leur payait un supplément de DM 0,20 par nuitée en haute saison et obtenait un rabais de DM 0,60 par nuitée en avant- et arrière-saison. Afin d'abaisser encore les prix hors-saison, la majeure partie des frais généraux fut calculée dans les tarifs en vigueur en pleine saison. Ces deux procédés permirent d'offrir, par exemple, à un prix de DM 159.— un voyage qui coûtait DM 180.— pendant les mois de juillet et août, soit un rabais de plus de 10 %. En considérant que la gamme des différents « forfaits » offerts à la clientèle de cette agence s'étendait sur une période de 23 semaines (soit 6 semaines avant la saison d'été, 12 pendant la saison et 5 dans

¹⁰ R. Bleher : Le voyage à forfait de l'agence de voyages ; mémoire de diplôme, Ecole suisse des hautes études économiques et administratives de St-Gall, Séminaire de tourisme, St-Gall 1958, p. 3.

l'arrière-saison), et qu'une augmentation annuelle du nombre de participants aux voyages de l'agence de l'ordre de 26 % fut enregistrée, en partie grâce à une amélioration de la capacité de transport ; l'accroissement du nombre de clients se répartissait de la façon suivante :

17 % en pleine saison
62 % en avant-saison,
38,2 % en arrière-saison.²⁰

En France, le « Club Méditerranée » a fait une large publicité offrant une semaine de vacances gratuites en supplément à tous ceux qui participeront à des séjours débutant avant le 17 juin ou après le 2 septembre 1961. Il est trop tôt pour juger du succès de cette initiative, mais dès maintenant, il paraît que les inscriptions d'avant- et d'arrière-saison, particulièrement pour les voyages en avion (Israël, Grèce, etc.) sont déjà très nombreuses.²¹

La composition des itinéraires de voyages individuels et de groupes, si elle perd son caractère souvent trop « classique », peut contribuer à un étalement des vacances. Les agences de voyages ont, de tout temps d'ailleurs, eu une clientèle de touristes amateurs de voyages et de séjours hors-saison, recrutés parmi les personnes d'un certain âge, d'une situation sociale aisée, à la recherche de calme et de repos et non liées, pour causes professionnelles ou sociales (vacances scolaires) à des périodes déjà surchargées. Malheureusement, jusqu'à présent, l'importance de ce courant de touristes n'a pas été telle que l'on puisse parler d'allongement de la saison au plein sens du terme, pour l'ensemble des stations touristiques. Nul doute que le mouvement ne prenne de l'ampleur dans les années à venir, lorsque les différentes entreprises auront, non seulement intensifié leur action en faveur du tourisme social (en offrant des forfaits à meilleur marché), mais aussi coordonné leurs efforts.

B. *Les mesures d'organisation*

1. *Les festivités*

Les festivités et autres manifestations artistiques ou sportives dont le but est d'occuper les loisirs des vacanciers et de rendre agréable leur séjour dans les stations touristiques, se situent pendant les mois d'été. L'époque à laquelle sont fixées la plupart de ces manifestations est à la fois la cause et l'effet de la concentration des vacances.

²⁰ A. Koch : op. cit., p. 75.

²¹ Le Répertoire des Voyages : publication mensuelle, No 132, avril 1961, p. 61.

Il y aurait lieu de procéder à une meilleure répartition de tous ces événements dont l'absence à peu près totale en avant- et arrière-saison incite de nombreux touristes à éviter de choisir cette époque. En France, des festivités annuelles, en l'occurrence des festivals de musique ou d'art dramatique, ont déjà fait l'objet d'un étalement. Les dates des manifestations artistiques sont fixées chaque année avec le concours de la Direction des Arts et des Lettres, de façon à ne pas se concurrencer entre elles dans une même région, et à se répartir de mai à novembre.

Si l'absence d'animation d'une station hors-saison rebute les vacanciers, l'importance du pouvoir d'attraction des différentes manifestations locales ne doit néanmoins pas être exagérée : d'autres facteurs énoncés par ailleurs entrent en considération. Un échelonnement des dates des festivités a sa place dans le cadre d'un programme d'allongement de la saison touristique.

2. Action publicitaire

Toutes les mesures envisagées pour tenter d'allonger la période saisonnière comportent pour les entreprises touristiques des risques financiers certains, car elles doivent être prises avant le début des saisons touristiques et alors se pose la question de savoir si, et dans quelle mesure, les touristes répondront aux réductions des prix et autres avantages consentis par l'ensemble de l'industrie touristique.

Le canal d'information le plus efficace reste celui de la propagande, le seul susceptible de permettre aux milieux touristiques de mettre d'emblée un maximum d'atouts de leur côté. Mais une action publicitaire peut revêtir de multiples aspects. Prenons, par exemple, le cas de l'hôtellerie : sur le plan individuel, un hôtelier peut, soit faire paraître des annonces dans des quotidiens ou des journaux et revues spécialisées, soit faire imprimer des prospectus qu'il enverra, entre autres, à des agences de voyages. Ou alors ce sera un groupe d'hôteliers, qui, en collaboration avec l'Office des intérêts touristiques de la station où sont situés les établissements, élaboreront un programme de propagande commune ; à l'échelon supérieur, la même opération est possible (et a déjà été mise en pratique) pour une région entière. Sur le plan national enfin, l'Association des hôteliers d'un pays, avec le concours d'organes publics pour la promotion du tourisme, a à sa disposition les moyens nécessaires pour lancer une vaste campagne de publicité qui doit toucher en principe un grand nombre de gens. De fait, les pays qui ont jusqu'à présent mené campagne en faveur de l'allongement de la saison, se sont surtout servis de ce mode de diffusion.

En 1960, le Commissariat Général au Tourisme en Belgique, à

l'aide d'organismes de vacances ouvrières et des grandes associations touristiques, a lancé une grande campagne en faveur des vacances en juin. Bien que juin ne soit pas le seul mois qui puisse prétendre réunir en dehors de la saison estivale les suffrages des vacanciers, le choix d'une période déterminée a permis de concentrer l'effort publicitaire sur un but bien défini : les vacances en juin, ce qui a eu pour conséquence de rendre la publicité à la fois plus simple et plus efficace. Les résultats ont d'ailleurs été encourageants ; de la comparaison entre les résultats de juin 1959 et ceux de ce mois en 1960, il apparaît que des pourcentages d'augmentation des nuitées de l'ordre de 25 à 35 % ont été enregistrés dans plusieurs stations belges (Knokke, Blankenberge, Ostende). L'action a été reprise en 1961 et la Commission de Tourisme de l'Organisation de Coopération Economique a décidé de lancer une campagne analogue dans les pays membres. Les stations touristiques ont été prévenues du lancement de la campagne, des études sur les conditions météorologiques au mois de juin ont été faites et les conditions de transport et d'hébergement améliorées. Les informations recueillies ont été portées à la connaissance du public par tous les moyens publicitaires disponibles : dépliants, affiches, conférences, radio, télévision et cinéma.

C'est de janvier à avril 1957 que débute en Allemagne l'action de propagande « Schlaumeier » destinée à montrer aux « gens avisés » comment voyager en vacances. Le sujet sur lequel reposait toute l'action est un personnage, figure désormais bien connue outre-Rhin, né de la plume d'un dessinateur humoriste : le « Schlaumeier », autrement dit, le touriste astucieux qui sait profiter des avantages qui lui sont offerts. Cette campagne, organisée par un comité de représentants des principales organisations touristiques allemandes, développait plus spécialement cinq slogans :

1. Le congé est fait pour voyager
2. Economiser d'abord, voyager ensuite
3. Apprendre à connaître l'Allemagne
4. Schlaumeier voyage au printemps et en automne
5. Voyager sans se hâter

Ceux-ci furent développés et illustrés par tous les moyens de propagande possibles : affiches, dépliants, diapositives, collants pour enveloppes, photocopies, bandes dessinées dans les journaux, films et articles. Depuis 1957, chaque année, l'action a été menée avec plus d'ampleur et un succès grandissant. En 1959, le comité d'action invita les représentants des grands quotidiens et hebdomadaires allemands à effectuer un voyage d'information en septembre, ainsi qu'en juin

1960. Des stands dans diverses expositions, des décorations de vitrines, des interviews à la radio et à la télévision, sont venus compléter depuis, l'effort publicitaire consenti par les organes de l'industrie touristique.

Les effets de cette action peuvent se ramener à quatre rubriques ; les nuitées sur l'ensemble du territoire étaient de :²²

	1957	1960
pendant la période de mars à mai :	19.943.500	24.276.900
au mois de septembre :	11.490.300	13.693.900

Il ne fait aucun doute qu'une grande partie de cette augmentation est due aux conseils prodigués par l'astucieux Schlaumeier.

3. Les initiatives de caractère international

Les actions d'envergure sont jusqu'à présent pratiquement inexistantes. A cela, il existe plusieurs raisons : avant de jeter les bases d'une action internationale en faveur de l'étalement des vacances, il s'agit de mettre en premier lieu l'accent sur les mesures nationales. Le caractère facultatif donné à ces dernières mesures n'en a, il faut le reconnaître, jusqu'à maintenant pas facilité l'application. Enfin, seuls, les milieux touristiques ont considéré l'étalement des vacances dans une perspective assez limitée : c'est-à-dire comme étant l'un des moyens d'atteindre l'allongement de la saison touristique. Des rapports ont été présentés dans ce sens à l'occasion de plusieurs congrès d'organisations internationales de tourisme²³

Une initiative à caractère international est à mettre à l'actif de l'Organisation Européenne de Coopération Economique : dès 1949, le Comité de Tourisme de cette organisation décidait « d'étudier le problème de l'étalement de la période des vacances des ressortissants des pays participants et de constituer à cet effet, un Groupe de travail qui accomplirait une partie importante de sa tâche en liaison avec le Comité de la Main-d'œuvre »²⁴.

²² Gemeinschaftsausschuss des deutschen Fremdenverkehrs « Reise und Erholung » : Tätigkeitsbericht für die Zeit von Mai 1959 bis Dezember 1960, Frankfurt a./M., 1961.

²³ M. le Professeur Hunziker, un des spécialistes de la question, a présenté un rapport sur l'allongement de la saison et l'étalement des vacances au Congrès de la Fédération internationale des agences de voyages (FIAV) en 1960, ainsi qu'à ceux de l'Alliance internationale du Tourisme (AIT) en 1960 et 1961.

²⁴ Organisation Européenne de Coopération Economique : Groupe de Travail No 2 du Comité du Tourisme chargé de l'étude du problème de l'étalement des vacances ; TOU/WP2 (50)4, p. 3., Paris 1950.

Depuis, des études ont été fournies sur le problème, par ce Groupe de travail au Comité de Tourisme, des recommandations ont été faites aux pays membres pour que tous les secteurs intéressés de l'activité économique s'emploient à trouver une solution aux périodes de « pointes ». Cependant, dans chaque rapport annuel, le Comité du Tourisme a souligné « l'absence de progrès accomplis vers l'étalement des vacances ou le manque de coordination des initiatives prises à cette fin »²⁵.

Enfin, la Fédération internationale des agences de voyages a créé dernièrement un Bureau Mondial de Liaison et d'Action pour l'étalement des vacances ; il est encore trop tôt pour porter un jugement sur cette récente initiative.

²⁵ Organisation Européenne de Coopération Economique : Le Tourisme en Europe ; op. cit., p. 7.

CHAPITRE V

Esquisse d'une politique de l'étalement des vacances

La question de l'étalement des vacances, à l'image de beaucoup d'autres problèmes non seulement touristiques mais aussi économiques, ne peut être résolue de manière satisfaisante sans certains préparatifs, entre autres, l'établissement de données. Ainsi que l'affirme l'adage « Reculer pour mieux sauter l'obstacle », pour établir un diagnostic sûr, il faut être tout d'abord en possession de renseignements précis et surtout représentatifs de la structure des mouvements de touristes, d'une part, et des divers impératifs qui régissent les départs en congé des travailleurs, d'autre part.

Dans le domaine touristique, toute étude sur l'étalement des vacances et son corollaire l'allongement des saisons, doit débiter par une analyse aussi précise que possible de la situation sur le marché des vacances. Il faudrait pouvoir « photographier » les différents pays aux périodes de pointes les plus accentuées des mois de juillet pour les uns et d'août pour les autres. « Bien poser le problème, ce n'est pas se demander quelles mesures prendre pour allonger la saison. Ce qui rendrait service aux hôteliers et aux régions touristiques, c'est se demander ce que coûte à la nation l'actuelle pratique, quels avantages, quels inconvénients aurait une répartition autre des congés. Il semble certain que de l'analyse du phénomène sortirait le début de la solution. Bien posé, le problème sera à demi résolu. »¹ Outre les renseignements ayant trait aux pointes de trafic et d'hébergement, qui ont pu être recueillis et, en partie, reproduits au début de cette étude, il faudrait pouvoir évaluer avec plus de précision la surcharge de l'appareil tou-

¹ M. Boyer : *Éléments pour une politique touristique en France* ; op. cit., p. 37.

ristique pendant la période estivale en Europe. Pour ce faire, des efforts doivent être consentis dans le domaine de la statistique du tourisme.

La représentativité de certains sondages, en dépit des garanties offertes par les méthodes statistiques employées, n'est pas toujours des meilleures : insuffisance du nombre de personnes interrogées, choix quelque peu arbitraire des lieux pour le déroulement d'une enquête... La régularité avec laquelle sont menés ces sondages laisse également à désirer : des laps de temps souvent trop longs (allant parfois jusqu'à plusieurs années), ainsi que des modifications structurelles, existant entre deux enquêtes. Deux données primordiales devraient pouvoir être dégagées. D'une part, celles qui ont trait aux besoins de l'offre, c'est-à-dire les possibilités exactes des différents modes d'hébergement (quel est, au total, le nombre de lits disponibles dans les établissements d'un pays ?). Ce genre de recensement s'effectue encore avec une relative facilité. D'autre part, les données relatives à la demande qui impliquent la connaissance de l'importance des courants touristiques. La mesure des flux touristiques qui est un problème ardu et délicat, n'en est encore qu'à ses débuts. Des solutions plus ou moins satisfaisantes et surtout très diverses, ont été appliquées par les nations européennes (relevé de la consommation de farine, du débit de carburant dans les stations, des transactions bancaires, des opérations postales, etc...).

Si les nuitées, ainsi que les taux d'occupation mensuels des hôtels et pensions sont en principe mentionnés, il n'en est pas de même pour les moyens d'hébergement complémentaires dont la plus grande partie échappe encore au contrôle statistique. Or, l'hôtellerie n'est plus, il s'en faut, le mode d'hébergement principal des touristes et c'est ainsi une importante part des séjours de vacances, qui est soustraite à une évaluation exacte. D'autre part, les touristes ne sont pas exclusivement des étrangers. Le mouvement interne provoqué par le développement du tourisme de masse est devenu d'une importance telle qu'il mérite que l'on suive de près son évolution dans chaque nation, surtout lorsqu'il s'agit de trouver une solution au problème de la concentration des vacances. Par conséquent, les différents pays européens doivent s'entendre pour mettre au point et appliquer la méthode statistique standard susceptible de mesurer de manière optimale les flux touristiques internes aussi bien qu'externes. Sa mise sur pied présenterait, entre autres avantages, celui de permettre les comparaisons des plus utiles et d'envisager sur des bases solides, l'application de mesures communes. Un organisme tel que le Comité du tourisme de l'OECE pourrait être chargé de rassembler les résultats et de les faire paraître dans son rapport annuel, qui se trouverait ainsi heureusement complété.

Parallèlement, des études devraient être faites dans les secteurs industriels et commerciaux, sur la manière et l'époque de prise des congés. D'importantes questions ne sont pas encore éclaircies de façon satisfaisante ; quels sont les avantages et les inconvénients des deux systèmes :

- la fermeture totale de l'entreprise,
- les congés du personnel par roulement ?

Dans quelle mesure chacun d'entre eux est-il utilisé, et cette proportion risque-t-elle d'évoluer dans les années à venir ? Entre quelles dates limites, le congé annuel peut-il être accordé au personnel des entreprises pratiquant la fermeture totale ?

Chaque branche industrielle fournirait un rapport constructif, rédigé dans un esprit d'objectivité, qui tiendrait compte des nécessités économiques et sociales, ainsi que des problèmes internes de l'entreprise. Actuellement, le fond de la question est assez mal connu et c'est surtout le principe qui est discuté ; les milieux touristiques qui souhaiteraient un déplacement de la période des congés, estiment que, seules, des habitudes prises y font encore obstacle. Les milieux industriels sont, en général, plutôt hostiles aux changements proposés, arguant des bouleversements des relations qu'ils entretiennent avec leurs clients et avec leurs fournisseurs et des difficultés techniques qui surgiraient de toute modification du système présentement en vigueur. En d'autres termes, ils redoutent une entrave à la gestion de l'entreprise. L'établissement d'un tel rapport, permettrait d'apprécier la part de vérité contenue dans les allégations des deux parties et de mettre ainsi fin au litige.

Une action analogue devrait intervenir dans le troisième secteur intéressé : celui de l'enseignement. En faisant des propositions adéquates, les milieux enseignants, souvent taxés de conservatisme, devraient avoir plus de facilité à s'adapter à une situation nouvelle. La diversité des systèmes scolaires suivant les pays (longueur des vacances d'été, par exemple), les changements déjà intervenus (début des vacances avancé de 15 jours en France) et enfin l'institution de systèmes limités d'étalement des vacances des enfants (dans les grandes villes suisses, ainsi que dans les régions néerlandaises, allemandes, et autrichiennes), sont autant d'exemples qui attestent que les autorités scolaires sont parfaitement en mesure, si elles le désirent, d'apporter leur contribution à l'aboutissement d'une solution.

Le matériel de travail étant ainsi constitué, on pourrait alors passer au stade de l'élaboration d'une solution. Une question de procédure se pose, elle pourrait être résolue selon le schéma général suivant : Les milieux touristiques qui sont, il faut le reconnaître, les plus inté-

ressés à l'introduction de l'étalement des vacances, ont été à peu près les seuls à faire campagne jusqu'à présent pour cette idée. Or, ils ne semblent pas être en mesure de saisir les multiples aspects du problème (dont une partie n'est point de leur ressort), et partant, ils ne peuvent le résoudre eux-mêmes, ni faire mettre leurs décisions en pratique. Ensuite, il nous faut énoncer une évidence frappante : dans l'édifice « étalement des vacances », les deux piliers de soutènement ont pour nom : congés des travailleurs et vacances scolaires. Sans ces deux éléments, sans la participation des milieux qui les régissent, tout espoir de solution serait vain ; les différences de prix et les autres mesures prises par les milieux touristiques pour allonger la saison n'ont qu'un caractère accessoire. D'où la nécessité de former une commission tripartite composée de représentants de l'industrie et du commerce, de l'enseignement et du tourisme ; chaque branche des différents milieux (industrie, commerce et tourisme), étant représentée, par exemple, au prorata de son importance respective. Pour le commerce et l'industrie, les représentants seraient les syndicats patronaux, et ouvriers (employés)², et, pour le tourisme, les associations nationales les plus représentatives de la branche.

En ce qui concerne les éléments constitutifs d'une action concertée, nous pensons les avoir déjà développés au cours de l'étude, mais il est nécessaire d'en rappeler ici les principes généraux :

- a) s'efforcer de limiter l'extension généralisée du système de fermeture totale des entreprises, qui pourrait avoir des conséquences néfastes sur l'économie nationale, et favoriser les congés par roulement,
- b) octroyer, si cela est nécessaire, des avantages en nature (sous forme de jours de congé supplémentaires), destinés à ceux qui peuvent choisir la date de leurs vacances.
- c) essayer de réaliser un découpage du territoire national en « régions », en tenant compte de leur position géographique et des entités économiques et sociales qu'elles contiennent. L'institution d'un décalage dans le temps d'une région à l'autre, sur les plans économiques et de l'enseignement, en tâchant d'harmoniser les congés du secteur économique et les vacances scolaires (en évitant toutefois, une superposition de deux nuisible aux transports), permettrait d'obtenir un étalement des départs et, en partie, des séjours de la population. Il ne s'agit pas de fractionner un pays en un

² Afin de faciliter les échanges de vue, il y aurait intérêt à limiter le nombre des membres d'une telle commission sans sacrifier pour autant à sa représentativité.

nombre infini de parcelles. Un tel morcellement, tout en risquant de ne pas respecter les zones d'influence économique et sociale, poserait des problèmes d'organisation pratiquement insolubles. En fait, c'est sans doute à l'aide de méthodes relevant de la recherche opérationnelle que peut être réalisé ce modèle de découpage régional, car ce sont des éléments assez disparates qui doivent être mis en équation à cet effet :

- dosage géographique des grands complexes de population active (centres urbains, concentrations industrielles et commerciales),
- durée moyenne des congés pour l'ensemble de la population,
- intervalle entre lequel les facteurs climatologiques sont favorables au développement de la saison touristique estivale, sur l'ensemble du territoire national,
- incidences économiques et sociales probables du nouveau système,
- durée des vacances scolaires.

d) une deuxième solution de rechange pourrait être envisagée : le décalage des congés par secteur économique. Sur le plan national, cette mesure pourrait avoir des effets heureux sur les départs, et implicitement les retours de vacances, mais dans ce cas, seul un décalage limité de quelques jours, pourrait être mis en place, améliorant la situation dans le secteur des transports, mais n'ayant que peu d'influence sur celui de l'hébergement. Le problème de l'étalement réel des vacances (séjours) ne serait pas résolu pour autant. D'autre part, les départs en commun des ménages de salariés, se trouveraient sans doute plus compromis qu'ils ne le sont actuellement.

e) le fractionnement des congés dans le temps ne serait à envisager qu'en tant que mesure complémentaire.

Il serait prématuré de croire que ces principes puissent être appliqués auprès de toutes les nations européennes qui connaissent en été une concentration des vacances, bien que la solution du problème se trouverait ainsi considérablement simplifiée. D'aucuns ont émis l'avis qu'il n'y a pas, à priori, de solution « passe-partout » à la concentration des vacances. Trop d'éléments structurels d'ordre économique, politique et social différencient les pays, sans compter l'influence de l'opinion publique. Mais il est cependant permis de penser que le principe général du régionalisme, qui est le meilleur qui ait été imaginé jusqu'à présent, et dont l'introduction partielle aux Pays-Bas, en Autriche, en Allemagne et en Suisse, a fourni des enseignements probants, pourrait être admis comme base d'une politique d'étalement.

La promotion d'une meilleure répartition du tourisme dans l'espace, doit également avoir sa place dans le cadre de l'étalement des vacances. Une expansion touristique régionale bien conçue, la création d'une infrastructure touristique là où elle est inexistante, un effort soutenu de propagande qui touche tous les milieux participant au tourisme, et surtout les milieux populaires, devraient être les principes généraux de cette action.³

Il est encore un autre point qui peut prêter à sa discussion : celui de l'intervention (possible) de l'Etat. Les autorités gouvernementales sont déjà représentées par les milieux enseignants.

Une intervention directe de l'Etat, à l'image des pays de l'Est, n'est pourtant pas souhaitable dans ce domaine. Dans une société où l'existence des citoyens est policée et réglementée, le domaine des loisirs et par conséquent celui des vacances, doit être exempt de toute contrainte. Il convient, en effet, que chacun ressente une rupture, pour jouir pleinement du repos et de la détente que doit lui procurer sa période de congé. Les vacances sont placées sous le signe de la liberté, du désintéressement, du choix et de l'initiative. Dans ces conditions, on voit mal un gouvernement promulguer une ou plusieurs lois codifiant les congés. Une telle procédure se heurterait à l'opposition des intéressés. Opposition des milieux économiques (industriels et commerciaux) motivée par leur attachement au principe fondamental de la libre entreprise ; opposition des milieux touristiques (où l'autorité gouvernementale est en général représentée dans les transports : chemins de fer) qui, au nom des mêmes principes sont hostiles à toute immixtion directe de l'autorité gouvernementale dans la profession. Ainsi que le signalent les milieux hôteliers français : « Le tourisme est, par nature, une matière fluide et bien plus malaisée à saisir que d'aucuns le pensent... La question se pose réellement de savoir si une telle matière n'échappe pas à la notion elle-même de plan. »⁴ L'influence de l'Etat ne doit pas être totalement absente, mais elle doit prendre une forme atténuée.

Aux représentants de l'industrie, du commerce et du tourisme

³ Les méthodes et techniques de l'expansion touristique régionale ont fait l'objet d'une étude approfondie de la part du 10ème Congrès de l'Association internationale d'experts scientifiques du tourisme (AIEST) en 1959. Sur le plan pratique, la question en est à ses débuts, car les actions entreprises sont toutes assez récentes.

⁴ M. Bourseau : cité par G. d'Orgeville : Revue de l'Hôtellerie Internationale ; No 5 - Vol. XIII, mai 1961, p. 23. Ces remarques sont tirées d'un rapport de suggestions sur le développement de la branche hôtelière dans le cadre du IVème Plan du tourisme en France.

pourraient être adjoints ceux des administrations intéressées, telles que les Ministères des Affaires Economiques, des Affaires Sociales, de l'Enseignement, de l'Information, ainsi que l'Office ou Commissariat du Tourisme.⁶ Leur rôle pourrait consister à promouvoir l'étalement des vacances, en montrant l'exemple et en commençant par échelonner les congés de leur personnel et des fonctionnaires des autres administrations. Ils lanceraient un appel aux syndicats et autres groupements pour la constitution de la commission d'étude. Enfin, ils coordonneraient les efforts et les initiatives pour aboutir dans des délais raisonnables à l'élaboration d'une solution satisfaisant toutes les parties intéressées.⁶

Cette nécessité « d'officialiser » une action à l'échelle nationale s'est affirmée dans toutes les réalisations précédentes, même lorsqu'un organisme de caractère privé, tel que, par exemple, la Fondation « Récréation » aux Pays-Bas, compte dans son administration des représentants des ministères intéressés et reçoit des subventions gouvernementales.

Une formule à peu près analogue est en voie de réalisation en France : à partir d'octobre 1961, des groupes de travail récemment créés, élaboreront un vaste programme d'étalement pour 1962. Ces comités sont composés de représentants :

- des Ministères des Affaires Economiques, de l'Industrie, des Transports et du Tourisme,
- des organisations patronales,
- des syndicats ouvriers.

Chaque fois que l'autorité s'est désintéressée ou peu occupée de la question (se contentant d'un rôle passif ou accordant seulement son appui moral), les résultats atteints ont été décevants par rapport aux efforts fournis.

Les décisions unilatérales semblent, elles aussi, vouées à l'échec : en Suède, les employeurs mirent sur pied en 1951, un projet tendant à répartir les congés sur quatre périodes différentes, dans chacune desquelles les entreprises et les travailleurs intéressés prendraient des vacances par roulement annuel. Tout en considérant le fait que le système choisi de la répartition des congés par secteur économique n'était peut-être pas la solution idéale, cette mesure, présentée sur l'initiative

⁶ Suivant le pays, la dénomination des organes administratifs peut, bien entendu, varier.

⁶ Il est à craindre, qu'étant donné la divergence des intérêts en jeu et en l'absence de médiateur, une commission où siègeraient des spécialistes de domaines aussi divers, ne puisse arriver avant longtemps à un accord.

des milieux patronaux, fut combattue par les travailleurs et dut être abandonnée.

Un intense effort d'information du public, doit être réalisé tout au long de l'action. D'abord, pour lui faire prendre conscience de l'importance du problème ; ensuite, pour le tenir au courant des délibérations de la commission chargée de préparer le projet. D'intéressantes réactions et suggestions de la part de l'opinion publique pourront alors être éventuellement enregistrées et permettront d'augurer dans une certaine mesure des chances de succès futur.

Enfin, lorsque les décisions nécessaires auront été prises et que l'ensemble des mesures aura été mis en place, une campagne publicitaire de grande envergure devra être lancée. A cette occasion, l'appui du gouvernement devrait se révéler précieux, car il permettrait dans plusieurs pays, d'améliorer les moyens d'information du comité, en particulier par l'accès à la radiodiffusion et à la télévision, développant ainsi largement son audience. Il appartient aux syndicats d'informer leurs adhérents à ce sujet, en instituant des réunions sous l'égide des comités d'entreprises.

La presse qui a déjà consacré de nombreux articles à la question de l'étalement, le fait trop souvent au début de la période des congés, vers le mois de juillet, ou encore en fin de saison pour constater (chiffres à l'appui) les inconvénients et les répercussions de la concentration des congés au cours de la période estivale écoulée. Il serait de bonne politique de faire débiter une campagne de propagande dès le mois de janvier et de la continuer jusqu'aux mois d'avril et mai. En janvier, s'établissent les listes de congés dans les entreprises, et nombreuses sont les familles qui, même si elles ne sont liées à aucune obligation spéciale, arrêtent longtemps à l'avance, la date ainsi que le lieu de leurs vacances.

Il faut d'ores et déjà prévoir une certaine extension ainsi qu'une prolongation de l'effort de propagande : c'est une véritable campagne de persuasion qu'il faut entreprendre ; il s'agit de modifier des habitudes acquises depuis de nombreuses années. Ce n'est donc que progressivement qu'une meilleure répartition des congés succédera au monolithisme actuel. Il se peut d'autre part que la solution appliquée ne donne pas, dès le début, entière satisfaction, et que des difficultés imprévisibles nécessitent des modifications qui devront être apportées l'année suivante ; c'est pourquoi il faut compter que deux à trois saisons « d'expériences » seront nécessaires pour faire comprendre à un nombre suffisant de vacanciers, les avantages des séjours d'avant- et arrière-saison et remédier à certains inconvénients techniques qui pourraient apparaître dans le secteur économique.

Tout en donnant aux différentes mesures un cadre des plus souples, c'est sous le signe de la coordination que doit s'effectuer l'étalement des vacances : coordination à l'échelle nationale des organes des secteurs industriels et commerciaux, d'une part, de ceux de l'enseignement, d'autre part. Coordination à l'échelle internationale des propositions des associations de tourisme, afin d'établir une politique de l'allongement de la saison, problème commun à la branche touristique en Europe. Puisque l'idée d'intégration économique a déjà fait de notables progrès dans la plupart des pays européens, et que des exemples concrets ont vu le jour (Marché Commun, A. E. L. E., C. E. C. A), pourquoi ne pas faire à la fois superviser et encourager les efforts des différentes nations par un Comité coordinateur, nanti d'un pouvoir de suggestion ou de recommandation ?

En fait, le Groupe de travail créé au sein du Comité du Tourisme de l'O. E. C. E. et chargé de promouvoir l'étalement des vacances dans les pays membres est tout qualifié pour jouer ce rôle, mais les résultats acquis jusqu'à présent n'ont pas été des plus probants. Des améliorations de procédure sont nécessaires pour lui donner une plus grande efficacité, ou à défaut, il faudra envisager la création d'un organe international spécial, puisqu'aucune des nombreuses associations de tourisme ne semble actuellement pouvoir assumer la représentation de toute la branche.

L'apport de touristes en provenance des pays voisins est considérable dans chaque pays membre, surtout en pleine saison. Certains pays de l'O. E. C. E., dont la plus grande partie, sinon l'ensemble du territoire est constituée par des contrées touristiques réputées, connaissent ainsi une « économie touristique dominée » ; c'est-à-dire que leurs établissements d'hébergement enregistrent des nuitées de touristes étrangers, supérieures en nombre à celles des indigènes. Leurs moyens de transport doivent, notamment en période de pointe, absorber un nombre de voyageurs, dont une bonne partie, en provenance de l'étranger, vient séjourner dans le pays, ou se trouve en transit, lorsque ce pays de par sa position géographique, est une voie de passage idéale sur la route des vacances. Tel est le cas de la Suisse et de l'Autriche qui sont, par surcroît, de petits pays pour qui le tourisme est une industrie de tout premier plan. Dans l'éventualité d'une absence de coopération à l'échelle internationale, leurs efforts respectifs pour étaler les vacances et allonger la saison touristique risquent de n'avoir qu'un résultat limité : le pourcentage excédentaire de voyages et de séjours en pleine saison ne diminuera que dans la proportion minoritaire du mouvement touristique interne (celui des indigènes). Les vacanciers en provenance des grandes nations voisines qui n'auront pu encore résoudre le problème de la concentration des congés, continueront à alimenter les pointes.

Conclusion

Etablir les fondements d'une action généralisée en faveur de l'étalement des vacances, équivaut d'abord à définir sinon toute une politique du tourisme, du moins certains principes essentiels. Presque tout reste à faire dans ce domaine : promouvoir l'équipement et le lancement touristique de nouvelles régions, accroître les possibilités d'accueil dans les nouvelles formes d'hébergement, atteindre un meilleur taux annuel d'occupation des lits dans les hôtels et les pensions, remédier au phénomène de distorsion.

En une période d'expansion économique générale, telle que la connaît l'Europe depuis plusieurs années où, dans l'industrie, le taux de rendement de l'équipement atteint un maximum, on ne peut que déplorer qu'il n'en soit pas de même pour l'industrie touristique.¹ Les facteurs positifs ne manquent pourtant pas : Augmentation du niveau de vie, accroissement de la durée, ainsi que du nombre des bénéficiaires des congés, accroissement du nombre de participants au tourisme...

L'octroi de loisirs à une grande partie de la population, notamment à la classe ouvrière en France, a permis en 1936 de mettre provisoirement terme à la crise économique qui sévissait alors, et d'établir un équilibre entre la production et la consommation. Cette notion de loisir s'oppose à celle de travail : c'est le seul moment où l'homme est encore libre et maître de lui-même (ou se croit tel). Mais la liberté d'action peut être utilisée de différentes manières. Même dans ce domaine s'exerce une pression sociale sous-jacente. Les loisirs modernes, sont des loisirs collectifs, la plupart du temps. « La loi de l'imitation joue à plein et rend monotone l'aspect de ces hommes et de ces femmes

¹ En Suisse, selon des statistiques officielles publiées en 1956 et relatives aux dividendes distribués, le taux moyen était de 2,82 % pour l'hôtellerie, contre 8,62 % pour l'industrie et 7,58 % pour le commerce.

Union de Banques Suisses : L'Hôtellerie suisse, hier - aujourd'hui - demain ; juillet 1958, p. 10.

abandonnés à leurs loisirs... s'entassant dans les mêmes trains, feuilletant les mêmes magazines, se bronzant, vêtus des mêmes maillots sur le sable des mêmes plages d'un unique littoral. »²

Le processus relève de l'absurde lorsqu'on en constate les conséquences : les vacanciers paient cher, souvent même très cher, des séjours passés dans des conditions défavorables ; la finalité des « vacances » revêt alors un sens spécial, éloigné pour ne pas dire opposé aux conceptions du législateur qui les a créées et à celles des sociologues. Les vacances, est-il besoin de le rappeler, ont été instituées pour assurer à tous les travailleurs le repos, la détente et la récréation, souvent sous forme de déplacements susceptibles de créer une « rupture » salutaire d'avec le milieu habituel. Or, chaque année, une grande partie des salariés se crée, à l'occasion des vacances d'été, un petit enfer personnel ou familial ; une forte minorité ne profite pas pleinement de son congé, devant se priver de déplacement qui satisfait à son désir d'évasion.

Les vacances ne se commandent, ni ne s'administrent comme un remède. « La technocratie et le totalitarisme ne sont pas loin, si nous ne savons pas agir à temps et réagir avec un sens intelligent de la liberté. »³

Le conformisme et le poids des habitudes sont en majeure partie responsables de la structure actuelle des vacances et les obstacles économiques et sociaux à un changement en sont tous plus ou moins dérivés.

Le rôle de la propagande et de l'information a maintes fois été souligné par tous ceux qui se sont attachés à résoudre le problème de la concentration des vacances : c'est en faisant appel au bon sens et à la compréhension de tous les bénéficiaires de congés que l'on peut espérer aboutir à un résultat satisfaisant. Ce sont toutes les catégories de travailleurs, à la fois juges et parties en la matière, qui, après avoir mieux pris conscience de la situation actuelle, entérineront les améliorations proposées.

L'étalement des vacances n'a pas la prétention d'être la « panacée universelle », sorte de remède radical à tous les maux : l'allongement de la saison ne sera pas total, la fréquentation des établissements hôteliers ne se répartira pas régulièrement sur les douze mois de l'année, mais n'en sera pas moins sensiblement améliorée par rapport à ce qu'elle est actuellement. Sur le plan social, une meilleure répartition des congés, en développant le système des congés par roulement, permettra de réduire la proportion de personnes (conjoint, famille, cellule sociale réduite : proches et amis) ne pouvant partir ensemble, sans toutefois la

² G. Hourdin : Une civilisation des loisirs ; Calmann-Lévy, Paris 1961, p. 190-191.

³ G. Hourdin : Une civilisation des loisirs ; op. cit., p. 191.

faire complètement disparaître. La portée de l'étalement connaîtra de toute façon certaines limites mais le bilan de l'opération devrait tout de même se révéler largement positif.

La réalisation de l'étalement des vacances, quel que soit le système adopté, sera une solution de compromis : chacune des parties intéressées (patronat, syndicats ouvriers, milieux enseignants, ainsi que ceux du tourisme) devra céder en certains points, de manière à ce que leurs positions respectives à l'égard de la question s'assouplissent et permettent d'envisager l'élaboration et la mise en place d'une solution réellement constructive.

Quelles sont, à long terme, les perspectives d'évolution des congés ?

Le mouvement connaît actuellement un intense développement et il semble qu'il continuera à s'amplifier. La machine et le progrès technique qu'elle engendre, augmentent sans cesse la portion de temps libre dont l'homme dispose en dehors de son travail. Pour une grande partie de l'humanité, une ère de loisirs a déjà commencé. Perdant son caractère exclusivement aristocratique, le tourisme est maintenant à la portée des masses, permettant ainsi à l'homme de mieux connaître de nouvelles régions ou pays où il séjourne et qu'il visite, ainsi que leurs habitants.

Une formule séduisante de tourisme, consistant en des visites d'usines, de complexes industriels ou urbains, de fermes-pilotes et conférant ainsi aux vacances, un caractère éducatif, se développera-t-elle dans l'avenir ? Le tourisme « technique », qui en est encore à ses débuts, peut contribuer à allonger la saison touristique. En été, il permettrait aux vacanciers désireux de mieux comprendre le monde du travail, d'allier l'utile à l'agréable (à condition que l'activité économique ne soit pas stoppée et que les usines restent ouvertes). Ce genre de tourisme peut également se pratiquer hors-saison, à l'image des congrès professionnels.

Si, lors de l'institution des congés payés, des mesures avaient été prises d'emblée, le problème de la concentration des vacances ne se serait sans doute jamais posé, en tout cas pas avec l'acuité qu'il revêt à l'heure actuelle. On a donné à la population active un instrument : les congés payés ; mais on a négligé de lui en indiquer le mode d'emploi exact, d'où les errements actuels.

Le temps perdu doit et peut être rattrapé : une éducation des masses doit être entreprise sans retard ; une organisation plus rationnelle des vacances est nécessaire pour le bien-être des salariés et de leurs familles, ainsi que dans l'intérêt du tourisme, qui est une industrie de premier plan, dont l'expansion est loin d'être achevée.

ADDENDA

Une innovation a récemment été enregistrée en France dans l'organisation des vacances scolaires. Jusqu'à présent, l'année scolaire s'achevait à peu près à la même date dans tous les établissements, quel que soit le type d'enseignement.

Selon une communication du Ministère de l'Education nationale parue dans la presse en décembre 1961¹, pour tous les établissements, à l'exception de ceux relevant de l'enseignement supérieur, le ministre de l'Education nationale a fixé pour l'année scolaire 1961-1962 des vacances d'été aux dates suivantes :

- Pour l'enseignement élémentaire et les classes de fin d'études primaires : les classes prendront fin soit le mardi 3 juillet au soir, soit le mardi 10 juillet au soir. Dans le premier cas, les élèves rentreront le lundi matin 17 septembre, dans le second cas ils rentreront le lundi matin 24 septembre.
Le choix entre ces deux possibilités est, dans chaque académie, laissé à l'appréciation du recteur.
- Pour les autres enseignements (collèges d'enseignement général, collèges d'enseignement technique, lycées classiques et modernes, lycées techniques et écoles normales) : les cours prendront fin le mercredi 27 juin au soir, les élèves rentreront le vendredi 21 septembre, au matin.

Ces mesures sont différentes de celles préconisées par le Commissaire Général au Tourisme qui prévoyait un décalage des départs entre le 27 juin et le 7 juillet, suivant les académies, avec, dans chacune d'entre elles une date unique de départ, commune à tous les établissements.

Elles rencontrent d'ores et déjà une vive opposition de la part des milieux intéressés, c'est-à-dire les membres du corps enseignant ainsi que les associations des parents d'élèves.

¹Epoque à laquelle la rédaction de la présente étude avait déjà été achevée.

Si les ménages dont les enfants poursuivent des études secondaires ou techniques peuvent partir dès le 27 juin, il n'en sera pas de même pour les familles ayant des enfants d'âge différent, les aînés en vacances à partir de la fin du mois de juin devront attendre pour partir jusqu'au 3 ou 10 juillet, selon le cas, que leurs cadets terminent l'année scolaire. Ce qui risque de provoquer à nouveau certaines pointes dans les départs. Cependant, ce n'est qu'à l'usage, c'est-à-dire en été 1962, que l'on pourra mieux juger de l'efficacité de ces nouvelles dispositions.

On peut, dans une certaine mesure, regretter qu'un système d'étalement régional des départs (semblable à ceux qui sont pratiqués en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas) n'ait pas été adopté.

Ces nouvelles dates de vacances ne revêtent pourtant pas un caractère définitif puisque, selon le Ministère de l'Education nationale, elles ne concernent que l'année scolaire en cours. L'organisation future résultera des études menées par la commission spécialement constituée à cet effet, sur avis du conseil supérieur de l'Education nationale.

Bibliographie

- Branchli Ernst** : Die wirtschaftliche Bedeutung des nordostschweizerischen Fremdenverkehrs ; Thèse de Doctorat, Ecole suisse des hautes études économiques et administratives de St-Gall, Winterthur 1958.
- Fischer Albert** : Der Familienschutzgedanke in Verkehr und Tourismus ; Thèse de Doctorat, Université de Berne, Berne 1957.
- Guye René** : Preistheoretische Betrachtungen zum schweizerischen Hotelproblem ; Thèse de Doctorat, Université de Berne, Berne 1953.
- Hourdia Georges** : Une civilisation des loisirs ; Calmann-Lévy, Paris 1961.
- Huuziker Walter** : Le tourisme social, caractères et problèmes ; Alliance internationale de Tourisme, Genève 1951.
- Kuuz Beat** : Die Kostenstruktur des Hotelbetriebes ; Schweizerische Beiträge zur Verkehrswissenschaft, Heft 54, Berne 1959.
- Nold Georges** : Der günstigste Angebotspreis ; Unternehmung und Betrieb, Band 49, Berne 1954.
- Piatier André** : Sondages et enquêtes au service du tourisme ; Institut International de Recherches Touristiques, Genève 1954.
- Romer Otto** : Die Saisonschwankungen in schweizerischen Fremdenverkehr ; Schweizerische Beiträge zur Verkehrswissenschaft, Heft 29, Berne 1947.
- Schweizerischer Metall- und Uhrenarbeiterverband** : Arthur Steiner zu ehren, Berne 1959.

Rapports et publications

- Association interparlementaire du tourisme** : Le tourisme social ; rapport du Secrétariat Général au Vème Congrès interparlementaire du tourisme, Gênes 1954.
- Bour Louis** : Etalement des vacances ; Rapport présenté, au nom du Conseil économique et social, Journal Officiel de la République Française, No 6 du 24 février 1961, Paris.
- Bund Deutscher Verkehrsverbände e. V** : Tätigkeitsberichte für die Zeit von Mai bis April 1959 und von Mai 1959 bis Dezember 1960 ; Gemeinschaftsausschuss des Deutschen Fremdenverkehrs « Reise und Erholung », Frankfurt s/M.

- Bureau international du Travail** : Les congés payés ; Conférence internationale du Travail, 36^{me} Session, Rapport IV (1 et 2), Genève 1953. L'utilisation des congés payés ; Conférence internationale du Travail, 37^{ème} Session, Genève 1954.
- Caisse suisse de voyage** : Une nouvelle réglementation des vacances en Suisse ; Publication de la Caisse suisse de voyage, No 1 ; Berne 1958.
- Fédération suisse du tourisme** : Congrès international du tourisme social ; Rapport final, No 34 des Publications de la Fédération Suisse du Tourisme, Berne 1957.
- Koch Alfred** : Der Urlaubsreiseverkehr ; Jahrbuch für Fremdenverkehr, Organ des Deutschen Wirtschaftswissenschaftlichen Instituts für Fremdenverkehr an der Universität München, 7. Jg., München 1959.
Die Saisonschwankungen und die Problematik der Saison-verlängerung im Fremdenverkehr ; Schriftenreihe des deutschen Wirtschaftswissenschaftlichen Instituts an der Universität München. Heft 6/1956, München.
- The London Press Exchange Ltd** : Away from it all — Some notes on the market for pleasure-travel, Londres, juin 1960.
- Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail** : Rapport de l'Inspection fédérale des fabriques et du Service médical du travail sur les années 1957 et 1958, Aarau 1959.
- Organisation européenne de coopération économique** : Le tourisme en Europe ; La situation dans les secteurs économiques, Publications des années 1957-1958-1959-1960, Paris.
- Ramé Gabriel** : Le problème des grands départs ; Année ferroviaire 1960, Librairie Plon, Paris.
- Stichting Recreatie** : Jaarsverslag 1960 ; 's-Gravenhage.
- Schweizerischer Fremdenverkehrsverband u. Schweizer Reisekasse** : Festschrift für Prof. Dr W. Hunziker zum 60. Geburtstag, Bern.
- Union de Banques Suisses** : L'Hôtellerie suisse, hier - aujourd'hui - demain, Zürich, juillet 1958.

Etudes, documents dactylographiés compte-rendus et discours

- A. E. S.** : Bericht an den Metall- und Uhrenarbeiterverband Bern über eine soziologische Untersuchung bei 1203 Metallarbeitern der deutschen Schweiz, Lausanne 1956.
- Ammann Gundolf** : Quoten-Befragung zur Abklärung der günstigsten Gestaltung der Zwischensaisonpreise in der Schweizerischen Hotellerie ; Travail de Séminaire, Université de Berne, Berne 1954.

- Arbeitsgemeinschaft Iuer Soziologische Uotersuchung** : Umfrage über den Lebensstandard der Metall- und Uhrenarbeiterfamilien 1957/58, II, Teil, Lausanne.
- Boyer Marc** : Eléments pour une nouvelle politique du tourisme en France ; Etudes et Documents du Centre de Recherches Economiques et Sociales, No 6-7, février-mars 1959, Paris.
- Bleher Roger** : Le voyage à forfait de l'agence de voyages ; Mémoire, Ecole suisse des hautes études économiques et administratives de St-Gall, St-Gall 1958.
- Brenner Alfred** : Widersprüchsvolle Entwicklung in Reiseverkehr und Hotelgewerbe und Folgerungen ; Exposé, Freudenstadt, 1958.
- Centre de perfectionnement dans l'administration des affaires** : L'étalement de la période des congés ; Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Paris 1959.
- Cbemis de fer fédéraux** : I. Probleme der Fabrplanbildung bei den schweizerischen Eisenbahnen par M. Otto Wichser. II. Allgemeine Fahrplanprobleme, par M. Karl Wellinger. III. Spezielle Fahrplanprobleme par M. Emilio Figini. Conférence de presse des 2/3 novembre 1960, Berne.
- Commissariat général au tourisme de Belgique** : Vacances en juin, Rapport, Bruxelles 1961.
- Defert Pierre** : L'aménagement touristique régional, théorie de localisation ; Centre de liaison des actions régionales touristiques et économiques (C. L. A. R. T. E), Paris 1959.
- Guicheteau** : Etalement des périodes de vacances en relation avec les problèmes de transports dans les pointes de trafic saisonnières ; Union des voies ferrées, XIIIème Assemblée générale technique, Lyon 1958.
- Hartmana B.** : Die wirtschaftliche Problematik des Saisonbetriebes ; Schriftenreihe der Industrie- und Handelskammer Konstanz, Heft 2, Konstanz 1955.
- Hunziker Walter** : Etalement des vacances et Alliance internationale du Tourisme ; Exposé, Berne 1960.
Le problème de l'allongement des saisons et les agences de voyages ; 34ème Congrès de la F. I. A. V., Berne 1960.
Aktuelle Fragen der Entwicklung u. Förderung des Sozialtourismus, 1960.
- International HO. RE. CA.** : Exposé über den Sozialtourismus in verschiedenen Mitgliedstaaten der International Ho. Re. Ca., 8ème Congrès, Cologne 1956.
- Organisation européenne de coopération économique** : Groupe de travail No 2 du Comité du Tourisme chargé de l'étude du problème de l'étalement des vacances ; Compte rendu de la 3ème séance, TOU/WP2 (50) 4, Paris 1950.
- Pête C.** : Etalement des vacances d'été, Caisse HOTELA, manuscrit polycopié, Montreux 1957.
- Rationalisierungs- Kuratorium der deutschen Wirtschaft** : Ordnung des Arbeitkräfteinsatzes, Berlin.

Scheidegger Fred : Die Saisonverlängerung in Fremdenverkehr als Postulat des europäischen Wiederaufbauprogramms ; Travail de Séminaire, Université de Berne, Berne 1950.

Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie : Rapport, Exercices 1958-1959-1960.

Trubert Claude : La clientèle touristique de la Côte d'Azur ; Comité régional de tourisme, 1961.

Tschumi Ernst : Fremdenverkehrsforderung durch tarifpolitische Massnahmen unter besonderer Berücksichtigung des Ferien-Halbtaxabonnements ; Travail de Séminaire, Université de Berne, Berne 1945.

Reuves, périodiques et quotidiens

L'Action Automobile et Touristique, Paris

Bulletin Patronal, édité par le Secrétariat patronal, Lausanne.

Cahiers de Sociologie Economique, édité par l'Institut havrais de Sociologie, Le Havre.

Etudes et Conjonctures, revue mensuelle, éditée par l'Institut national de la statistique et des Etudes économiques, Paris.

Der Fremdenverkehr, mensuel, édité par M. W. Bockelmann, Darmstadt.

Hotel Revue, Revue suisse des Hôtels, hebdomadaire, propriété de la Société suisse des hôteliers.

Le Répertoire des Voyages, publication mensuelle, Paris.

Revue du Commerce et de l'Industrie de la Côte d'Azur, organe mensuel de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice et des Alpes-Maritimes.

Revue Esprit, Paris.

Revue de Géographie économique et humaine, Rotterdam.

Revue de l'Hôtellerie Internationale, organe mensuel de l'Association internationale de l'Hôtellerie, Londres.

Revue suisse d'utilité publique, organe de la Société suisse d'utilité publique, Zurich.

Revue de Tourisme, éditée par l'Institut de Recherches touristiques de l'Université de Berne et le Séminaire de tourisme à l'Ecole suisse des hautes études économiques et administratives de St-Gall.

Tourisme Mondial, organe de l'Union internationale des Organismes officiels de tourisme, Genève.

Die Volkswirtschaft, mensuel, édité par le Département d'Economie politique, Berne.

Zeitschrift « Pro Juventute », Zürich.

Bulletin hebdomadaire d'information, édité par la Chambre de Commerce Suisse en France, Paris.

Deutsches Bundesarbeitsblatt, Bonn.

Echo touristique, Paris.

Neue Zürcher Zeitung.

Nice-matin

Schweizerische Wirt-*Zeitung*

Autres sources

Annuaire statistique de la Suisse.

Diverses communications des associations patronales et syndicales suisses.

Enquête auprès d'entreprises suisses des secteurs industriels suivants : industrie horlogère, textiles, confection, produits chimiques et alimentation, ainsi qu'auprès des Chemins de Fer Fédéraux et de la Compagnie Swissair.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	9
---------------------	---

CHAPITRE I

Caractéristiques actuelles des vacances	13
I. Les taux de départ	14
A. <i>Par catégorie d'agglomérations de domicile</i>	14
B. <i>Par catégorie socio-professionnelle du chef de ménage</i>	15
C. <i>Par tranche d'âge</i>	16
D. <i>Par sexe</i>	16
II. Les moyens de transport	16
III. Répartition des séjours d'après le mode d'hébergement	17
IV. Type et nombre de séjours et voyages	18
V. Localisation des séjours et voyages	19
VI. La concentration des vacances	19
A. <i>à l'étranger</i>	19
B. <i>sur le territoire national</i>	19

CHAPITRE II

La concentration des vacances et ses répercussions dans le secteur économique et social

I. L'industrie touristique et l'économie nationale	23
A. <i>Transports</i>	23
1. <i>Trafic ferroviaire</i>	23

2. <i>Trafic routier</i>	26
3. <i>Trafic aérien</i>	28
B. <i>Hébergement</i>	28
1. <i>Hôtellerie</i>	29
2. <i>Autres modes d'hébergement</i>	35
C. <i>La concentration géographique des séjours</i>	36
D. <i>L'économie nationale</i>	38
II. <i>L'aspect social</i>	39

CHAPITRE III

Les facteurs de la concentration et leur aménagement	43
I. <i>Les conditions atmosphériques</i>	43
II. <i>Les vacances scolaires</i>	46
III. <i>Les congés des adultes</i>	58
A. <i>Les congés dans l'industrie</i>	61
1. <i>Les congés par roulement du personnel</i>	61
2. <i>Les congés par fermeture de l'entreprise</i>	62
B. <i>Les congés dans le commerce</i>	71
C. <i>Synthèse</i>	72
D. <i>Les réalisations dans le domaine des congés des adultes et les solutions proposées</i>	76
E. <i>Intervention de données psychologiques</i>	87

CHAPITRE IV

Les différentes propositions et les réalisations dans le domaine du tourisme	91
I. <i>Les transports</i>	92
A. <i>Trafic ferroviaire</i>	92
B. <i>Trafic routier</i>	97
C. <i>Trafic aérien</i>	98

II.	L'hébergement	99
	<i>A. Hôtellerie</i>	99
	<i>B. Autres modes d'hébergement</i>	104
III.	Mesures diverses	107
	<i>A. Les agences de voyages</i>	107
	<i>B. Les mesures d'organisation</i>	108
	1. <i>Les festivités</i>	108
	2. <i>Action publicitaire</i>	109
	3. <i>Les initiatives de caractère international</i>	111

CHAPITRE V

Esquisse d'une politique de l'étaicement des vacances	113
Conclusion	123
Addenda	127
Bibliographie	129

Achévé d'imprimer le 25 octobre 1962
sur les presses de l'Imprimerie de l'Ouest
Baumann & Nicaty
Neuchâtel (Suisse)